



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA
COLLECTIVITE DE CORSE**

TOME 2 ARRETES CE

**MOIS DE JUILLET
2019**

S O M M A I R E

Les contrats, conventions, marchés, actes et documents de toute nature annexés aux délibérations de l'Assemblée de Corse ou du Conseil Exécutif mais non publiés au Recueil des Actes Administratifs peuvent être consultés dans les services et directions concernés.

ARRETES DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

JOURNEE DU 02 JUILLET 2019

- **Arrêté n° 19/349CE** Affectation de crédits relative à l'externalisation partielle des audits d'opérations cofinancées par les programmes opérationnels européens 2014-2020 CORSE FEDER/FSE et FEAMP.....p17
- **Arrêté n° 19/350CE** Programme de développement rural de la Corse (PDRC) – Comité de programmation n°2019-12.....p19
- **Arrêté n° 19/351CE** Mesure de soutien à la SARL FIUM'URBACCIA dans le cadre du dispositif U PATTU RISTRUTTURAZIONI.....p22
- **Arrêté n° 19/352CE** Mesure de soutien à une entreprise SARL LE TOUT VA BIEN dans le cadre du dispositif U PATTU RISTRUTTURAZIONI.....p25
- **Arrêté n°19/353CE** Dossier de désengagement de crédits – SARL BEAU RIVAGE.....p28
- **Arrêté n° 19/354CE** Prix de thèses et prix de communications scientifiques de la journée des doctorants 2019.....p30
- **Arrêté n° 19/355CE** Subventions aux lycées d'enseignement général et technologique, aux lycées professionnels et à l'établissement régional d'enseignement adapté au titre de l'aide à l'acquisition des manuels scolaires et du premier équipement technique pour la rentrée scolaire 2019-2020.....p34
- **Arrêté n° 19/356CE** Individualisation des dispositifs apprentissage.....p36
- **Arrêté n° 19/357CE** Affectation des crédits relatifs au financement du FONGECIF CORSICA pour l'année 2019.....p40

- **Arrêté n° 19/358CE** Attribution des aides à la création de spectacle et à la production de phonogramme.....p43
- **Arrêté n° 19/359CE** Attribution de subventions de fonctionnement aux structures culturelles du secteur des arts de la scène pour l'année 2019 (programme N4423C).....p47
- **Arrêté n° 19/360CE** Propositions d'individualisation du fonds « Culture » (programme N4423C Fonctionnement).....p50
- **Arrêté n° 19/361CE** Conventions d'occupation temporaire d'usage agricole portant sur le domaine public du Conservatoire du Littoral – Sites de Capu Rossu (Piana) et d'Orchinu (Carghjese).....p53
- **Arrêté n° 19/362CE** Individualisation de crédits du Comité de Massif du 5 avril 2019 – Réalisation des réseaux de transfert des eaux usées du littoral sud d'Ulmetu.....p55
- **Arrêté n° 19/363CE** Individualisation de crédits pour un projet de création d'un réseau d'assainissement collectif et raccordement au réseau de Sartè « Tippone » - Comité de Massif du 5 avril 2019.....p57
- **Arrêté n° 19/364CE** Projet de modification n° 1 du PADDUC pour le rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles.....p59
- **Arrêté n° 19/365CE** Mise en place d'une consultation « Apprentissage de la langue corse par immersion à destination du tout public adulte, année 2019-2020 », reconductible une fois pour une année. Messa in opera di un mercatu « Imparerà di a lingua corsa di modu immersivu, à prò di u gran'publicu di i maiò, per l'annu 2019-2020 », incù a pussibilità di ricunduce lu un annu.....p62
- **Arrêté n° 19/366CE** Modification d'une subvention accordée à la commune d'A Bastilicaccia dans le domaine de l'assainissement.....p65
- **Arrêté n° 19/367CE** 1ère individualisation 2019 des aides au mouvement associatif pour le domaine de l'aménagement du territoire (programme N3131A / N3131B).....p67
- **Arrêté n° 19/368CE** Affectation des crédits inscrits au programme N2121C Forêt (investissement et fonctionnement).....p70
- **Arrêté n° 19/369CE** Affectation des crédits inscrits au programme N3211C Pépinière de Castellucciu (investissement et fonctionnement).....p72

- **Arrêté n° 19/370CE** ODARC – Aide à l’investissement agricole –
Mesure 412-4-2019.....p74
- **Arrêté n° 19/371CE** ODARC – Financement d’opérations de mise en
valeur agricole MVA-4-2019.....p76
- **Arrêté n° 19/372CE** ODARC - Complément financement
FranceAgriMer : SARL DOMAINE E PETRE.....p78
- **Arrêté n° 19/373CE** ODARC – Modification des appels à projets du
PDRC pour les sous mesure 4.3 - 6.4.2 5E – 8.5 et 8.6 du PDRC.....p80
- **Arrêté n° 19/374CE** Arrêté modifiant ARR1800902 CE en date du 22
février 2018 portant nomination des membres du Comité de Bassin de Corse
Conca di Corsica.....p83

ARRETES DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

JOURNEE DU 09 JUILLET 2019

- **Arrêté n° 19/375CE** Affectation de crédits - Budget Annexe Parc Voirie (programme N1122A - Fonctionnement).....p85
- **Arrêté n° 19/376CE** Indemnisation d'un tiers dans le cadre de procédure d'assistance éducative.....p87
- **Arrêté n° 19/377CE** Affectation de crédits - Moyens Techniques et Logistique Voirie (programme N1122A fonctionnement).....p89
- **Arrêté n° 19/378CE** Affectation de crédits - Moyens techniques et logistique voirie (programme N1122A Investissement).....p91
- **Arrêté n° 19/379CE** Affectation de crédits de fonctionnement - Informatique (abonnement Microsoft).....p93
- **Arrêté n° 19/380CE** Cotisations 2017, 2018, et 2019 de la Collectivité de Corse (en tant que membre fondateur) à l'association INIZIA.....p95
- **Arrêté n° 19/381CE** Individualisation des aides PROSSIMA - Comité du 11 avril 2019.....p97
- **Arrêté n° 19/382CE** Projet de colloque "Les collectivités territoriales à statut particulier: les enjeux de la différenciation ».....p102
- **Arrêté n° 19/383CE** Individualisation de crédits au bénéfice de l'association Archéologie et Patrimoine en Corse dans le cadre du programme "Patrimoine - Restauration - Investissement"p105
- **Arrêté n° 19/384CE** Individualisation de crédits au bénéfice de l'association Archéologies dans le cadre du programme "Patrimoine - Restauration – Investissement ».....p107

- **Arrêté n° 19/385CE** Affectation de crédits de fonctionnement et investissement - Service appui logistique et régie de la Collectivité de Corse (programme N4423C).....p109
- **Arrêté n° 19/386CE** Individualisation du projet de réhabilitation et de rénovation de la piscine communale d'U Salgetu - Comité de Massif.....p111
- **Arrêté n° 19/387CE** Secteur santé, social et solidarité : proposition d'individualisation pour l'Observatoire régional de la santé de Corse.....p114
- **Arrêté n° 19/388CE** Individualisation du Fonds de parentalité 2019 dans le cadre du dispositif REAAP.....p116
- **Arrêté n° 19/389CE** Diagnostic intermédiaire Jeunesse/Pattu pè a ghjuventù.....p118
- **Arrêté n° 19/390CE** Dispositifs en faveur de la jeunesse - Aides au milieu associatif, DEMU UNA MANU et PRIMA STRADA.....p120
- **Arrêté n° 19/391CE** Dispositifs en faveur de la jeunesse - GIM Ghjovani in mossa.....p123
- **Arrêté n° 19/392CE** Prorogation de l'échéance de la convention - Année 2017 passée entre le Groupement ACA Football et le Conseil Départemental de la Corse-du-Sud.....p125

ARRETES DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

JOURNEE DU 16 JUILLET 2019

- **Arrêté n° 19/393CE** Affectation de crédits - Moyens techniques et logistiques/ Administration Générale (programme N6154A Fonctionnement).....p127
- **Arrêté n° 19/394CE** Affectation de crédits - Moyens techniques et logistique / Espaces naturels sensibles (ENS) (programme N3218A Fonctionnement).....p130
- **Arrêté n° 19/395CE** Affectation de crédits - Moyens techniques et logistique / FORSAP ET CFM (programme N3173A Fonctionnement).....p132
- **Arrêté n° 19/396CE** Affectation de crédits sur le programme N6173C - Sécurité et sûreté des bâtiments au titre de l'année 2019.....p135
- **Arrêté n° 19/397CE** Mesure de soutien à l'entreprise SARL J.N dans le cadre du dispositif U PATTU RISTRUTTURAZIONI.....p137
- **Arrêté n° 19/398CE** Subvention exceptionnelle à l'ADEC pour garantir, via Corsica Statistica, la préfiguration du suivi d'un panier de biens de première nécessité sur la base d'achats de données auprès d'un collecteur indépendant.....p141
- **Arrêté n° 19/399CE** Convention d'application confirmant le partenariat 2019 entre le Réseau CANOPE - Académie de Corse et la Collectivité de Corse représentée par les services de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement et développement des territoires.....p143
- **Arrêté n° 19/400CE** Partenariat Réseau CANOPE - Désaffectation, réaffectation et individualisation de crédits sur le programme N4116C - Accompagnement éducatif territorial.....p146
- **Arrêté n° 19/401CE** Affectation de crédits pour le marché d'organisation du 14ème raid Oxy'Jeunes (édition 2020).....p149

- **Arrêté n° 19/402CE** Aides relatives aux demandes déposées au titre de l'exercice 2018 en faveur de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) et - Programme N3131A Investissement.....p151
- **Arrêté n° 19/403CE** ODARC - Individualisation pour l'année 2019 des dossiers retenus dans le cadre de l'AAP « Projets pour le développement des filières de production agricole de Corse » - Programmation complémentaire.....p154
- **Arrêté n° 19/404CE** Avenant n°1 à la concession de terrain pour l'implantation d'une unité de stockage en forêt territoriale de Chjavari au profit de NWEnergy pour modification de dénomination sociale.....p157
- **Arrêté n° 19/405CE** ODARC - Modification de la composition du Conseil d'Administration de l'ODARC.....p159

ARRETES DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

JOURNEE DU 23 JUILLET 2019

- **Arrêté n° 19/406CE** Affectation de crédits - Moyens techniques logistique FORSAP et CFM (programme N3173A Investissement).....p164
- **Arrêté n° 19/407CE** Marchés de communication, de promotion, d'animation et de relations publiques de la Collectivité de Corse avec l'Athlétic Club Ajaccio (ACA), le GFCA Football, le GFCA Volley ball, le Football Club Bastia Borgo (FCBB) pour la saison 2019/2020.....p166
- **Arrêté n° 19/408CE** Individualisation de crédits pour la location d'un minibus dans le cadre de la session de qualification sur la mise en œuvre de stratégies urbaines intégrées FEDER-FSE : assistance technique PO FEDER-FSE 2014-2020.....p169
- **Arrêté n° 19/409CE** Projet de mise en réseau des acteurs de la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation.....p172
- **Arrêté n° 19/410CE** Désaffectation et réaffectation de crédits sur le programme N4121C - Travaux de bâtiments et constructions scolaires.....p175
- **Arrêté n° 19/411CE** Soutien à l'action éducative et culturelle en faveur des élèves du second degré (programme N41290C).....p177
- **Arrêté n° 19/413CE** Fonctionnement de l'Institut d'ambulanciers de Corse-du-Sud.....p182
- **Arrêté n° 19/414CE** Projet Fête de la Science 2019 en corse.....p184
- **Arrêté n° 19/415CE** Individualisation de crédits « Schéma territorial transitoire d'aide aux étudiants » (programme N4115 C).....p187
- **Arrêté n° 19/416CE** Attribution des logements de fonction dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ) pour l'année scolaire 2019-2020.....p189
- **Arrêté n° 19/417CE** Renouvellement de l'Institut de formation d'ambulancier de Haute-Corse et agrément de la directrice.....p191

- **Arrêté n° 19/418CE** Mise à disposition de l'outil OUIFORM pour la Collectivité de Corse.....p193
- **Arrêté n° 19/419CE** Individualisation des actions de formations destinées aux salariés et chefs d'entreprises.....p195
- **Arrêté n° 19/420CE** Programmation des actions mises en œuvre par l'AFPA dans le cadre du Plan Régional de développement des compétences (PRIC).....p197
- **Arrêté n° 19/421CE** Renouvellement de l'Institut de formation d'ambulanciers de Corse-du-Sud et agrément du directeur.....p200
- **Arrêté n° 19/422CE** Propositions de désaffectation de crédits suite à l'annulation de deux projets relevant du secteur des arts de la scène.....p202
- **Arrêté n° 19/423CE** Centre d'Art Polyphonique - Missions voix de Corse - Actions de septembre à décembre 2019.....p206
- **Arrêté n° 19/424CE** Proposition de désaffectations de crédits de deux opérations relevant du secteur du livre et de la lecture publique.....p209
- **Arrêté n° 19/425CE** Fixation du montant de la participation financière de la Collectivité de Corse à la convention pluriannuelle de soutien à l'association Locu Teatrale pour 2019.....p212
- **Arrêté n° 19/426CE** Individualisation de crédits du programme Culture - Investissement N4423C en faveur de la création cinématographique et audiovisuelle suite à la tenue du 2ième comité technique cinéma 2019.....p215
- **Arrêté n° 19/427CE** Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux établissements cinématographiques et aux structures culturelles du secteur audiovisuel et cinéma et pour l'année 2019.....p220
- **Arrêté n° 19/428CE** Affectation de crédits du programme N1121A (Voirie départementale.....p227
- **Arrêté n° 19/429CE** Désaffectation et réinscription des crédits dans le cadre des aides en eau et assainissement - Opérations relatives aux communes et groupements de communes du Cismonte.....p231
- **Arrêté n° 19/430CE** Individualisation des crédits en alimentation en eau potable et en assainissement - Substitution au PEI et subvention complémentaire.....p237

- **Arrêté n° 19/431CE** Dispositif Aide aux déplacements sportifs- 2ème rapport 2019.....p240
- **Arrêté n° 19/432CE** Contrats éducatifs locaux (CEL) 2019.....p242
- **Arrêté n° 19/433CE** ODARC - Complément financement Franceagrimer - EARL Yves LECCIA.....p245
- **Arrêté n° 19/434CE** Programme de développement rural de la Corse (PDRC) - Comité de programmation n°2019-13.....p247

ARRETES DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

JOURNEE DU 30 JUILLET 2019

- **Arrêté n° 19/435CE** Individualisation de crédits pour le renouvellement du marché relatif à la maintenance et fourniture de pièces d'origine pour les véhicules légers de la Collectivité de Corse – Section de fonctionnement.....p250
- **Arrêté n° 19/436CE** Désaffectation et réaffectation de crédits dans le cadre du programme N6173C – Fonctionnement « Sécurité et sûreté des bâtiments publics ».....p252
- **Arrêté n° 19/437CE** Affectation de crédits du programme N6181B « stratégie, innovation et transformation » au titre de l'exercice 2019.....p254
- **Arrêté n° 19/438CE** Programmation d'une opération au titre du programme opérationnel FEDER-FSE Corse 2014-2020.....p257
- **Arrêté n° 19/439CE** Programme principal d'équipement 2019 des établissements publics locaux d'enseignement (E.P.L.E).....p260
- **Arrêté n° 19/440CE** Montants prévisionnels de la participation aux charges de fonctionnement matériel des EPLE pour 2020.....p262
- **Arrêté n° 19/441CE** Individualisation de subventions complémentaires de fonctionnement en faveur du Collège du STILETTU (Aiacciu) et du Lycée Professionnel maritime et aquacole (Bastia).....p264
- **Arrêté n° 19/442CE** Deuxième individualisation de subventions complémentaires de fonctionnement aux E.P.L.E.....p266
- **Arrêté n° 19/443CE** Voyages éducatifs : désaffectation, réaffectation et individualisation de crédits sur le programme N4116C – Accompagnement éducatif territorial.....p268
- **Arrêté n° 19/444CE** Première manifestation du Campus des métiers et des qualifications « Transition énergétique en Corse » : le Séminaire des formations d'octobre 2019.....p270
- **Arrêté n° 19/445CE** Affectation de crédits dédiés au projet d'un cycle de conférence « l'Agora du Lazaret ».....p273

- **Arrêté n° 19/446CE** Aides à l'investissement des établissements d'enseignement secondaire privés sous contrat d'association avec l'Etat – Exercice 2019.....p276
- **Arrêté n° 19/447CE** Projet d'Ateliers scientifiques 2019-2020.....p279
- **Arrêté n° 19/448CE** Individualisation de crédits mesure 6-1 « Schéma territorial transitoire d'aide aux étudiants ».....p282
- **Arrêté n° 19/449CE** Individualisation de crédits « Schéma territorial transitoire d'aide aux étudiants » programme N4115 – Vie étudiante.....p287
- **Arrêté n° 19/450CE** Régularisation du financement des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) avant le transfert de la compétence Apprentissage aux branches professionnelles.....p287
- **Arrêté n° 19/451CE** Aides dans le cadre du Fonds d'aide à l'insertion.....p290
- **Arrêté n° 19/452CE** Individualisation de crédits au bénéfice de l'association Laboratoire régional d'archéologie dans le cadre du programme « Patrimoine – Restauration – Investissement ».....p293
- **Arrêté n° 19/453CE** Affectation pour les activités de valorisation et individualisation d'une subvention (étude sur les publics fréquentant les musées).....p296
- **Arrêté n° 19/454CE** Individualisation de crédits du programme N4411CI – Tours littorales.....p300
- **Arrêté n° 19/455CE** Individualisation de crédits du programme N4411C Investissement – Cathédrale d'Aiacciu.....302
- **Arrêté n° 19/456CE** Individualisation de crédits du programme N4411C Investissement : programme « Montlaur » - Bunifaziu.....p305
- **Arrêté n° 19/457CE** Attribution de subventions à l'organisation en 2019 de festivals relevant du secteur des arts de la scène : le Aiò festival et le Arti Muntagnera.....p309
- **Arrêté n° 19/458CE** Avenant financier 2019 de la convention d'objectifs et de moyens de la Chaîne Tele Paese 2018-2021.....p312
- **Arrêté n° 19/459CE** Affectation de crédits de fonctionnement fonds culture : cotisation à la Conférence permanente de l'audiovisuel méditerranéen (COPEAM) pour l'exercice 2019.....p315

- **Arrêté n° 19/460CE** Culture – Investissement – Modification du coût prévisionnel d’une opération subventionnée.
- **Arrêté n° 19/461CE** Fixation du montant de la participation financière pour 2019 de la Collectivité de Corse aux conventions pluriannuelles de soutien aux associations Tavagna Club et Timpanu.....p318
- **Arrêté n° 19/462CE** Attribution de subvention de fonctionnement aux structures culturelles du secteur des arts de la scène pour l’année 2019.....p320
- **Arrêté n° 19/463CE** Individualisation du fonds « Culture » (programme N4423C Fonctionnement).....p323
- **Arrêté n° 19/464CE** Individualisations du fonds « Culture » - secteur Arts Plastiques (programme N4423C Investissement).....p325
- **Arrêté n° 19/465CE** Individualisations du fonds « Culture » secteur livre et lecture publique en faveur des festivals, des manifestations, des rencontres culturelles et des médiathèques (programme N4423C Fonctionnement).....p328
- **Arrêté n° 19/466CE** Etablissement de la procédure de contrôle dans le cadre des opérations des communes et groupements de communes financées par la Collectivité de Corse.....p333
- **Arrêté n° 19/467CE** Mise en œuvre du cadre de compensation territorial CdC-EdF.....p336
- **Arrêté n° 19/468CE** AUE – Affectations de crédits de fonctionnement et d’investissement 2019.....p339
- **Arrêté n° 19/469CE** Appel à projets études petite hydro électricité.....p342
- **Arrêté n° 19/470CE** Modification des arrêtés n° 18/622 et n° 18/777 portant sur les ateliers de pratique artistique en langue corse en milieu scolaire pour l’année scolaire 2018/2019.....p344
- **Arrêté n° 19/471CE** Choix des candidats retenus pour l’Appel à projets « CASA DI A LINGUA ».....p347
- **Arrêté n° 19/472CE** Equipement linguistique à destination des scolaires : aide à l’association « Scola in Festa » pour la réalisation du projet « Eu Cantu » - Ecchippamentu linguisticu per i sculari : aiutu à l’associu « Scola in Festa » per a realizazione di u prugettu « Eu Cantu ».....p350

- **Arrêté n° 19/473CE** Gran’Pianu Media è Lingua Corsa : proposition de convention CDC – RCFM 2019.....p353
- **Arrêté n° 19/474CE** Soutien financier dans le cadre du volet « Hébergement » du dispositif d’aide aux familles d’enfants résidant en Corse, hospitalisés sur le continent.....p356
- **Arrêté n° 19/475CE** Aide à l’organisation de manifestations sportives : 1^{er} rapport 2019.....p358
- **Arrêté n° 19/476CE** Aide à la réalisation, à la rénovation d’équipements et à l’acquisition de biens mobiliers à vocation sportive.....p361
- **Arrêté n° 19/477CE** Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (CSJC) : aide à la réalisation, la rénovation et l’acquisition de biens ou d’équipements à vocation sportive.....p361
- **Arrêté n° 19/478CE** Dispositifs en faveur de la jeunesse : aide au milieu associatif et Prima Strada -4^{ème} rapport actions jeunesse.....p363
- **Arrêté n° 19/479CE** Aide aux ligues et comités sportifs – saisons sportives 2018/2019 et 2019/2020.....p366
- **Arrêté n° 19/480CE** Avenant à la convention passée entre la Collectivité Territoriale de Corse et l’association ASPTT Ajaccio en 2017.....p368
- **Arrêté n° 19/481CE** 2^{ème} individualisation des aides au mouvement associatif pour le domaine de l’aménagement du territoire – Programme N3131A et N3131B.....p370
- **Arrêté n° 19/482CE** Approbation des études d’avant-projet détaillé relatives à la réhabilitation des installations de la pépinière de Castellucciu à Aiacciu.....p372
- **Arrêté n° 19/483CE** Modification du montant prévisionnel de dépenses éligibles relatif à la convention n°04M13312W – Association Défense Promotion Oignon du SISCO.....p375
- **Arrêté n° 19/484CE** Renouvellement partiel de la gouvernance de la Délégation Régionale pour la Corse du Pôle de Compétitivité Capenergies, portée par l’Agence de Développement Economique de la Corse.....p378



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/349CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M 57,
- VU** la délibération n° 18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse en date du 30 mai 2018 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse en date du 28 mars 2019 approuvant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Finances
(SGCE – RAPPORT N° 2188)

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2019

PROGRAMME N6133C

MONTANT DISPONIBLE :

300 000 euros

Marché ayant pour objet la réalisation d'audits d'opérations cofinancées par les programmes opérationnels européens 2014-2020 CORSE FEDER/FSE et FEAMP

MONTANT AFFECTE :

192 000 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU

108 000 euros

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/350CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** l'accord de partenariat France approuvé par la Commission européenne le 8 août 2014, version transmise par SFC le 1^{er} août 2014,
- VU** le Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil de 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et au FEAMP,
- VU** le Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil de 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER,
- VU** le Règlement (UE) n°1306/2013 du parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune,
- VU** l'arrêté du 16 août 2007 portant agrément d'un organisme payeur de dépenses financées par le FEADER,

- VU** la délibération n°13/233AC de l'Assemblée de Corse du 8 novembre 2013 approuvant les orientations stratégiques agriculture, développement rural et forêt,
- VU** la délibération n°13/150AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2013 approuvant les modalités de gouvernance de la gestion des programmes européens 2014-2020,
- VU** la délibération n°15/217AC de l'Assemblée de Corse du 17 septembre 2015 portant sur la gouvernance du PDRC FEADER 2014-2020 et précisant le circuit de gestion et les services instructeurs de l'ensemble des mesures,
- VU** le PDRC 2014-2020 approuvé par la Commission européenne le 6 octobre 2015 et ses modifications,
- VU** l'arrêté n°ARR1504383SAEU du 29 juin 2015 portant institution du Comité régional de programmation des aides pour la période 2014-2020,

CONSIDERANT les avis exprimés par les membres du Pré-Corepa le 20 juin 2019,

EN sa qualité de Comité de Programmation,

Etant entendu que les imputations budgétaires des opérations réalisées au titre du PDRC sont, pour la plupart, effectuées sur le budget de l'organisme payeur ODARC et non sur le budget de la Collectivité de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 2239)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de programmer les opérations d'aide au titre des sous-mesures 1.1, 4.1.1, 4.1.2, 4.2.1, 4.3.2, 5.2, 6.1, 6.4.2, 7.1.2, 7.2, 8.5, 10.1, 11.1, 11.2, 13.1 et 13.2 telles que précisées dans les tableaux 1 à 15 ci-joints.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de déprogrammer en totalité les opérations d'aide au titre des sous-mesures 1.1, 4.1.2 et 8.5 du PDRC conformément au tableau 16 ci-joint.

ARTICLE 3 : **ACCEPTE** les demandes d'avenants au titre des sous-mesures 4.1.1 et 7.2 conformément aux notes de l'ODARC ci-jointes.

ARTICLE 4 : **DEMANDE** à l'ODARC de prendre les engagements comptables et juridiques individuels et d'assurer les paiements afférents aux opérations programmées ci-dessus.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/351CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** le régime d'aide notifié SA 41259 relatif aux aides au sauvetage et à la restructuration pour les PME en difficultés,
- VU** l'article 3 LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- VU** la délibération n° 13/079 AC de l'Assemblée de Corse du 16 mai 2013 portant approbation du plan de prévention des difficultés des entreprises,
- VU** la délibération n° 15/151 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juin 2015 portant simplification du plan de prévention des difficultés des entreprises,
- VU** la délibération n° 16/175 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juillet 2016 portant sur la mesure expérimentale de mise en œuvre d'une plateforme CTC(ADEC) – ETAT d'appui à la restructuration économique SFIDA : SUSTEGNU E FINANZAMENTU DI L'IMPRESE IN DIFFICULTÀ O IN ADATTAZIONE,

- VU** la délibération n°17/125 AC de l'Assemblée de Corse du 1er juin 2017 portant adoption d'un dispositif d'aide PATTU RISTRITTURAZIONI : modalités de mise en œuvre opérationnelle de la plateforme SFIDA,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ADEC - Actions régionales entreprises
(SGCE – RAPPORT N° 2184)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit, les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P.2019

PROGRAMME : N2131C

MONTANT DISPONIBLE :.....7 081 624,88 €

Sarl FIUM'URBACCIA

Pattu Ristrutturazioni sous la forme d'une subvention **61 800 €**


MONTANT :.....61 800 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :.....7 019 824,88 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a small loop above the vertical line.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/352CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** le régime d'aide notifié SA 41259 relatif aux aides au sauvetage et à la restructuration pour les PME en difficultés,
- VU** l'article 3 LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- VU** la délibération n°13/079 AC de l'Assemblée de Corse du 16 mai 2013 portant approbation du plan de prévention des difficultés des entreprises,
- VU** la délibération n°15/151 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juin 2015 portant simplification du plan de prévention des difficultés des entreprises,
- VU** la délibération n°16/175 AC de l'Assemblée de Corse portant sur la mesure expérimentale de mise en œuvre d'une plateforme CTC(ADEC) –ETAT d'appui à la restructuration économique SFIDA : SUSTEGNU E FINANZAMENTU DI L'IMPRESE IN DIFFICULTÀ O IN ADATTAZIONE,
- VU** la délibération n°17/125 AC de l'Assemblée de Corse du 1er juin 2017 portant adoption d'un dispositif d'aide PATTU RISTRITTURAZIONI : modalités de mise en œuvre opérationnelle de la plateforme SFIDA,

VU la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2018 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ADEC - Actions régionales entreprises
(SGCE – RAPPORT N° 2230)**

ARTICLE PREMIER : **PREND** acte du fait que l'aide à la relance d'activité octroyée sous forme avance remboursable sera remboursée par l'entreprise dans les conditions précisées dans la convention de paiement.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit, les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P.2019

PROGRAMME : N2131C

MONTANT DISPONIBLE : **7 019 824,88 euros**

SARL LE TOUT VA BIEN - AIACCIU

Pattu Ristrutturazioni sous la forme d'une avance remboursable 70 000 euros


MONTANT AFFECTE **70 000 euros**

DISPONIBLE A NOUVEAU : **6 949 824,88 euros**

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a vertical stroke intersecting it near the center, and a small loop above the vertical stroke.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/353CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération de l'Assemblée de Corse relative au budget primitif adopté par la Collectivité de Corse pour l'exercice 2015,
- VU** la délibération n° 1502190 CE du Conseil exécutif de Corse du 18 avril 2015,
- VU** l'arrêté n° 1500087 ADC du 17 juillet 2015,
- VU** le paiement d'un montant de 10 000 € (bordereau n°2069, mandat n°13187 en date du 04 août 2015) sur l'arrêté n° 1500087 ADC du 17 juillet 2015,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ADEC - Actions régionales entreprises
(SGCE – RAPPORT N° 2232)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de procéder au désengagement des crédits des opérations suivantes :

PROGRAMME : 2131

SARL BEAU RIVAGE– AIACCIU

Aide à la relance d'activité 10 000 €
(Délibération n° 1502190 CE du 18 avril 2015)
(Arrêté n° 1500087 ADC du 17 juillet 2015)

MONTANT DESENGAGE 2015 :**10 000,00 €**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/354CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4421-1 à D.4425-53,

VU la loi du 22 janvier 2002 qui confère à la Collectivité de Corse des prérogatives uniques en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche,

VU la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

VU la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit l'élaboration et l'adoption d'une part d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), d'autre part d'un schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI) conformément à la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et ainsi de fixer les orientations régionales pour les

prochaines années en organisant la complémentarité des actions,

VU le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation « SESRI 2017/2022 » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017,

VU la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse en date du 30 mai 2018 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse en date du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

VU le procès-verbal du 21 mai 2019 de la réunion de délibération des prix de thèses 2019,

VU le procès-verbal du 04 juin 2019 de la réunion de délibération des prix de communications scientifiques 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Formations superieures (SGCE – RAPPORT N° 2256)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P 2019.

PROGRAMME : N4113C AED

MONTANT DISPONIBLE :**2 700 000 €**


MONTANT AFFECTE :**10 000 €**

« Prix de thèse STS 2019 » Mme Lara LEONELLI :.....	2 000 €
« Prix de thèse STS 2019 » Mme Sophie DUCHAUX :.....	2 000 €
« Prix de thèse SHS 2019 » Mme Claire GRAZIANI-TAUGERON :.....	2 000 €
« Prix de thèse SHS 2019 » Mme Françoise CAMPANA :.....	2 000 €
« Prix de la communication scientifique STS 2019 » M. Nicolas POIRON-GUIDONI :.....	500 €
« Prix de la communication scientifique STS 2019 » M. Baptiste DEFAYE :.....	500 €
« Prix de la communication scientifique SHS 2019 » Mme Véronique VENTURINI :.....	500 €
« Prix de la communication scientifique SHS 2019 » Mme Justine MUZY :.....	500 €
DISPONIBLE A NOUVEAU :.....	2 690 000 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a small loop above the vertical line.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/355CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** Le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** l'arrêté n°19/273 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 11 juin 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Accompagnement scolaire
(SGCE – RAPPORT N° 2260)**

ARTICLE PREMIER : **PREND ACTE** que les crédits à mobiliser pour la prise en charge du coût de l'aide à l'acquisition des manuels scolaires et du 1^{er} équipement technique des lycéens doivent relever de la section de fonctionnement et non de la section d'investissement et propose en conséquence la désaffectation des crédits répartis (cf. arrêté susvisé) sur le programme N4129C investissement et la réaffectation de ceux-ci sur le programme N41290C.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

Aide à l'acquisition des manuels et du premier équipement technique des lycéens

Origine BP 2019

Programme N41290C Fonctionnement

Montant disponible :1 100 000,00 euros

Aide aux établissements d'enseignement pour l'acquisition des manuels scolaires et du premier équipement technique en faveur des lycéens au titre de la rentrée scolaire 2019-2020

Lycée Fesch – Aiacciu :52 100,00 euros

Lycée Laetitia Bonaparte – Aiacciu :84 859,00 euros

Lycée Clémenceau – Sartè (+SEP) :30 360,00 euros

Lycée Jean Paul de Rocca Serra - Portivechju (+SEP) :60 554,00 euros

Lycée Giocante de Casabianca – Bastia :110 580,00 euros

Lycée Pascal Paoli – Corti :29 626,00 euros

Lycée Paul Vincensini – Bastia :89 072,00 euros

Lycée de Balagne – Lisula :45 459,00 euros

Lycée de la Plaine Orientale – I Prunelli di Fiumorbu :31 369,00 euros

Lycée professionnel Jules Antonini – Aiacciu :32 390,00 euros

Lycée professionnel Finosello – Aiacciu :22 825,00 euros

Lycée professionnel Fred Scamaroni – Bastia :51 084,00 euros

Lycée professionnel Jean Nicoli – Bastia :20 807,00 euros

EREA – Aiacciu : 9 151,00 euros

Lycée agricole U Rizzanese – Sartè :.....6 600,00 euros

Lycée agricole de Borgu-Marana – Borgu :.....13 650,00 euros

Lycée Maritime Jacques Faggianelli – Bastia :.....12 480,00 euros

MONTANT TOTAL AFFECTE :.....702 966,00 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU :.....397 034,00 euros

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/356CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU le contrat de plan de développement de la formation et de l'orientation professionnelle voté par l'Assemblée de Corse en date du 26 octobre 2017,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Participations centres de formation
(SGCE – RAPPORT N° 2010)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique : participation des centres de formation

ORIGINE : B.P. 2019
 PROGRAMME : N° N4211C AED

MONTANT DISPONIBLE.....8 063 317,71 €

Le fonctionnement des centres de formation d'apprentis

Centre de formation d'apprentis de la Chambre de commerce et d'industrie de la Corse-du-Sud:	30 000 €
Centre de formation d'apprentis de la Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Corse :	30 000 €
Centre de formation d'apprentis de l'Académie de Corse :	80 000 €
Centre de formation d'apprentis des métiers du sport et de l'animation :	180 000 €

Les bilans de positionnement

CFA de la Corse-du-Sud :	60 000 €
CFA de Haute-Corse « Jean Jacques NICOLAI »	60 000 €

Les parcours de pré-professionnalisation

CFA de Corse-du-Sud	140 000 €
CFA de Haute-Corse « Jean Jacques NICOLAI »	140 000 €

La territorialisation

CFA de Corse-du-Sud (formations à Portivechju et Prupia) :	150 000 €
CFA de Haute Corse « Jean Jacques NICOLAI » (formations en Balagne, Corti et A Ghisunaccia) :	150 000 €

Le premier équipement professionnel des apprentis

CFA de Corse-du-Sud	20 000 €
CFA de Haute-Corse « Jean Jacques NICOLAI »	20 000 €
CFA Agricole di u Borgu	7 000 €
CFA Agricole di Sartè	7 000 €

Le développement de l'apprentissage pour les travailleurs handicapés

Association A MURZA :	60 000 €
-----------------------	----------

Les Olympiades des métiers

CFA de la Corse-du-Sud :	50 000 €
--------------------------	----------

Le fonds social apprentissage

Mission locale de Bastia :	40 000 €
Mission locale d'Aiacciu :	40 000 €
Mission locale de Portivechju :	30 000 €
Mission locale de Corti :	30 000 €

L'accompagnement renforcé des apprentis

Association Régionale des Missions Locales (ARML) :	150 000 €
(Développement de l'apprentissage par la recherche de contrats)	
Association Régionale des Missions Locales (ARML) :	100 000 €
(Suivi des parcours de formation et post formation).	

MONTANT AFFECTE.....1 574 000 €

DISPONIBLE A NOUVEAU6 489 317,71 €

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/357CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment le Titre II, Livre IV, IVème partie,

VU le Code de l'Education,

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001,

VU la loi n°20-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie locale,

VU la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

VU la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 19 /077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Orientation TLV
(SGCE – RAPPORT N° 2243)**

ARTICLE PREMIER : **ADOPTE** le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le financement du FONGECIF CORSICA au titre du fonctionnement pour l'année 2019.

ARTICLE 3 : **DECIDE** de répartir et d'affecter les crédits inscrits à la rubrique :

**ORIGINE : B.P 2019
PROGRAMME : N4610
SOUS-PROGRAMME : N4610 C
Chapitre : 932
Compte : 65748**

Montant disponible:.....110 400,00 €

Fonctionnement 2019 FONGECIF CORSICA

Montant Affecté :.....40 000,00 €

Disponible à nouveau :.....70 400,00 €

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a vertical stroke intersecting it near the center, and a small loop above the vertical stroke.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/358CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** la délibération n°17/136 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juin 2017 portant sur les règles de fonctionnement des comités d'experts d'aide à la décision dans le secteur culturel et autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à procéder aux nominations de leurs membres,
- VU** la délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 adoptant le nouveau cadre pour l'action culturelle de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la Culture,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

MONTANT AFFECTE.....306 524,00 €
DISPONIBLE A NOUVEAU.....3 097 952,53 €

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N4423C – INVESTISSEMENT

MONTANT DISPONIBLE.....3 947 834,17 €

Association Tap Noc - AIACCIU

Production du nouvel album du groupe Contraversu.....4 500 €

SARL Ricordu Editions-Productions – A BASTILICACCIA

Production du nouvel album du groupe I Surghjenti.....20 000 €

SARL Ricordu Editions-Productions- A BASTILICACCIA

Production du nouvel album du groupe I Voci di a gravona.....20 000 €

SARL Ricordu Diffusion- A BASTILICACCIA

Production du nouvel album du groupe Alba in scena.....10 000 €

SARL Casa éditions – PIGNA

Production de l'album Mare Nostrum.....20 000 €

Association Les Nouvelles Polyphonies corses – BASTIA

Production de l'album Versuniversu.....20 000 €

Association A Pasqualina - CORTI

Production du premier album du groupe A Pasqualina.....7 500 €

SARL Ricordu Editions

Enregistrement Album « *Natale VALLI* ».....20 000 €

MONTANT AFFECTE.....122 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU.....3 825 834,17 €

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/359CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** la délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 adoptant le nouveau cadre pour l'action culturelle de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la Culture,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** l'arrêté n°19-242 CE du Président du Conseil exécutif du 28 mai 2019 décidant de l'individualisation du fonds N4423C intitulé « Culture – Fonctionnement »,

un programme d'actions à l'année.....**85 000,00 €**

Association On The Rocks – CALVI

Subvention complémentaire pour l'organisation du festival 2019 Calvi on the rocks à Calvi**10 000, 00 €**

*En sus de la subvention de 50 000 € attribuée
par arrêté n°19-242 CE du 28 mai 2019*

**Association pour l'animation et la promotion
de Livia et de l'Alta-Rocca – LIVIA**

Organisation en 2019 de la manifestation des « Médiévales de Livia »...**15 000,00 €**

MONTANT AFFECTE.....317 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU.....2 780 952,53 €

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/360CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la loi n°2015-991 du 07 août portant nouvelle organisation territoriale de la République – Titre VII,
- VU** la délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 adoptant le nouveau cadre pour l'action culturelle et le nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Culture
(SGCE – RAPPORT N° 2268)**

ARTICLE PREMIER : En application de la délibération n°18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la Culture, le Président du Conseil Exécutif de Corse est autorisé à signer la convention entre la Collectivité de Corse et l'association « Zone Libre » relative à l'organisation du festival – Forum des Arts Sonores 2019 tel que joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019 PROGRAMME : N4423C – Culture Fonctionnement

MONTANT DISPONIBLE :2 780 952,53 Euros

I –AIDE AUX FESTIVALS À RAYONNEMENT LOCAL :

Association ZONE LIBRE – BASTIA

Organisation du Forum des arts sonores 2019**33 000,00 Euros**

II – AIDE AUX STRUCTURES DE FORMATION INITIALE A LA PRATIQUE ARTISTIQUE / Ecoles artistiques et culturelles associatives :

Association LA PALETTE POLYCHROME – AIACCIU

Programme d'actions pédagogiques artistiques 2019 (ateliers dans le cadre scolaire et extra-scolaire, préparation au baccalauréat spécialité arts plastiques, ateliers pédagogiques pour enfants et adolescents, etc...).....**15 000,00 Euros**

III – AIDES AUX LIEUX D'EXPOSITION EN ARTS PLASTIQUES ET VISUELS:

Association LAZARET OLLANDINI – MUSÉE MARC PETIT – AIACCIU

Aide aux programmes d'activités 2019.....**15 000,00 Euros**

Association « Trois points et plus » - Les amis de la Villa Gaspari-Ramelli -SISCU

Aide aux programmes d'activités 2019, Estivales Culturelles de Siscu.....**14 000,00 Euros**

MONTANT AFFECTE.....77 000,00 Euros

DISPONIBLE A NOUVEAU :2 703 952,53 Euros

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke, and another horizontal line extending to the right.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/361CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 322-1 et L. 322-9,

VU la convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du Littoral en Corse du 2 octobre 2018,

CONSIDERANT la possibilité d'autoriser par voie de convention tripartite un usage temporaire et spécifique de certaines propriétés du Conservatoire du Littoral,

CONSIDERANT les deux projets de conventions d'occupation temporaire d'usage agricole proposés par le Conservatoire du Littoral à signer avec Madame Xavière ALESSANDRI :

- d'une part sur le site de Capu Rossu (Piana)
- d'autre part sur le site d'Orchinu (Carghjese),

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 2198)

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** les conventions d'occupation temporaire d'usage agricole portant sur le domaine public du Conservatoire du Littoral, sites de Capu Rossu (Piana) et d'Orchinu (Carghjese) au profit de Mme Xavière ALESSANDRI, telles que figurant en annexes 1 et 2.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/362CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,

VU la délibération n°17/343 AC 26 octobre 2017 de l'Assemblée de Corse portant approbation du règlement des aides mettant en œuvre le Schéma d'Aménagement, de Développement et de la Protection de du Massif Corse,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

CONSIDERANT que l'opération envisagée relative au raccordement aux bains de Baracci s'intègre totalement dans la politique de développement de la filière thermalisme, orientation phare du SADPMC,

SUR proposition de programmation du comité technique pour le développement du massif en date du 5 avril 2019,

SUR avis de la commission permanente du comité de massif en date du 5 avril 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Comité de massif
(SGCE – RAPPORT N° 2219)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N3133C APD

MONTANT DISPONIBLE :**6 851 804 euros**

Communauté de communes Sartinese Valincu Taravu 686 000 euros
Création de réseau de transfert des eaux usées – Baracci

MONTANT AFFECTE :**686 000 euros**

DISPONIBLE A NOUVEAU :**6 165 804 euros**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/363CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la délibération n°17/343 AC 26 octobre 2017 de l'Assemblée de Corse portant approbation du règlement des aides mettant en œuvre le Schéma d'Aménagement, de Développement et de la Protection de du Massif Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** proposition de programmation du comité technique pour le développement du massif en date du 5 avril 2019,
- SUR** avis de la commission permanente du comité de massif en date du 5 avril 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Comité de massif
(SGCE – RAPPORT N° 2220)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N3133C APD

MONTANT DISPONIBLE :.....6 165 804 euros

Communauté de communes Sartinese Valincu Taravu 322 000 euros
*Création réseau d'assainissement collectif et raccordement
au réseau de Sartè – Tipponu »*

MONTANT AFFECTE :.....322 000 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU :.....5 843 804 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/364CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, notamment l'article L.4424-14,
- VU** la loi n°2011-1749 du 5 décembre 2011 relative au PADDUC,
- VU** la délibération n°15/235 AC de l'Assemblée de Corse portant approbation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse – PADDUC,
- VU** la délibération n°12/235 du 2 octobre 2015 AC de l'Assemblée de Corse portant approbation du PADDUC,
- VU** la délibération n°18/262 AC du 26 juillet 2018 AC de l'Assemblée de Corse prescrivant la modification du PADDUC,
- VU** la délibération n°19/172 AC du 23 mai 2019 précisant la procédure de modification du PADDUC en vue du rétablissement de la carte des

espaces stratégiques agricoles et des orientations réglementaires liées,

CONSIDERANT les jugements 1600452, 1600453, 1600454, 1600456, 1600457, 1600464, 1600496, 1600645, 1600692, 1600698 du tribunal administratif de Bastia du 1^{er} mars 2018, qui annulent la délibération n° 12/235 AC du 2 octobre 2015 de l'Assemblée de Corse en tant qu'elle arrête la carte des Espaces Stratégiques Agricoles,

CONSIDERANT les arrêts n°18MA02082, 18MA01215, 18MA03336, 18MA03279, 18MA02616, 18MA03463, 18MA03207, 18MA03209, 18MA03280, 18MA03223 et 18MA03327 de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 24 mai 2019 confirmant les jugements sus-cités annulant la délibération n° 12/235 AC du 2 octobre 2015 de l'Assemblée de Corse en tant qu'elle arrête la carte des Espaces Stratégiques Agricoles,

VU la consultation du Comité de Pilotage le 1^{er} juillet 2019,

VU la consultation de la Chambre des Territoires élargie aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et aux Pôles d'Equilibre Territorial et Rural le 1^{er} juillet 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Développement territorial (SGCE – RAPPORT N° 2288)

ARTICLE PREMIER :

ARRETE le projet de modification n°1 du PADDUC dont le dossier est composé de :

- Un rapport de présentation ;
- 2 documents explicatifs :
 - Une carte représentant les évolutions de la tache urbaine entre le PADDUC approuvé et le PADDUC modifié
 - Un tableau d'évolution des surfaces d'ESA par commune
- 6 pièces modifiées du PADDUC :
 - La carte des Espaces Stratégiques Agricoles au 1/50000e, partie Nord Est
 - La carte des Espaces Stratégiques Agricoles au 1/50000e, partie

Nord Ouest

- La carte des Espaces Stratégiques Agricoles au 1/50000e, partie Sud Est
- La carte des Espaces Stratégiques Agricoles au 1/50000e, partie Sud Ouest
- La cartographie de la Destination Générale des Différentes Parties du Territoire au 1/100000e
- Le tableau des surfaces d'ESA par commune du Livret III - Schéma d'Aménagement Territorial (pp. 70 à 78)

ARTICLE 2 :

DIT que le projet de PADDUC est soumis, pour avis, aux personnes publiques, organismes et organisations associés prévus à l'article L. 4424-13 du CGCT qui disposeront d'un délai de 3 mois, puis à enquête publique, conformément à l'article L. 4424-14 du même code.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/365CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^e partie,
VISTU u Codice generale di e Cullettività Territoriale, Titulu II, Libru IV, IVa Parte,

VU la délibération n° 15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015
approuvant le Plan « Lingua 2020 »,
VISTU a deliberazione n° 15/083 AC di l'Assemblee di Corsica di u 16 d'aprile 2015
chì hà datu accunsentu à u Pianu « Lingua 2020 »,

VU la délibération n° 15/253 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015
adoptant le contrat de plan État-Région 2015-2020,
VISTU a deliberazione n° 15/253 AC di l'Assemblee di Corsica di u 29 d'ottobre di
u 2015 chì hà datu accunsentu à u cuntrattu di pianu Statu-Cullettività
2015-2020,

VU la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018
portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité
de Corse,
VISTU a deliberazione n° 18/139 AC di l'Assemblee di Corsica di u 30 di maghju di
u 2018, chì hà datu accunsentu à u regulamentu bugetariu è finanziau di a
Cullettività di Corsica,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse portant approbation

VISTU du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
a deliberazione n°19/077 AC di l'Assemblea di Corsica chì porta
accunsentu di u bugettu primaticciu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu
2019,

NANT'À raportu di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Formation (SGCE – RAPPORT N° 2218)

ARTICLE PREMIER : ARTICULU PRIMU :

APPROUVE la mise en place d'un marché « Apprentissage de la langue corse par immersion à destination du tout public adulte, année 2019-2020 » ; marché reconductible une fois, pour une année.

DÀ U SO ACCUNSENTU à a messa in opera di un mercatu « Imparerà di a lingua corsa di modu immersivu, à prò di u gran'publicu di i maiò, per l'annu 2019-2020 » ; incù a pussibilità di ricunduce lu per un annu.

ARTICLE 2 : ARTICULU 2 :

DÉCIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :
DECIDE di scumparte cusì i crediti, scritti in a rubrica :

ORIGINE : B.P. 2019
URIGINE : BP 2019

PROGRAMME : N4311C
PRUGRAMMA : N4311C

Programme 4311 - LC Formation - Chapitre 932 - Fonction 20 - Article 611
Prugramma 4311 - LC Furmazione - Capitulu 932 - Funzione 20 - Articulù 611

MONTANT DISPONIBLE2 859 500 00 Euros
TUTALE DISPUNIBILE2 859 500 00 Euros

MONTANT AFFECTE190 000, 00 Euros
TUTALE AFFETTATU190 000, 00 Euros

Marché de formation « Apprentissage de la langue corse par immersion à destination du tout public adulte, année 2019-2020 ».....190 000,00 Euros

DISPONIBLE A NOUVEAU.....2 669 500, 00 Euros
DISPUNIBILE TORNA2 669 500, 00 Euros

ARTICLE 3 :
ARTICULU 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Issa deliberazione serà publicata in a raccolta di l'atti amministrativi di a Cullettività di Corsica.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/366CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** l'article 30 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** l'article 19 de l'ordonnance n°2016-1561 du 21 novembre 2016 qui fixe les dispositions applicables en matière budgétaire et comptable pour l'année de création de Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/023 AC de l'Assemblée de Corse en date du 16 janvier 2018, portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/200 AC de l'Assemblée de Corse en date du 28 juin 2018 approuvant le règlement transitoire des aides aux communes, intercommunalités et territoires de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Programme AEP - Assainissement
(SGCE – RAPPORT N° 2236)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de ramener à un montant de 1 255 750 € la dépense subventionnable prise en compte dans le cadre de la subvention accordée à la commune d'A Bastilicaccia par l'ex Département de la Corse-du-Sud (dossier n°15000377) pour les travaux d'assainissement communal 3^{ème} tranche.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de rapporter l'arrêté attributif de subvention correspondant en date du 28/11/2017 (dossier n°15000377) afin de prendre en compte la nouvelle dépense subventionnable.

ARTICLE 3 : **STIPULE** que le montant de la subvention n'est pas modifié et que ces dispositions sont sans incidence budgétaire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/367CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- VU** la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, annexe I, point 4 venant en application de la loi 2000-321 du 12/04/2000,
- VU** l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n°18/396 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant adoption du cadre d'intervention transitoire en faveur du mouvement associatif du domaine « Aménagement du Territoire »,

- VU** la délibération n° 8/462 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2018 approuvant le nouveau dispositif de relations aux associations et du règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Vie associative (SGCE – RAPPORT N° 2233)

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** la 1ère individualisation des aides au mouvement associatif pour le domaine de l'aménagement du territoire pour l'exercice 2019 telle que figurant en annexe 1 sur la base des informations fournies et des justificatifs remis par l'association au regard de l'objet de la demande de financement.

ARTICLE 2 : **AFFECTE** les subventions allouées sur les programmes tels que détaillés ci-dessous :

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N3131A AED

MONTANT DISPONIBLE	600 000 €
MONTANT TOTAL A AFFECTER.....	223 500 €
DISPONIBLE A NOUVEAU.....	376 500 €

2 - ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N3131B AED

MONTANT DISPONIBLE	757 000 €
MONTANT TOTAL A AFFECTER.....	38 300 €
DISPONIBLE A NOUVEAU.....	718 700 €

ARTICLE 3 : **APPROUVE** les conventions d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association l'Avvene et avec l'Agence d'information sur le logement de Corse (ADIL) (associations dont le montant de la subvention allouée ou dont les

financements cumulés à venir sont supérieur à 23 000 €),
telles que figurant en annexes 2 et 3.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes
administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/368CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Forêt
(SGCE – RAPPORT N° 2197)

ARTICLE PREMIER : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2019

PROGRAMME : N2121C FONCTIONNEMENT



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/369CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Pépinière de Castelluccio
(SGCE – RAPPORT N° 2199)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2019

PROGRAMME : N3211C investissement

MONTANT A AFFECTER :50 000 €

Véhicule + matériels agricoles 50 000 €

TOTAL50 000 €

Reste à affecter : 0 €

ARTICLE 2: **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la
rubrique :

ORIGINE : BP 2019

PROGRAMME : N3211C fonctionnement

MONTANT A AFFECTER :50 000 €

Marches d'entretien et de fournitures (N3211CK003) 9 000 €

Dépenses diverses 41 000 €

TOTAL :50 000 €

Reste à affecter :0 €

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes
administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/370CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** le règlement d'aide n° SA 50388 (2018/N) « Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire »,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ODARC - Dvpt rural - Hors FEADER TOP UP
(SGCE – RAPPORT N° 2224)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** sur proposition du service instructeur ODARC, d'engager sa participation sur fonds CTC hors FEADER hors TOP UP, inscrits au budget de l'ODARC au titre des « investissements agricoles » pour un montant de **109 027,20 €** au bénéfice des pétitionnaires tel que mentionné en annexe.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/371CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,

VU le règlement d'aide n° SA 50388 (2018/N) « Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire »,

VU la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ODARC - Dvpt rural - Hors FEADER TOP UP
(SGCE – RAPPORT N° 2227)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** sur proposition du service instructeur ODARC, d'engager sa participation sur fonds CDC hors FEADER hors TOP UP, inscrits au budget de l'ODARC au titre du dispositif « Mise en valeur agricole » pour un montant de **108 756,73€** au bénéfice de la liste des pétitionnaires telle que mentionnée en annexe.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/372CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,

VU le régime cadre exempté de notification n° SA 40417 relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles pour la période 2015-2020,

VU la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ODARC - Dvpt rural - Hors FEADER TOP UP
(SGCE – RAPPORT N° 2229)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** sur proposition du service instructeur ODARC, d'engager sa participation sur fonds CTC hors FEADER hors TOP UP, inscrits au budget de l'ODARC, pour un montant total de **180 288,09€** au bénéfice de la SARL Domaine E PETRE tel que précisé en annexe (voir tableau des bénéficiaires en annexe).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/373CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le règlement UE 1305/2013 du Parlement Européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le FEADER du 1 décembre 2013 (article 60),
- VU** le Plan de Développement Rural de la Corse 2014 – 2020 validé par la Commission Européenne le 6 octobre 2015,
- VU** l'appel à projet « Accompagnement des entreprises de la filière forêt- bois » approuvé par la délibération n°19/268CE du Conseil Exécutif de Corse le 11

juin 2019,

- VU** l'appel à projet « Dessertes et infrastructures forestières » approuvé par la délibération n°1600907CE du Conseil Exécutif de Corse du 12 avril 2016 modifiée par la délibération n°1703924CE du Conseil Exécutif de Corse du 23 mai 2017,
- VU** l'appel à projet « Investissement pour l'amélioration des peuplements forestiers » approuvé par la délibération n°1600907CE du Conseil Exécutif de Corse du 12 avril 2016 modifiée par la délibération n°1703924CE du Conseil Exécutif de Corse du 23 mai 2017,
- VU** l'appel à projet « Accueil du public en forêt » approuvé par la délibération n°18060CE du Conseil Exécutif de Corse du 16 mai 2018,
- VU** l'appel à projet « Aménagement agricole et pastoral » approuvé par la délibération n°1703925CE du Conseil Exécutif de Corse du 23 mai 2017 modifiée par l'arrêté n°191819CE du Conseil Exécutif de Corse du 2 avril 2019,
- VU** l'appel à projet « Aménagement hydraulique 2018 » approuvé par la délibération n°18328CE du Conseil Exécutif de Corse du 24 mai 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

ODARC - Dvpt rural - FEADER (SGCE – RAPPORT N° 2249)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE**, dans le cadre de l'harmonisation des règles d'éligibilité avec les règles européennes et des aides d'Etat, de modifier la date d'éligibilité des dépenses à établir à la date de l'Accusé de Réception de la demande de subvention, pour ce qui concerne les Appels à Projets suivants :

- Filière bois : Investissements des entreprises de la filière forêt bois : Appel à projets 2014 – 2020 N° FB – 2019.
- Aménagement agricole et pastoral : Appel à projets 2014 – 2020 N° 4.3.1 -1
- Accueil du public en forêt : Appel à projets 2014 – 2020 N 8.5 – 2.
- Opérations sylvicoles : Appel à projets investissements pour l'amélioration des peuplements forestiers 2014 2020 n° 8.5 -1.
- Infrastructures forestières : Desserte et infrastructures forestières Appel à projets 2014 -2020 n° 4.3 .2-1.
- Aménagement hydraulique : Appel à projets 4.3.1-1.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a small flourish.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/374CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n°03/111 AC de l'Assemblée de Corse en date du 17 avril 2003 portant création du Comité de Bassin de Corse et approuvant sa composition et ses règles de fonctionnement, modifiée par délibérations n°09/093 AC en date du 28 mai 2009 et n°10/168 AC du 24 septembre 2010,
- VU** la délibération n° 17/293 AC de l'Assemblée de Corse en date du 22 septembre 2017 modifiant la composition et les règles de fonctionnement du Comité de Bassin de Corse,
- VU** l'arrêté ARR1800902 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 22 février 2018 portant nomination des membres du Comité de Bassin de Corse Conca di Corsica, modifié par les arrêtés n°18/142CE du 26 juin 2018 et n°19/043CE du 26 février 2019,

CONSIDERANT la nouvelle désignation effectuée par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 2259)

ARTICLE PREMIER : L'arrêté n° ARR1800902 CE du 22 février 2018 modifié, est ainsi modifié :

<u>C/ COLLEGE DES PERSONNES QUALIFIEES OU SOCIO PROFESSIONNELS DESIGNES PAR MOITIE PAR LA COLLECTIVITE DE CORSE ET PAR MOITIE PAR LE PREFET DE CORSE</u>	
a) Membres désignés par la Collectivité de Corse 3. Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Corse	M. Laurent BRIANÇON

ARTICLE 2 : Les autres clauses de l'arrêté ARR1800902 CE du 22 février 2018 modifié restent inchangées.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 2 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/375CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le neuf juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à CORTI, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la délibération n°18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/075 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MTL - Voirie
(SGCE – RAPPORT N° 2282)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique : Budget annexe Parc Voirie :

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMMES : N1122
SOUS PROGRAMME : N1122A BA PARC
SECTION DE FONCTIONNEMENT

MONTANT DISPONIBLE DU PROGRAMME N1122A :542 400 euros

MONTANT A AFFECTER :

Opération : N1122A192H : (à créer)40 000 euros
Libellé : Remplacement des kits réfléchissants
Lancement d'une nouvelle procédure.

Opération : N1122A192I : (à créer)6 000 euros
Libellé : Contrôle extincteurs matériels roulants
Lancement d'une nouvelle procédure.

Opération : N1122A192J : (à créer)2 000 euros
Libellé : Prestation externe radio protection
Lancement d'une nouvelle procédure.

Opération : N1122A182C: (à revaloriser)20 000 euros
Libellé : Remise en état carrosserie.
Revalorisation opération existante pour reconduction.

MONTANT DISPONIBLE A NOUVEAU474 400 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 9 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/376CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le neuf juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à CORTI, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** l'article L 4421-1 du Code général des Collectivités Territoriales,
- VU** l'article L 221-2 du code de l'action sociale et des familles,
- VU** l'ordonnance en date du 17 mai 2018 délivrée par la Juge des enfants près le tribunal administratif de grande instance de Bastia renouvelant le placement d'assistance éducative à l'égard de l'enfant FANCHON Enzo,
- VU** le rapport en date du 4 mars 2019, de M. OLMETA Alain, Directeur de la Maison Sociale de l'Enfance « Le Belvédère » relatant l'incident entre l'enfant et l'éducatrice Melle FLORI Andréa Maria causant la dégradation de ses lunettes,
- VU** le rapport de l'aide sociale à l'enfance confirmant la matérialité des faits,

CONSIDERANT qu'en raison des pouvoirs dont la Collectivité de Corse se trouve investie lorsque le mineur a été confié à un service ou établissement qui relève de son autorité, sa responsabilité est engagée même sans faute, pour les dommages causés au tiers par ce mineur,

CONSIDERANT que l'enfant Enzo FANCHON, placé sous l'autorité du Président du Conseil Exécutif de Corse dans le cadre de la mesure d'assistance éducative à raison d'une fois par semaine à la MECS « Le Belvédère », aurait causé en refusant d'aller à la sieste la dégradation des lunettes de son éducatrice, Madame Andréa Maria FLORI,

CONSIDERANT que Madame Andréa Maria FLORI sollicite la prise en charge des réparations pour un montant de 58,60 euros et que cette somme est inférieure à 750 euros correspondant à la franchise du contrat d'assurance,

CONSIDERANT la facture transmise par Madame FLORI attestant des frais engagés pour la réparation du dommage,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Affaires juridiques
(SGCE – RAPPORT N° 2134)**

ARTICLE PREMIER : De prendre à la charge de la Collectivité de Corse l'indemnisation suivante :

- 58,60 euros correspondant au montant du remplacement des lunettes de Madame Andréa Maria FLORI.

Le montant de la prise en charge est effectué à l'ordre de Madame Andréa Maria FLORI et sera imputé sur le programme N 6153 B.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 9 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/377CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le neuf juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à CORTI, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la délibération n°18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MTL - Voirie
(SGCE – RAPPORT N° 2281)

ARTICLE PREMIER : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique : Moyens Technique et Logistique voirie

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMMES : N1122
SOUS PROGRAMME : N1122A
SECTION DE

FONCTIONNEMENT

MONTANT DISPONIBLE DU PROGRAMME N1122A2 938 000 euros

MONTANT A AFFECTER :

Opération : N1122A182X : (à revaloriser)120 000 euros

Libellé : Pièces détachées matériel de débroussaillage
Revalorisation opération existante pour gestion pluriannuelle.

MONTANT DISPONIBLE A NOUVEAU :.....2 818 000 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs
de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 9 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/378CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le neuf juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à CORTI, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la délibération n° 18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MTL - Voirie
(SGCE – RAPPORT N° 2283)

ARTICLE PREMIER : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique Moyens Techniques et Logistique voirie :

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N1122
SOUS PROGRAMMES :N1122A
Section investissement

MONTANT DISPONIBLE..... 2 000 000 euros

MONTANT A AFFECTER :

-Opération N1122A191X (à créer) Libellé : Matériels pour entretien voirie
Acquisition de matériels dédiés à l'entretien du réseau routier.....**100 000 euros**

-Opération N1122A191Y (à créer) Libellé : Viabilité hivernale voirie
Afin de permettre une bonne continuité du dispositif routier.....**50 000 euros**

-Opération N1122A191Z (à créer) Libellé : Acquisitions UGAP
Renouvellement de véhicules, d'engins et autres matériels par
L'intermédiaire de l'Union des Groupements d'achats publics.....**700 000 euros**

-Opération N1122A181X Libellé : Matériels de débroussaillage
Revalorisation opération existante pour gestion pluriannuelle
(première reconduction).....**137 000 euros**

DISPONIBLE A NOUVEAU :.....1 013 000 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 9 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/379CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le neuf juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à CORTI, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse en date du 30 mai 2018 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant adoption du budget primitif 2019 de la Collectivité de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Informatique
(SGCE – RAPPORT N° 2344)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P 2019 **SOUS-PROGRAMME : N6142C « INFORMATIQUE »**
FONCTIONNEMENT

MONTANT D'AE DISPONIBLE**2 520 000 euros**

Abonnements Microsoft.....**900 000 euros**

TOTAL A AFFECTER :900 000 euros

RESTE DISPONIBLE :1 620 000 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 9 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a flourish.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/380CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le neuf juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à CORTI, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n°13/167 AC l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2013 portant approbation de l'évolution du mode de portage et des missions du dispositif régional d'incubation d'entreprises innovantes en Corse,
- VU** la délibération n°16/293 AC l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2016 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I),
- VU** la délibération n°17/185 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juin 2017 portant adoption du cadre stratégique de l'incubateur INIZIA,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ADEC - Actions régionales entreprises
(SGCE – RAPPORT N° 2021)**

ARTICLE PREMIER : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit, les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019

PROGRAMME : N2131C FONCTIONNEMENT

MONTANT DISPONIBLE.....300 000 euros

**Association INIZIA –Incubateur Territorial-
Cotisations 2017 - 2018 - 2019**

MONTANT AFFECTE6 000 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU.....294 000 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 9 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a flourish.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/381CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le neuf juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à CORTI, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n°16/293 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2016 portant adoption du Schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I), en date du 14 décembre 2016,
- VU** la délibération n°16/294 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2016 portant adoption de la quatrième convention d'application du programme exceptionnel d'investissements,
- VU** l'arrêté N°R20-2017-03-29-001 du Préfet de Corse du 29 mars 2017 portant approbation du Schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** le rapport d'instruction du PEI mesures en faveur des TPE & des PME du 12 juin 2017 présenté en Comité régional de programmation du 22 juin 2017,
- VU** la sous-mesure 3.2.2 – « Financement des TPE » introduite à la convention d'application du PEI 2017-2020, cofinancée à parité entre l'Etat et la Collectivité de Corse,
- VU** l'avis favorable du Comité régional de programmation du 22 juin 2017,
- VU** la délibération n°18/073 AC de l'Assemblée de Corse du 29 mars 2018 approuvant le programme de restructuration organisé de soutien stratégique à l'immobilier et aux activités (PROSSIMA),

VU la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

VU le comité de sélection en date du 11 avril 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

ADEC - Actions régionales entreprises (SGCE – RAPPORT N° 2271)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit, les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019

PROGRAMME : N2131C APD

MONTANT DISPONIBLE

6 949 824,88 euros

Demandeur	Localisation du projet	Description du projet	Montant Aide proposée	Taux	Avis du comité du 11 avril 2019
SAS Le rendez-vous de l'été	Pietracorbara	Agrandissement de la salle de restaurant et modernisation de l'établissement. Transformation des chambres pour permettre l'accès aux PMR.	70 000 €	50 % plafonné	Favorable Il est toutefois demandé de fournir les informations suivantes, à l'occasion d'un prochain comité : description détaillée de la nature des dépenses, nombre d'employés de la structure. L'ATC émet toutefois un avis réservé sur ce dossier, car il existe un problème de fond sur le financement des hôtels dans PROSSIMA, en écart avec la politique régionale.
SAS Les 2V (hôtel U CASTELLU)	Vivario	Agrandissement de la salle de restaurant, de la cuisine et modernisation de cette dernière	32 857 €	50%	Favorable L'ATC invite cet établissement à se classer.
SAS LURRU	Pietralba	L'entreprise souhaite se développer avec l'installation sur sa terrasse d'une pergola à toit rétractable accolé au restaurant	8 817 €	50%	Favorable, sous réserve. La réserve porte sur la fourniture de la déclaration préalable de travaux. A noter que ce document manquant n'a pas rendu impossible l'instruction du dossier. Cette réserve sera intégrée dans la convention attributive de l'aide.
SAS MAFLO (Spinosi Marie) - enseigne MI CAMPU	Penta di Casinca	Création d'une entreprise artisanale de fabrication et vente de biscuits et pâtisseries.	16 752,10 €	50%	Favorable
Mairie San Martino di Lota	San Martino di Lota	Opération de réaménagement d'un pôle commercial	200 000 €	30% plafonné	Favorable

Mairie San Martino di Lota	San Martino di Lota	Projet de requalification du centre bourg, comportant notamment une place publique et la réorganisation du stationnement existant	200 000 €	20%	Favorable
EI NOBILI PINAUD Marie Devote	Nessa	Achat d'un camion magasin spécial tournée	32 607 €	50%	Favorable L'ODARC informe le comité d'un financement d'un caisson frigorifique en 2010, ce qui ne pose a priori pas de problème compte tenu de l'ancienneté de ce dossier.
SCIC Télé Paese	Monticello	Projet d'intérêt général afin de promouvoir la filière audiovisuelle par la mise en place de formations.	44 666,50 €	50%	Favorable, sous réserves Les réserves portent sur l'obtention du prêt bancaire et du renouvellement du n° d'enregistrement pour exercer une activité d'organisme de formation. Les réserves seront intégrées dans la convention attributive de l'aide.
SARL VECO - APA Energy domotique	Vescovato	Acquisition de nouveau matériel pour développement de marchés supplémentaires	20 841,33 €	50%	Favorable
SARL ARSYAN	San gavinu di Carbini	Modernisation et mise aux normes de la cuisine	36 819 €	50%	Favorable
SARL Au Bon Clocher	Canari	Aménagements et remplacement du groupe électrogène	20 510 €	50%	Favorable
SARL Corse location scooter	Santa Lucia di Moriani	Acquisition d'un parc de 10 vélos à assistance électrique destinés à la location.	9 116,70 €	50%	Favorable L'ATC indique que cette intervention est concurrente d'autres aides existantes au niveau régional
EI COSTA Marie Madeleine	Morosaglia	Modernisation de l'outil de production	57 325,50 €	50%	Favorable
SARL D'ONOFRIO METAL	Pietrigriggio	Amélioration et modernisation de l'activité en investissant dans du matériel neuf et moderne	28 623,50 €	50%	Favorable L'ODARC informe le comité d'une demande similaire introduite pour un matériel équivalent. Cela va nécessiter un contrôle des dates des demandes pour vérifications entre services instructeurs du respect des obligations déclaratives du pétitionnaire.
FACAC - Féd. des Ass. de Commerçants et Artisans de Corte	Corte	Organisation d'un salon de la montagne	25 300 €	50%	Favorable Le comité préconise un suivi et une éventuelle pérennisation de cet événement.
ORSONI Maria-Louisa (Hôtel Maquis et Mer)	Sari Solenzara	Aménagement de locaux jouxtant l'hôtel pour réalisation de 2 chambres PMR	47 007 €	50%	Favorable
SIMONPIETRI Vanina (Tallà Capiddi)	Ste Lucie de Tallano	Rénovation et équipement d'un local commercial afin de faire revivre une activité de salon de coiffure au centre du village.	11 132,57 €	50%	Favorable Le comité s'interroge sur le prêt relai et viabilité du projet. L'ADEC rappelle que le prêt bancaire intègre bien le principe d'un remboursement anticipé obligatoire si subvention. En outre, le projet est une activité de proximité qui n'existait plus depuis plusieurs années sur ce territoire suite à une cessation pour un motif autre qu'économique. Cela assure somme toute de sa viabilité.

El Colombani Jacques François	Castifao	Réalisation d'un parking et d'une terrasse en teck avec mobilier	24 809 €	50%	Favorable
ACAIR BALAGNA	L'Ile Rousse	Animation marché de Noel et mise en place d'une patinoire	55 308 €	50%	Favorable
SARL AU PALAIS DES VIANDES	Penta di Casinca	Modernisation matériel d'encaissement et réaménagement espace de vente	8 768 €	50%	Favorable, avec réserve La réserve porte sur la fourniture d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) et la possibilité d'interpeller l'EPCI quant à l'élaboration d'un tel document L'ADEC rappelle que lors des précédents comités le défaut du DAAC n'a pas empêché d'émettre un « avis favorable avec réserve » sur les dossiers ainsi que leurs passages en CE. Néanmoins, la réserve a été intégrée au sein de la convention attributive
SARL CHEZ PACO	L'Ile Rousse	Modernisation cuisine restaurant	51 169 €	50%	Favorable
SARL LA CANONICA BOUCHERIE	Cervione	Modernisation boucherie et achat d'un véhicule de tournées	34 900 €	50%	Favorable avec réserve. La réserve porte sur la communication du document précisant la situation juridique de l'établissement (copie du titre de propriété ; autorisation du propriétaire avec copie de bail ...).
EURL LA MINE	Ghisoni	Réalisation d'un point d'accueil, d'une nouvelle ligne de tyroliennes et achat matériel vidéo	15 776 €	50%	Favorable
SASU MELESA	Ile Rousse	Embellissement extérieur de la boutique, toilettes handicapés	6 189,71 €	50%	Favorable
Maison de la presse	LUMIO	Réagencement du magasin, modernisation des équipements, élargissement des gammes de produits vendus avec des produits de l'artisanat corse, agroalimentaire, plantes aromatiques et médicinales	54 717 €	50%	Favorable
SNC ORSINI RISDONNE	LINGUIZZETT A	Démolition de l'ancienne cuisine, et remplacement, installation de toilettes handicapés, optimisation du froid et de la consommation d'énergie	49 706 €	50%	Favorable A noter que les montants de l'assiette et de l'aide ont été réajustés par le comité. Le montant du prêt bancaire doit être réajusté en conséquence.
LEONETTI	PETRETO BICCHISANO	Modernisation de l'outil de production	13 989 €	50%	Favorable, sous réserve de vérifications. Les vérifications portent sur le respect des obligations prévues dans les conventions de financements ODARC 2010/2014 pour un ensemble magasin panetière.

SAS LMN	SARTENE	Modernisation d'un établissement de restauration	45 000,00	30%	Favorable
			1 222 706,91 €		

MONTANT AFFECTE 1 222 706,91 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU

5 727 117,97 euros

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 9 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/382CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le neuf juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à CORTI, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENTE : Mme

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4421-1 à D.4425-53,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- VU** La loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit l'élaboration et l'adoption d'une part d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), d'autre part d'un schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI) conformément à la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et ainsi de fixer les orientations régionales pour les prochaines années en organisant la complémentarité des actions,
- VU** le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation « SESRI 2017/2022 » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017,

- VU** la délibération n° 18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** la délibération n° 19/017 AC de l'Assemblée de Corse du 21 février 2019 approuvant la convention cadre CST2I 2019/2022, « Pour favoriser une démocratisation et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse »,
- VU** la convention cadre CST2I 2019/2022, « Pour favoriser une démocratisation et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse », signée le 22 mars 2019 entre la Collectivité de Corse, la Préfecture de Corse et l'Académie de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Diffusion CST2I (SGCE – RAPPORT N° 2284)


ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** le présent rapport « Projet de colloque « Les collectivités territoriales à statut particulier : les enjeux de la différenciation » tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 : **DECIDE d'affecter** 5 500€ au profit de l'Université de Corse pour le «Projet de colloque « Les collectivités territoriales à statut particulier : les enjeux de la différenciation » » au titre du programme « N4119 – Diffusion CST2I » et du sous-programme « N4119C AED – Diffusion CST2I » du budget primitif (BP) 2019 de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 9 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a small loop above the vertical line.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/383CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le neuf juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à CORTI, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour le patrimoine,
- VU** la délibération n°18/392 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 adoptant le règlement des aides pour le patrimoine,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Patrimoine - Restauration
(SGCE – RAPPORT N° 2195)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019 PROGRAMME : N4411C/I Patrimoine – Investissement

MONTANT DISPONIBLE :.....3 006 900,14 €

● Archéologie et Patrimoine en Corse (APC) – SORINS-LES-BREUREY

Opération archéologique - relevé LiDAR du site archéologique de Piantarella et de l'île Piana à Bunifaziu.....6 365,00€
Taux d'intervention : 45 %

MONTANT AFFECTE :6 365,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :.....3 000 535,14€

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 9 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/384CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le neuf juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à CORTI, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour le patrimoine,
- VU** la délibération n°18/392 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 adoptant le règlement des aides pour le patrimoine,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Patrimoine - Restauration
(SGCE – RAPPORT N° 2273)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019 PROGRAMME : N4411C Patrimoine – Investissement

MONTANT DISPONIBLE :3 000 535,14€

LES RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES AUTORISEES PAR L'ETAT

(Chapitre 5.1- recherches archéologique autorisées par l'État du guide des aides du patrimoine)

● **Association Archéologies – MONTAUBAN**

Travaux d'analyses géoarchéologiques et une étude micromorphologique dans le cadre de l'opération archéologique programmée du site de Basi (A Sarra di Farru)

.....**10 890,00€**

Taux d'intervention : 45 %

MONTANT AFFECTE :10 890,00€

DISPONIBLE A NOUVEAU :2 989 645,14€

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 9 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/385CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le neuf juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à CORTI, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** la délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 adoptant le nouveau cadre pour l'action culturelle et le nouveau cadre pour l'action patrimoniale de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la Culture,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Culture
(SGCE – RAPPORT N° 2307)

ARTICLE PREMIER : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N4423C – FONCTIONNEMENT

MONTANT DISPONIBLE.....2 703 952,53 €

Service Appui logistique et Régie

Fonctionnement 2019.....10 000,00 €

MONTANT AFFECTE.....10 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU.....2 693 952,53 €

PROGRAMME : N4423C – INVESTISSEMENT

MONTANT DISPONIBLE.....3 825 834,17 €

Service Appui logistique et Régie

Investissement 2019.....30 000,00 €

MONTANT AFFECTE.....30 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU.....3 795 834,17 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 9 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/386CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le neuf juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à CORTI, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la délibération n°15/253 AC de l'Assemblée de Corse du 29 mars 2015 approuvant le Contrat de Plan Etat-Collectivité Territoriale de Corse 2015-2020,
- VU** l'avenant n°1 au Contrat de Plan Etat-Collectivité Territoriale de Corse 2015-2020 signé le 10 janvier 2017 entre le Préfet de Corse et le Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** la délibération n°17/343 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2017 portant approbation du règlement des aides mettant en œuvre le Schéma d'Aménagement, de Développement et de la Protection de du Massif Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

CONSIDÉRANT que l'opération envisagée présentée en COREPA du 15 mai 2019 a reçu un avis favorable,

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la rénovation d'un espace public à vocation touristique, il s'inscrit à la fois dans le volet territorial du CPER, axe montagne « préserver, organiser et développer les territoires ruraux de montagne » et au titre de l'axe « renforcement des activités et des systèmes réceptifs touristiques durables et la gestion des sites naturels de montagne

- tourisme de montagne », orientation phare du SADPMC,

SUR proposition de programmation du comité technique pour le développement du massif saisi par consultation écrite le 27 mai 2019,

SUR avis de la commission permanente du comité de massif saisi par consultation écrite le 27 mai 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Comité de massif
(SGCE – RAPPORT N° 2265)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N3133C APD

MONTANT DISPONIBLE :.....**5 843 804 euros**

Commune d'U Salgetu :.....**102 816 euros**
Rénovation et réaménagement de la piscine communale


MONTANT AFFECTE :.....**102 816 euros**

DISPONIBLE A NOUVEAU :.....**5 740 988 euros**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 9 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a small loop above the vertical line.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/387CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le neuf juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à CORTI, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse en date du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/168 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mai 2018 portant approbation de la convention d'objectifs pluriannuelle 2018-2020 entre la Collectivité de Corse et l'Observatoire Régional de la Santé de Corse,
- VU** la délibération n° 19/023 AC de l'Assemblée de Corse en date du 21 février 2019 approuvant le nouveau cadre de référence de la Collectivité en matière d'interventions sociale, médico-sociale et de santé,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Secteur médico social
(SGCE – RAPPORT N° 2291)

ARTICLE PREMIER : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la

rubrique :

ORIGINE : BP 2019

PROGRAMME : N5211C Fonctionnement

MONTANT DISPONIBLE.....1 527 000,00 €

Observatoire Régional de Santé de Corse (ORSC)

Programmation annuelle au titre de 2019.....360 000,00 €

MONTANT AFFECTE.....360 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU.....1 167 000,00 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 9 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/388CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le neuf juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à CORTI, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème Partie,
- VU** le Code de l'action sociale et des familles,
- VU** le Code de la santé publique,
- VU** la délibération n° 18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** la convention de gestion du fonds de parentalité avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Corse du Sud, en date du 9 mars 2019, en application de la délibération n°19/024 AC de l'Assemblée de Corse réunie le 21 février 2019 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer ladite convention,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Social
(SGCE – RAPPORT N° 2298)

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE l'individualisation telle que présentée en annexe de 24 actions « réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents » (REAAP) d'un montant total de 7 000 € pour l'année 2019 des crédits du Fonds de parentalité cogéré avec la CAF.

ARTICLE 2 :

IMPUTE les crédits correspondants inscrits au budget de la protection de l'enfance (programme N 5151A, chapitre 934, fonction 4212, compte 65568).

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 9 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/389CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le neuf juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à CORTI, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, les articles L 4422-1 et suivants,
- VU** la Loi relative à l'égalité et la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 et son article 54,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/113 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant la feuille de route du Pattù pè a Ghjuventù,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Aides en faveur de la jeunesse
(SGCE – RAPPORT N° 2275)

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du diagnostic concernant le Pattù pè a ghjuventù.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 9 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke, and another horizontal line extending to the right.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/390CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le neuf juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à CORTI, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement financier de la collectivité de corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la collectivité de corse pour l'exercice 2019,
- VU** la délibération n°19/101 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du règlement transitoire des aides en faveur de la jeunesse insulaire,
- VU** l'arrêté n°18/785 CE du Conseil Exécutif de Corse du 18 décembre 2018 affectant les crédits pour l'appel à projet « Demu una manu »,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Aides en faveur de la jeunesse
(SGCE – RAPPORT N° 2329)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** d'engager les crédits sur l'opération n° N4521CK005 :

ORIGINE B.P 2018

PROGRAMME N4521C

DEMU UNA MANU (CHANTIERS DE JEUNES BENEVOLES)

Studii e opere	6 900 €
Association A Vaddinca	15 000 €
CPIE A Rinascita	3 000 €
TOTAL 2	24 900 €

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N4521C AED

MONTANT DISPONIBLE794 397,47 euros

1-AIDE AU MILIEU ASSOCIATIF

Entreprendre pour apprendre	7 000 €
TOTAL 1	7 000 €

2-PRIMA STRADA

MARI Baptiste	500 €
DESAYES Mathéo	500 €
LAILLAT OTTAVI Marie	500 €
PALMAS Baptiste	500 €
MARCHIONI Marie-Rose	500 €
CARLOTTI Olivia	500 €
MAURIZZI Océane	500 €
NERI Alexandre	500 €
PREZIOSI Paul –Antoine	500 €
LUCCHINI Elisa	500 €
LINHARES CAMPOS Ana Luisa	500 €
DELIGIA Jeremy	500 €
BEN REDJEB Ala	500 €
ABTITOUI Maleck	500 €
BAOUAFI Nassim	500 €
GASPARD Logan	500 €

MEZRIGHI Mohamed	500 €
EL BARAGHDOUCHI Yassine	500 €
TRAORE Isabelle	500 €
BAILLY Julien	500 €
ROSSINI Francois-André	500 €
JEBARI Nawal	500 €
GIOVANNONI Aurélie	500 €
SPANU Stella	500 €
EL HAFIDY Othman	500 €
TOTAL 3	12 500 €

MONTANT AFFECTE19 500,00 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU774 897,47 euros

ARTICLE 3 : **DECIDE** de relancer l'appel à projets DEMU UNA MANU niveau territorial « facciu di a mo Isula una primura » et niveau européen / bassin méditerranéen, «im'impegnu aldilà di u rughjone corsu».

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 9 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/391CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le neuf juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à CORTI, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV- IVème Partie,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement financier de la collectivité de corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** la délibération n°19/101 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du règlement transitoire des aides en faveur de la jeunesse insulaire,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Aides en faveur de la jeunesse
(SGCE – RAPPORT N° 2330)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N4521C AED

MONTANT DISPONIBLE774 897,47 euros

Ghjovani in mossa : scumessu d'avene

Petru-Maria Stephan (groupe VIAGHJU).....1 000,00 euros

Jean-Laurent Massey (groupe IMAGINA).....1 000,00 euros

MONTANT AFFECTE2 000,00 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU772 897,47 euros

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée au recueil des
actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 9 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/392CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le neuf juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à CORTI, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n°18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération de l'Assemblée de Corse n° 18/164 AC en date du 31 mai 2018 portant adoption du règlement des aides sport de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

CONSIDERANT la finalité de la délibération n°2017-1107 de la commission permanente du 17/07/2017 du Conseil Départemental de la Corse-du-Sud, devenue exécutoire le 20 juillet 2017 relative au financement du groupement Athlétic Club Ajaccien Football au titre du centre de formation dans le cadre de la mission d'intérêt général assurée par la SAS Athlétic Club Ajaccien,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Aider le sport
(SGCE – RAPPORT N° 2341)

ARTICLE PREMIER : DECIDE de proroger la durée de validité de la convention passé entre le groupement Athlétic Club Ajaccien Football et le Conseil Départemental de la Corse-du-Sud, autorisée par délibération n°2017-1107 de sa commission permanente.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant à la convention initiale joint en annexe qui précise qu'il convient dorénavant de lire dans la convention l'échéance du 31/12/2019 en lieu et place de celle du 31/12/2017.

ARTICLE 3 : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2019

PROGRAMME : N4514 C

MONTANT DISPONIBLE :.....4 080 601 euros

SAS Athletic Club Ajaccien (solde de la convention visée à l'article premier)

MONTANT AFFECTE :.....58 000 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU :.....4 022 601 euros

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 9 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/393CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le seize juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS en application des dispositions du sixième alinéa de l'article L. 4422-25 du code général des collectivités territoriales..

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Josephina GIACOMETTI, Gilles SIMEONI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

VU le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,

VU la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MTL - Voirie
(SGCE – RAPPORT N° 2322)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique : Moyens Techniques et Logistiques /Administration Générale :

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME :

N6154A - **Fonctionnement**

MONTANT DISPONIBLE.....2 812 900 euros

-Opération N6154A182Y (à revaloriser) Libellé :
Remise en état carrosserie
Concerne la reconduction de la seconde période du marché**36 000 euros**

-Opération N6154A182X (à revaloriser) Libellé :
Pièces détachées Mat . Débroussaillage.
Concerne la reconduction de la seconde période du marché**55 000 euros**

-Opération N6154A192V (à créer) Libellé :
Location courte durée de VL
Concerne la location courte durée de véhicules pour la Collectivité de Corse suivie et gérée par le garage du siège de la Collectivité de Corse à AIACCIO**540 000 euros**

-Opération N6154A192U (à créer) Libellé :
DIAG pannes et réparations prestataire
Consultations de faibles montants afin d'effectuer des diagnostics de panne et de réparation des matériels qui ne peuvent être réparés en régie...**10 000 euros.**

-Opération N6154A192T (à créer) Libellé :
Cartes tachygraphes
Contrat avec l'imprimerie nationale pour la création et le renouvellement des cartes Tachygraphes, conclu pour une durée de cinq ans pour la Collectivité de Corse**20 000 euros**

DISPONIBLE A NOUVEAU :.....2 151 900 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 16 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a small loop above the vertical line.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/394CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le seize juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS en application des dispositions du sixième alinéa de l'article L. 4422-25 du code général des collectivités territoriales..

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Josephina GIACOMETTI, Gilles SIMEONI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,

VU la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MTL - Voirie
(SGCE – RAPPORT N° 2323)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la
rubrique : Moyens Techniques et Logistique / ENS :

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N3218A **Fonctionnement**

MONTANT DISPONIBLE.....1 901 500 euros

**-Opération N3218A182Y (à revaloriser) Libellé : Pièces détachées Mat . __
Débroussaillement.**

Concerne la reconduction de la seconde

période du marché**80 000 euros**

**-Opération N3218A192V (à créer) Libellé : DIAG pannes et réparations
prestataire.**

Consultations de faibles montants afin d'effectuer des diagnostics de panne et de
réparation des matériels qui ne

peuvent être réparés en régie.....**10 000 euros**

DISPONIBLE A NOUVEAU :.....1 811 500 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes
administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 16 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/395CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le seize juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS en application des dispositions du sixième alinéa de l'article L. 4422-25 du code général des collectivités territoriales..

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Josephina GIACOMETTI, Gilles SIMEONI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,

VU la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MTL - Voirie
(SGCE – RAPPORT N° 2324)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique : Moyens Techniques et Logistique /Forsap et CFM :

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N3173A - **Fonctionnement**

MONTANT DISPONIBLE..... 5 503 100 euros

-Opération N3173A182V (à revaloriser) Libellé : Pièces détachées déneigement.
Concerne la reconduction de la seconde
période du marché**60 000 euros**

-Opération N3173A182W (à revaloriser) Libellé : Maintenance en chaudronnerie.
Concerne la reconduction de la seconde
période du marché**60 000 euros**

**-Opération N3173A182Y (à revaloriser) Libellé : Pièces détachées Mat .
débroussaillement.**
Concerne la reconduction de la seconde
période du marché**120 000 euros**

**-Opération N3173A192T (à créer) Libellé : DIAG pannes et réparations
prestataire**
Consultations de faibles montants afin d'effectuer des diagnostics de panne et de
réparation des matériels qui ne
peuvent être réparés en régie.....**10 000 euros.**

-Opération N3173A192S (à créer) Libellé : Contrôle des extincteurs
Lancement de la procédure relatif aux contrôles
des extincteurs des matériels roulants.
.....**6 000 euros.**

DISPONIBLE A NOUVEAU :.....5 247 100 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes
administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 16 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke, all enclosed within a faint rectangular border.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/396CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le seize juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS en application des dispositions du sixième alinéa de l'article L. 4422-25 du code général des collectivités territoriales..

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Josephina GIACOMETTI, Gilles SIMEONI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,

VU la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et Financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Sécurité et sureté des bâtiments publics
(SGCE – RAPPORT N° 2351)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits
aux rubriques :

**I - Sécurité et sûreté des bâtiments
(Investissement)**

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N6173C
Investissement

MONTANT DISPONIBLE.....900 000 euros

- Lancement d'une nouvelle procédure de marché
relative aux travaux de sécurisation
et sécurité des bâtiments publics.....900 000 euros

MONTANT TOTAL AFFECTE.....900 000 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU.....0,00 euros

**II - Sécurité et sûreté des bâtiments
(Fonctionnement)**

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N6173C
Fonctionnement

MONTANT DISPONIBLE.....400 000 euros

- Reconduction de la seconde période du marché
en cours n°18/SSC/MS/004 relatif à la télésurveillance
et télé-sécurité des bâtiments de la Collectivité de Corse.....200 000 euros

- Marché en cours n°16/DSI/AO/005 relatif
aux prestations de gardiennage des sites
et/ou manifestations de la Collectivité de Corse200 000 euros

MONTANT TOTAL AFFECTE.....400 000 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU.....0,00 euros

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 16 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/397CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le seize juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS en application des dispositions du sixième alinéa de l'article L. 4422-25 du code général des collectivités territoriales..

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Josephina GIACOMETTI, Gilles SIMEONI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** le régime d'aide notifié SA 41259 relatif aux aides au sauvetage et à la restructuration pour les PME en difficultés,
- VU** l'article 3 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- VU** la délibération n° 13/079 AC de l'Assemblée de Corse du 16 mai 2013 portant approbation du plan de prévention des difficultés des entreprises,
- VU** la délibération n° 15/151 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juin 2015 portant simplification du plan de prévention des difficultés des entreprises,
- VU** la délibération n°16/175 AC de l'Assemblée de Corse portant sur la mesure expérimentale de mise en œuvre d'une plateforme CTC(ADEC) –ETAT d'appui

à la restructuration économique SFIDA : SUSTEGNU E FINANZAMENTU DI
L'IMPRESE IN DIFFICULTÀ O IN ADATTAZIONE,

VU la délibération n° 17/125 AC de l'Assemblée de Corse du 1er juin 2017 portant
adoption d'un dispositif d'aide PATTU RISTRITTURAZIONI : modalités de mise
en œuvre opérationnelle de la plateforme SFIDA,

VU la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant
approbation du règlement financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2018 portant
approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ADEC - Actions régionales entreprises
(SGCE – RAPPORT N° 2276)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit, les crédits inscrits à la
rubrique :

ORIGINE : B.P.2019

PROGRAMME : 2131I

MONTANT DISPONIBLE :**5 727 117,97 euros**

SARL JN - AIACCIU

Pattu Ristrutturazioni sous la forme d'une avance remboursable 60 000 euros

MONTANT AFFECTE :**60 000 euros**

DISPONIBLE A NOUVEAU :**5 667 117,97 euros**

ARTICLE 2 **PREND** acte du fait que l'aide à la relance d'activité

octroyée sous forme avance remboursable sera
remboursée par l'entreprise dans les conditions précisées
dans la convention de paiement

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes
administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 16 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/398CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le seize juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS en application des dispositions du sixième alinéa de l'article L. 4422-25 du code général des collectivités territoriales..

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Josephina GIACOMETTI, Gilles SIMEONI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la délibération n°11/108 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 2011 portant création d'un observatoire économique régional,
- VU** la délibération n° 16/177 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juin 2016 portant création d'un observatoire économique de la corse « Corsica Statistica »,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mai 2018portant approbation du règlement financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

ADEC - Actions régionales entreprises

(SGCE – RAPPORT N° 2337)

ARTICLE PREMIER : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit, les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P.2019

PROGRAMME : 2131C AED

MONTANT DISPONIBLE :294 000 euros

Agence de Développement Economique de la Corse

Préfiguration de la démarche d'aide pour l'achat de données
auprès d'un collecteur indépendant 2019

5 000 euros

MONTANT AFFECTE :5 000 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU :289 000 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 16 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/399CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le seize juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS en application des dispositions du sixième alinéa de l'article L. 4422-25 du code général des collectivités territoriales..

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Josephina GIACOMETTI, Gilles SIMEONI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** les articles D.314-70 et suivants du Code de l'Éducation relatifs au Réseau Canopé,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** la délibération n°19/044 AC de l'Assemblée de Corse du 21 février 2019 approuvant la convention cadre entre la Collectivité de Corse et le Réseau CANOPÉ de Corse pour la période 2019-2021,
- VU** la convention cadre n°19DLC-001 de coopération entre la Collectivité de Corse et le Réseau CANOPÉ de Corse pour la production de ressources

pédagogiques pour la période 2019-2021,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Développement territorial
(SGCE – RAPPORT N° 2342)**

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** la convention d'application 2019 pour un montant de 100 000 € confirmant le partenariat entre le Réseau CANOPE – Académie de Corse et la Collectivité de Corse représentée par les services de la Direction Générale Adjointe de l'aménagement et développement des territoires, telle que figurant en annexe.

ARTICLE 2 : **AFFECTE** les subventions allouées sur le programme tel que détaillé ci-dessous :

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N3132A AED

MONTANT DISPONIBLE	383 000 €
MONTANT TOTAL A AFFECTER.....	..100 000 €
DISPONIBLE A NOUVEAU.....	..283 000 €

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 16 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke, all enclosed within a light blue rectangular border.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/400CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le seize juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS en application des dispositions du sixième alinéa de l'article L. 4422-25 du code général des collectivités territoriales..

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Josephina GIACOMETTI, Gilles SIMEONI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** l'article 30 de la loi n°2015-991 du 07 Aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** l'arrêté n° 18/008 du Conseil Exécutif de Corse du 27 mars 2018 portant sur l'individualisation par anticipation des crédits par programme,
- VU** l'arrêté n° 1801119CE du Conseil Exécutif de Corse du 15 mars 2018 décidant de procéder aux individualisations par programmes pour les deux ex-Conseils Départementaux du Cismonte et du Pumonte,
- VU** l'arrêté n° 18/625CE du Conseil Exécutif de Corse du 27 novembre 2018 décidant de désaffecter certains crédits aux programmes de l'ex-Conseil Départemental du Cismonte,
- VU** l'arrêté n° 18/748CE du Conseil Exécutif de Corse en date du 19 décembre 2018 approuvant la convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le

Réseau CANOPE qui fixe la reprise des modalités d'engagement d'opérations et de liquidation des sommes dues, sur le programme N4423B, de l'ex-Conseil Départemental du Cismonte, pour les années 2013, 2015, 2017, 2018,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Accompagnement éducatif territorial
(SGCE – RAPPORT N° 2296)**

ARTICLE PREMIER : DECIDE de désaffecter ainsi qu'il suit les crédits inscrits aux programmes des deux ex-Conseils Départementaux au bénéfice du réseau Canopé tels que détaillés dans les tableaux joints en annexe :

CISMONTE

ORIGINE BP 2018 PROGRAMME : N4423B
Arrêté 18/748CE du 19/12/2018

MONTANT D'AE A DESAFFECTER.....	125 000 euros
Convention de partenariat 2013	35 000 euros
Convention de partenariat 2015	25 000 euros
Convention de partenariat 2017	25 000 euros
Convention de partenariat 2017-2018	15 000 euros

PUMONTE

ORIGINE BP 2018 PROGRAMME : N4120A
Arrêté 1801119CE du 15/03/2018

MONTANT D'AE A DESAFFECTER.....	67 500 euros
Convention de partenariat 2016	12 500 euros
Convention de partenariat 2017-2018	55 000 euros

MONTANT GLOBAL D'AE A DESAFFECTER..... 192 500 euros

ARTICLE 2 : **DECIDE** de réaffecter ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique (voir tableaux) :

ORIGINE BP 2019 PROGRAMME : N4116C AED

MONTANT D'AE DISPONIBLE..... 729 444 euros

Réseau Canopé

MONTANT GLOBAL D'AE AFFECTE..... 192 500 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU EN AE..... 536 944 euros

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 16 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/401CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le seize juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS en application des dispositions du sixième alinéa de l'article L. 4422-25 du code général des collectivités territoriales..

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Josephina GIACOMETTI, Gilles SIMEONI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n°18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse en date du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Aider le sport
(SGCE – RAPPORT N° 2313)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : **B.P. 2019**

PROGRAMME : **N4514C AED**

MONTANT DISPONIBLE.....**4 022 601 euros**

MONTANT AFFECTE.....**52 000 euros**

Marché « Raid Oxy Jeunes Aventure A sfida Natura » 2020

DISPONIBLE A NOUVEAU.....**3 970 601 euros**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 16 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/402CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le seize juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS en application des dispositions du sixième alinéa de l'article L. 4422-25 du code général des collectivités territoriales..

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Josephina GIACOMETTI, Gilles SIMEONI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- VU** la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, annexe I, point 4 venant en application de la loi 2000-321 du 12/04/2000,
- VU** la délibération n°18/396 AC de l'Assemblée de Corse en date du 25 Octobre 2018 portant adoption du cadre d'intervention transitoire en faveur du

mouvement associatif du domaine « Aménagement du Territoire »,

VU la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Vie associative (SGCE – RAPPORT N° 1987)

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** l'attribution des aides pour un montant global de 290 000 € en faveur de l'association « Société Nationale de sauvetage en Mer » telles que détaillées ci-dessous sur la base des informations fournies et des justificatifs remis par l'association au regard de l'objet des demandes de financement.

Les aides sont relatives aux demandes déposées au titre de l'exercice 2018.

L'aide financière globale de la Collectivité de Corse est fixée comme suit :

1) 230 000 € pour l'acquisition d'une nouvelle vedette de deuxième classe pour la Station SNSM de Sulinzara constituant 50% d'une dépense subventionnable retenue établie par l'association à 460 000 €.

2) 60 000 € pour l'acquisition d'une embarcation de sauvetage pneumatique semi-rigide SRR750 pour la Station SNSM de Bunifaziu constituant 50 % d'une dépense subventionnable retenue établie par l'association à 120 000 €.

ARTICLE 2 : **AFFECTE** les subventions allouées sur le programme tel que détaillé ci-dessous :

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N3131A APD

MONTANT DISPONIBLE.....533 000 euros

MONTANT TOTAL AFFECTE.....290 000 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU.....243 000 euros

ARTICLE 3 :

APPROUVE la signature par Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse de la convention avec l'association Société Nationale de Sauvetage en Mer telle que figurant en annexe.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 16 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a small flourish.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/403CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le seize juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS en application des dispositions du sixième alinéa de l'article L. 4422-25 du code général des collectivités territoriales..

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Josephina GIACOMETTI, Gilles SIMEONI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** le Titre II – Livre IV – IVème partie du Code général des collectivités territoriales, relatif à la Collectivité Territoriale de Corse, modifié par la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** les lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 (2014/C 204/01),
- VU** le règlement (CE) No 702/2014 du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- VU** le régime cadre exempté n° SA 40979 relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020,

- VU** le régime cadre exempté n° SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020,
- VU** le régime cadre notifié n° SA 39677 « Aides aux actions de promotion des produits agricoles »,
- VU** la délibération n°13/233AC de l'Assemblée de Corse du 8 novembre 2013 relative aux Orientations Stratégiques Agriculture, Développement Rural et Forêt,
- VU** la délibération n°1406317 du Conseil Exécutif de Corse du 15 décembre 2014 concernant le lancement de l'Appel à Projets 2015-2018 « Projets pour le développement des filières agricole de production »,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

ODARC - Dvpt rural - Hors FEADER TOP UP (SGCE – RAPPORT N° 2315)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** sur proposition du service instructeur ODARC, d'engager sa participation et de procéder à l'affectation et à la programmation des opérations d'aides concernant les dossiers 2019 retenus dans le cadre de l'AAP « Projets pour le développement des filières de production agricole de Corse -Programmation complémentaire» au titre du Plan d'Avenir, sur crédits CDC hors Top Up et hors FEADER inscrits au budget de l'ODARC pour un montant total de **221 533,73 €** ainsi que détaillé en annexe I.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 16 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a small loop above the vertical line.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/404CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le seize juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS en application des dispositions du sixième alinéa de l'article L. 4422-25 du code général des collectivités territoriales..

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Josephina GIACOMETTI, Gilles SIMEONI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°17/185 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juin 2017 approuvant les règles d'occupation du domaine forestier territorial,

VU la délibération n°18/654 CE du Conseil exécutif de Corse du 4 décembre 2018 approuvant la concession de terrain pour l'implantation d'une unité de stockage en forêt territoriale de Chjavari au profit de la société NWEnergy,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Forêt
(SGCE – RAPPORT N° 2333)

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** l'avenant n°1 à la concession de terrain pour l'implantation d'une unité de stockage d'énergie en forêt territoriale de Chjavari pour changement de dénomination sociale au profit de la société NWJZNI pour toute la durée de l'exploitation, tel que figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 16 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/405CE du Président du Conseil Exécutif de Corse

ODARC - Modification de la composition du Conseil d'Administration de l'ODARC

L'an deux mille dix neuf, le seize juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS en application des dispositions du sixième alinéa de l'article L. 4422-25 du code général des collectivités territoriales..

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème partie
- VU** le Code Rural,
- VU** la délibération n° 92/44 du 26 juin 1992 modifiée portant adoption des statuts de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse,
- VU** la délibération n° 18/030 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse dans les commissions et organismes extérieurs,
- VU** l'arrêté n° ARR1800736 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 8 février 2018 relatif à la composition du Conseil d'Administration de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse,
- VU** l'arrêté n°19/090 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 2 avril 2019 relatif à la composition du Conseil d'Administration de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse,
- VU** la délibération n° 19/148 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mai 2019 portant les modifications de statuts de l'ODARC,
- VU** la délibération n° 2019/308 du Conseil d'Administration de l'ODARC approuvant les modifications des statuts de l'ODARC en vertu de la délibération n° 19/148 AC de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

ARRETE

ARTICLE PREMIER : La composition du Conseil d'Administration de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse est fixée comme suit :

ORGANISMES REPRESENTES	ADMINISTRATEURS DELEGUES
Président Assemblée de Corse	Jean Guy TALAMONI
Président ODARC	Lionel MORTINI

Assemblée de Corse	Marcel CESARI
	Jean-Jacques LUCCHINI
	Véronique ARRIGHI
	Pascal CARLOTTI
	Julien PAOLINI
	Paul PARIGI
	Rosa PROSPERI
	Julie GUISEPPI
	Pierre José FILIPPOTTI
	Paula MOSCA
	Juliette PONZEVERA
	Jeanne STROMBONI
	Anne TOMASI
	Marie Thérèse MARIOTTI
Jean-Martin MONDOLONI	
Marie-Anne PIERI	

	Antoine POLI
	Catherine COGNETTI-TURCHINI
	Valérie BOZZI
	François-Xavier CECCOLI

ORGANISMES REPRESENTES	ADMINISTRATEURS DELEGUES
Chambre régionale d'Agriculture	Pierre ACQUAVIVA
Chambre d'Agriculture 2A	Stéphane PAQUET
Chambre d'Agriculture 2B	Joseph COLOMBANI
Organisations Chefs d'exploitation 2A	François Laurent PASQUALI
	Jean Baptiste DE PERETTI DELLA ROCCA
	Vincent BERETTI
	Paul BIANCHI
Organisations Chefs d'exploitation 2B	Sébastien MERCURI
	Jean-François SAMMARCELLI
	Toussaint FAZI
	Laetitia SIMEONI
Org° Salariés Agricoles 2B	Marie Dominique CRISTINI
Org° Salariés Agricoles 2A	Anthony BARTOLI
SAFER	Marie Josèphe ALFONSI
OEHC	Marie SIMEONI
Représentants Salariés ODARC	Jean-Baptiste LECCIA
	Dominique GIOVANNETI
	Maryline PETRETTI
	Marion MAS

CRPF	François PIACENTINI
	Jean-Toussaint NICOLAI

Membres associés avec voix consultative	
ORGANISMES REPRESENTES	ADMINISTRATEURS DELEGUES

Président du Conseil Exécutif	Gilles SIMEONI
Préfète de Corse	Josiane CHEVALIER
DRAAF Directrice par intérim	Catherine MARCELLIN
DDTM 2B	
DDTM 2A Directeur Adjoint	Xavier LOGEROT
MSA	Charles Dominique FIESCHI
CRCA	
FRCA	François FRANCESCHI
Association Départementale des communes forestières de la Corse du Sud	Jean-Jacques GIANNI
Association Départementale des communes forestières de la Haute Corse	Guy FERRERI
Directeur Général des Services de la C.T.C	Jean-Louis SANTONI
Directrice par intérim de l'ODARC	Marie-Pierre BIANCHINI
Secrétaire Général de l'ODARC	Maurice LUCIANI
Payeur de Corse	Toussaint ROSSI
Secrétaire du Comité d'Entreprise	Pascale GIOVANNETTI

Personnalités Invitées	
ORGANISMES REPRESENTES	ADMINISTRATEURS DELEGUES
SGAC	Didier MAMIS

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 16 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/406CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,

VU la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MTL - Voirie
(SGCE – RAPPORT N° 2370)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique : Moyens Techniques et Logistique FORSAP et CMF

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N3173A
Section investissement

MONTANT DISPONIBLE..... 2 000 000 euros

MONTANT A AFFECTER :

-Opération N3173A181Y Libellé : Matériels de débroussaillage
Revalorisation opération existante pour gestion pluriannuelle
(première reconduction).....**137 000 euros**

- Opération N3173A181X Libellé : Programme CFM 2017
Revalorisation opération existante pour ajustement de l'affectation faite pour les acquisitions réalisées dans le cadre du programme du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne 2017.**66 000 euros**

- Opération N3173A181V Libellé : Programme CFM 2018
Revalorisation opération existante pour ajustement de l'affectation faite pour les acquisitions réalisées dans le cadre du programme du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne 2018.**43 000 euros**

DISPONIBLE A NOUVEAU :.....1 754 000 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/407CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 4422-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 30,
- VU** les ordonnances du 21 novembre 2016, n° 2016-1561, n° 2016-1562 et 2016-1563 relatives à la Collectivité de Corse,
- VU** l'article 30 I 3° du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
- VU** la délibération n° 18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019.

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Communication
(SGCE – RAPPORT N° 2384)**

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** le lancement des marchés relatifs à la communication, la promotion, l'animation et les relations publiques entre la Collectivité de Corse et les clubs sportifs de haut niveau pour la saison sportive 2019/2020 comme suit :

- au GFCA Volley-ball Ajaccio pour sa participation au championnat de France de Volley-ball de Ligue A : 270 000 € HT.
- à l'Athlétic Club Ajaccien (ACA) pour sa participation au championnat de France de football de Ligue 2 : 160 000 € HT.
- au Gazelec Football Club Ajaccio pour sa participation au championnat de France de football de National 160 000 € HT.
- au Football club Bastia-Borgo (FCBB) pour sa participation au championnat de France de football de National 120 000 € HT.

ARTICLE 2 : **DECIDE** d'engager ainsi qu'il suit les crédits sur les opérations 5611F0234 et N6121CL001 :

- GFCA Volley-ball Ajaccio	324 000.euros
- Athlétic Club Ajaccio (ACA).....	192 000.euros
- Gazelec Football Club Ajaccio.....	192 000.euros
- Football club Bastia-Borgo (FCBB)	144 000.euros

TOTAL A ENGAGER.....852 000 euros

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/408CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil,
- VU** l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret no 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020,
- VU** l'arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité

des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020,

- VU** l'arrêté conjoint n°ARR1604416SAEU en date du 14 novembre 2016 abrogeant et remplaçant l'arrêté conjoint n°ARR1503SAEU en date du 18 juin 2015, désignant la liste des services de la Collectivité Territoriale de Corse, Autorité de gestion, de ses offices et agences responsables du suivi et/ou co-instructeurs et/ou consultés, et l'Etat pour les dossiers d'opérations subventionnés dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE Corse 2014-2020,
- VU** l'arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020,
- VU** la délibération n°15/218 AC de l'Assemblée de Corse en date du 17 septembre 2015 portant approbation du Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020, et autorisant le président du Conseil exécutif de Corse à procéder aux individualisations des crédits et à signer les conventions attributives d'aides afférentes,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse en date du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019.

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Assistance technique FEDER (SGCE – RAPPORT N° 2302)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** d'affecter les crédits suivants :

SECTEUR : Affaires Européennes
ORIGINE : B.P 2019
PROGRAMME : N2212C (Assistance technique FEDER)

MONTANT DISPONIBLE :**300 000,00 €**

Domaine Assistance Technique :

Location d'un minibus dans le cadre de la session de qualification sur la mise en œuvre de stratégies urbaines intégrées FEDER-FSE 2014-2020 **1 000 €**

TOTAL A AFFECTER :..... 1 000 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :..... 299 000 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/409CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4421-1 à D.4425-53,
- VU** la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- VU** La loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit l'élaboration et l'adoption d'une part d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), d'autre part d'un schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI) conformément à la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et ainsi de fixer les orientations régionales pour les prochaines années en organisant la complémentarité des actions,
- VU** le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation « SESRI 2017/2022 » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017,

- VU** la délibération n°19/017 AC de l'Assemblée de Corse du 21 février 2019 approuvant la convention cadre CST2I 2019/2022, « Pour favoriser une démocratisation et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse »,
- VU** la convention cadre CST2I 2019/2022, « Pour favoriser une démocratisation et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse », signée le 22 mars 2019 entre la Collectivité de Corse, la Préfecture de Corse et l'Académie de Corse,
- VU** l'arrêté n°19/127 CE du Conseil exécutif de Corse du 23 avril 2019 approuvant l'Appel à Manifestation d'Intérêt de Mise en réseau des acteurs de la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation,
- VU** la candidature de l'association A Rinascita à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de Mise en réseau des acteurs de la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation du 27 mai 2019,
- VU** la conclusion du Comité de pilotage, de suivi et d'évaluation de la culture scientifique, technique, industrielle et de l'innovation du 28 juin 2019,
- VU** la délibération n° 18/023 AC de l'Assemblée de Corse en date du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Diffusion CST2I
(SGCE – RAPPORT N° 2331)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P.2019

PROGRAMME : 4119C

CHAPITRE : 932 : -FONCTION : 23 – COMPTE : 65748

MONTANT DISPONIBLE1 194 500 euros

Association A Rinascita pour le projet de mise en réseau des
acteurs de la Culture Scientifique, Technique,
Industrielle et de l'Innovation.....**415 840 euros**

MONTANT AFFECTE415 840 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU778 660 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes
administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/410CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,

VU la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse en date du 28 mars 2019 approuvant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Travaux de bâtiments
(SGCE – RAPPORT N° 2339)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de désaffecter et de réaffecter ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

PROGRAMME : N4121C - EPLE – Travaux de bâtiments_

4610131 : Opération

Lycée Professionnel Maritime et Acquacole de Bastia. 1 350 000 €

MONTANT DESAFFECTE : **1 350 000 €**

MONTANT REAFFECTE : **1 350 000 €**

Réparti comme suit :

4610481 : Opération Collège du Stiletto : 950 000 €

4610041 : Opération LP Jules ANTONINI : 400 000 €

DISPONIBLE A NOUVEAU **0 €**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/411CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,

VU la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la collectivité territoriale de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Accompagnement scolaire
(SGCE – RAPPORT N° 2349)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

Origine BP 2019

Programme N41290C

MONTANT DISPONIBLE :.....397 034,00 euros AE

4

I. Financement des dotations aux établissements d'enseignement du second degré pour la réalisation de leurs projets culturels et des séjours éducatifs au titre de l'année scolaire 2019-2020 (PAESE)

Collège Fesch Aiacciu	4 000,00 euros
Collège Laetitia Bonaparte Aiacciu	4 000,00 euros
Collège du Stiletto Aiacciu	4 000,00 euros
Collège Léon Boujot Portivechju	4 000,00 euros
Collège Maria De Peretti Portivechju	4 000,00 euros
Collège Giraud Bastia	4 000,00 euros
Collège saint-Joseph Bastia	4 000,00 euros
Collège S. Vinciguerra Bastia	4 000,00 euros
Collège Pascal Paoli Corti	4 000,00 euros
EREA Aiacciu	4 000,00 euros
Lycée Fesch Aiacciu	4 000,00 euros
Lycée J-P De Rocca Serra Portivechju	4 000,00 euros
Lycée Clémenceau Sartè	4 000,00 euros
LP Finosello Aiacciu	4 000,00 euros
LP Jules Antonini Aiacciu	4 000,00 euros
Lycée Pascal Paoli Corti	4 000,00 euros
Lycée de Balagne Lisula	4 000,00 euros
Lycée de la Plaine Orientale I Prunelli di Fiumorbu	4 000,00 euros
LP Fred Scamaroni Bastia	4 000,00 euros
LP Jean Nicoli Bastia	4 000,00 euros
Lycée agricole de Sartè	4 000,00 euros
Lycée agricole de Borgo-Marana- U Borgu Aghja Rossa	4 000,00 euros
Lycée maritime et aquacole Bastia	4 000,00 euros
Collège de Bunifaziu	6 000,00 euros
Collège Jean Nicoli Pruprià	6 000,00 euros
Collège G. Clémenceau Sartè	6 000,00 euros
Collège Jean Félix Orabona Calvi	6 000,00 euros
Collège Pascal Paoli Lisula	6 000,00 euros
Collège San Fiurenzu	6 000,00 euros
Collège J. de Rocca Serra Livia	6 000,00 euros
Collège de Purtichju-Grossetto Prugna	6 000,00 euros
Collège du Taravu- Sante Maria Sichè	6 000,00 euros
Collège de Baleone Sarrula è Carcupinu	6 000,00 euros
Collège Camille Borrossi Vicu	6 000,00 euros
Collège Ph. Pescetti Cervioni	6 000,00 euros
Collège Henri Tomasi Penta di Casinca	6 000,00 euros
Collège de Lucciana	6 000,00 euros
Collège du Cap Luri	6 000,00 euros
Collège du Fiumorbu I Prunelli di Fiumorbu	6 000,00 euros
Collège de Moltifau	6 000,00 euros

Collège de Biguglia	6 000,00 euros
Lycée Paul Vincensini Bastia	7 000,00 euros
Collège Arthur Giovoni (+SEGPA) Aiacciu	7 000,00 euros
Collège de Montesoro (+SEGPA) Bastia	7 000,00 euros
Lycée Laetitia Bonaparte Aiacciu	7 000,00 euros
Lycée Giocante de Casabianca Bastia	7 000,00 euros

SOUS TOTAL I **235 000,00 euros**

II. Financement de dotations globalisées (classes découvertes, accès aux ressources et lieux culturels) aux établissements d'enseignement du second degré

Collège Fesch Aiacciu.....	2 000,00 euros
Collège Arthur GIOVONI Aiacciu.....	2 000,00 euros
Collège Laetitia Bonaparte Aiacciu.....	2 000,00 euros
Collège du Stiletto Aiacciu.....	2 000,00 euros
Collège de Bunifaziu	2 000,00 euros
Collège J. de Rocca Serra Livia.....	2 000,00 euros
Collège de Purtichju-Grossetto Prugna	2 000,00 euros
Collège Léon Boujot Portivechju.....	2 000,00 euros
Collège Maria De Peretti Portivechju	2 000,00 euros
Collège Jean Nicoli Pruprià.....	2 000,00 euros
Collège du Taravu- Sante Maria Sichè	2 000,00 euros
Collège de Baleone Sarrula è Carcupinu.....	2 000,00 euros
Collège Clémenceau Sartè.....	2 000,00 euros
Collège Camille Borossi Vicu.....	2 000,00 euros
Collège Giraud Bastia.....	2 000,00 euros
Collège Montesoro Bastia.....	2 000,00 euros
Collège Saint Joseph Bastia.....	2 000,00 euros
Collège Simon Vinciguerra Bastia.....	2 000,00 euros
Collège Biguglia.....	2 000,00 euros
Collège Jean Félix Orabona Calvi.....	2 000,00 euros
Collège Ph. Pescetti Cervioni.....	2 000,00 euros
Collège Pascal Paoli-Corti.....	2 000,00 euros
Collège Pascal Paoli – Lisula.	2 000,00 euros
Collège de Lucciana.....	2 000,00 euros
Collège du Cap Luri.....	2 000,00 euros
Collège de Moltifau.....	2 000,00 euros
Collège Henri Tomasi Penta di Casinca	2 000,00 euros
Collège du Fiumorbu I Prunelli di Fiumorbu.....	2 000,00 euros
Collège de San Fiorenzu	2 000,00 euros
EREA Aiacciu	2 000,00 euros
Lycée Fesch Aiacciu.....	2 000,00 euros
Lycée Laetitia Bonaparte Aiacciu.....	2 000,00 euros
Lycée JP de Rocca Serra Portivechju.....	2 000,00 euros
Lycée Clémenceau Sartè.....	2 000,00 euros
LP Finosellu Aiacciu.....	2 000,00 euros

LP Jules Antonini Aiacciu.....	2 000,00 euros
Lycée Giocante de Casabianca Bastia.....	2 000,00 euros
LP Scamaroni Bastia.....	2 000,00 euros
Lycée Pascal Paoli Corti.....	2 000,00 euros

Lycée de Balagne Lisula.....	2 000,00 euros
Lycée de la Plaine Orientale I Prunelli Di Fiumorbu	2 000,00 euros
LT Paul Vincensini Bastia.....	2 000,00 euros
Lycée Jean Nicoli Bastia.....	2 000,00 euros
Lycée agricole Sartè.....	2 000,00 euros
Lycée agricole de Borgo-Marana- U Borgu Aghja Rossa	2 000,00 euros
Lycée Maritime J. Faggianelli Bastia.....	2 000,00 euros

SOUS TOTAL II92 000,00 euros

III. Soutien au collège de Livia pour le projet éducatif innovant : Activités sportives de pleine nature-Environnement :

Collège de Livia	4 000,00 euros
------------------	----------------

SOUS TOTAL III :.....4 000,00 euros

IV. Cofinancement du salon des métiers agricoles (9^{ème} édition) au lycée agricole de Sartè

Lycée Agricole de Sartè	5 000,00 euros
-------------------------	----------------

SOUS TOTAL IV :.....5 000,00 euros

V. Subvention au collège du Taravu pour le transport des élèves dans le cadre de « A Festa di a Lingua Corsa ».

Collège du Taravu	2 200,00 euros
-------------------	----------------

SOUS TOTAL V :.....2 200,00 euros

VI. Cofinancement du séjour au salon de l'Agriculture à Paris de la classe de Terminale du Bac STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) du lycée agricole de Borgo –Marana.

Lycée Agricole de Borgo-Marana 2 000,00
euros

SOUS TOTAL VI :.....2 000,00 euros

VII. Soutien à la réalisation au lycée agricole de Borgo-Marana d'un projet pédagogique artistique de photographie intitulé « Identité et selfie ».

Lycée Agricole de Borgo-Marana 2 000,00 euros

SOUS TOTAL VII :.....2 000,00 euros

MONTANT TOTAL AFFECTE (I+II+III+IV+V+VI+VII) :.....342 200,00 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU :.....54 834,00 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/413CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la délibération n° 17/05178 CE de l'Assemblée de Corse du 11 juillet 2017 approuvant la subvention relative au financement de l'Institut de Formation d'Ambulancier de Corse-du-Sud,
- VU** la convention n°17/SFOR/22 en date du 25 septembre 2017 relative au financement de l'Institut de Formation d'Ambulancier de Corse-du-Sud,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/362 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant approbation du budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Formation sanitaire et sociale
(SGCE – RAPPORT N° 2367)**

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** l'avenant à la convention relative au financement du fonctionnement de l'Institut de Formation d'Ambulancier (IFA) de Corse-du-Sud.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2019

PROGRAMME : FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE N4114C

MONTANT DISPONIBLE.....128 190 Euros

ID Formation**46 000 Euros**
(Formation ambulanciers IFA)

MONTANT AFFECTE.....46 000 Euros

DISPONIBLE A NOUVEAU.....82 190 Euros

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/414CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4421-1 à D.4425-53,
- VU** la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- VU** La loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit l'élaboration et l'adoption d'une part d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), d'autre part d'un schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI) conformément à la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et ainsi de fixer les orientations régionales pour les prochaines années en organisant la complémentarité des actions,
- VU** le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation « SESRI 2017/2022 » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017,

- VU** la délibération n° 18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** la délibération n°19/017 AC de l'Assemblée de Corse du 21 février 2019 approuvant la convention cadre CST2I 2019/2022, « Pour favoriser une démocratisation et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse »,
- VU** la convention cadre CST2I 2019/2022, « Pour favoriser une démocratisation et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse », signée le 22 mars 2019 entre la Collectivité de Corse, la Préfecture de Corse et l'Académie de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** l'arrêté n°19/225 CE du Conseil exécutif de Corse du 28 mai 2019 approuvant l'Appel à Projets Fête de la Science 2019 en Corse,
- VU** la conclusion du Comité territorial de pilotage, de suivi et d'évaluation de la culture scientifique, technique, industrielle et de l'innovation du 8 juillet 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Diffusion CST2I (SGCE – RAPPORT N° 2369)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P.2019 PROGRAMME : 4119C
CHAPITRE : 932 : -**FONCTION** : 221 – **COMPTE** : 657382 : 5 886 euros
CHAPITRE : 932 : -**FONCTION** : 222 – **COMPTE** : 657382 : 1 000 euros
CHAPITRE : 932 : -**FONCTION** : 23 – **COMPTE** : 65748 : 15 757,38 euros
CHAPITRE : 932 : -**FONCTION** : 23 – **COMPTE** : 65735 : 12 094,66 euros

MONTANT DISPONIBLE **778 660 euros**

Association A Rinascita « Raz-de-plastique »	844,94 euros
Association A Rinascita « Les avancées de la science sur les maladies du sang »	2 296,44 euros
Association A Rinascita « La science au féminin »	2 616 euros
Collège de Montesoru « Initiation à la robotique »	1 370 euros
Communauté de commune de l'Alta Rocca « 48h des Sciences de la mer à la montagne »	5 000 euros

Ville d'Ajaccio « Les médiathèques mettent le cap sur les Etoiles, découverte de l'astronomie »	1 400 euros
Arkaeos « Archéologie sous-marine en Corse du Sud »	5 000 euros
Collège de Casinca « Atelier scientifique bio cosmétiques »	338 euros
CPIE U Marinu « A demain sur le littoral »	5 000 euros
Collège Simon Vinciguerra « Bio cosmétiques et recyclage des déchets »	1 400 euros
Collège du Fiumorbu « Fête de la science »	1 400 euros
Mairie de Luri « Fête de la science au Cap Corse »	4 214,66 euros
Communauté de commune Celavu / Prunelli « Joue avec la science pour protéger ton environnement »	1 480 euros
Cité scolaire Fesch « Les biotechnologies sous toutes ses formes »	1 000 euros
Collège Maria Ghjente « Impacts des conditions Météorologiques sur l'érosion des roches »	1 378 euros

MONTANT AFFECTE34 738,04 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU743 921,96 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/415CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la délibération n°18/268 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2018 autorisant la mise en œuvre du schéma territorial transitoire d'aide aux étudiants,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Vie étudiante - Bourses
(SGCE – RAPPORT N° 2399)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit, et conformément au

listing annexé au présent arrêté, les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019
PROGRAMME : N° N4115C

MONTANT DISPONIBLE.....2 015 600 Euros

Mesure 2-2 du schéma territorial transitoire à la vie étudiante

Tableau récapitulatif « Baccalauréat Mention Très Bien 2019 » joint en annexe du présent arrêté.

MONTANT AFFECTE : 105 500 Euros

DISPONIBLE A NOUVEAU1 910 100 Euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/416CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le titre II – Livre IV – IVème partie du code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** le décret n° 2008-263 du 14 mars 2008 relatif à la procédure d'attribution des concessions de logements dans les EPLE, accordés aux personnels de l'Etat dans les EPLE,
- VU** la délibération n° 18/058 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2018 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à fixer le montant annuel des prestations accessoires et à procéder à l'attribution des concessions de logements aux personnels dans les EPLE,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**FCT des établissements du 2nd degré
(SGCE – RAPPORT N° 2404)**

ARTICLE PREMIER : Les concessions de logements accordées aux personnels de l'Etat et aux Adjoints Territoriaux (ATT) dans les EPLE au titre de l'année 2019-2020 sont attribuées telles que répertoriées dans le document annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'actualisation des montants des prestations accessoires accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service est égale à celle de la dotation générale de décentralisation. Cette dernière n'évolue pas et demeure au même niveau qu'en 2015.

La valeur du montant des prestations accessoires accordées aux personnels logés par NAS pour l'année scolaire 2019/2020 reste donc inchangée, soit :

1 808,39 € lorsqu'il y a chauffage collectif
2 411,19 € lorsque le chauffage est individuel

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/417CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** le décret n° 2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le code de la santé publique qui fixe notamment les modalités d'agrément et d'autorisation et prévoit que la composition de la demande d'autorisation,
- VU** l'arrêté du ministère de la santé et des sports en date du 31 juillet 2009,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** la demande formulée par l'Institut de formation d'ambulanciers de Haute-Corse,
- VU** l'avis de l'ARS en date du 11 juin 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Formation sanitaire et sociale
(SGCE – RAPPORT N° 2225)**

ARTICLE PREMIER : **AUTORISE** pour une durée de 5 ans :

- le renouvellement de l'Institut de Formation au diplôme d'Etat d'ambulancier au Centre de Formation d'apprentis de Haute Corse.
- la capacité d'accueil de 15 élèves par session, dans la limite de deux sessions par an.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** l'agrément de la directrice : Madame Cathy TURCHINI-COGNETTI

ARTICLE 3 : Cette autorisation peut être retirée en cas de non-respect des dispositions législatives ou réglementaires régissant l'organisation des formations et l'incapacité ou de faute grave des dirigeants de l'institut.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/418CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

VU le code de l'éducation, chapitre IV, session III,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Participations centres de formation
(SGCE – RAPPORT N° 2261)**

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** la convention de mise à disposition de l'outil OUIFORM pour le suivi des prescriptions concernant les stagiaires du programme régional de formation (PRF).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/419CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'éducation, chapitre IV, section III,

VU la délibération n°17/332 AC de l'Assemblée de Corse en date du 26 octobre 2019 adoptant le contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle en Corse (CPRDFOP) 2017-2022,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse en date du 28 mars 2019 portant adoption du budget primitif 2019 de la Collectivité de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Participations centres de formation
(SGCE – RAPPORT N° 2336)**

ARTICLE PREMIER : **AFFECTE** sur le programme N4211C chapitre 932 la somme de 1 065 000 € répartie comme suit :

MONTANT DISPONIBLE6 489 317,71 euros

Actions de formation à destination des salariés et chefs d'entreprise :

- Chambre régionale d'agriculture : 160 000€
- Chambre régionale de métiers : 260 000 €
- OPCA CONSTRUCTIS : 190 000 €
- OPCA AGEFOS/PME : 70 000 €
- OPCA OPCALIA : 110 000 €
- Fédération des offices du tourisme et syndicats d'initiative (FROTSI): 50 000 €
- Comité régional Corse de la Fédération française de montagne et d'escalade : 114 153 €
- OPCA UNIFORMATION : 40 000 €
- Ligue Corse d'échecs : 65 000 €

MONTANT AFFECTE1 059 153,00 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU.....5 430 164,71 euros

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/420CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** le contrat de plan de développement de la formation et de l'orientation professionnelle voté par l'Assemblée de Corse en date du 26 octobre 2017,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** la convention n° 18/SFOR/37 du 25 octobre 2018 entre la Collectivité de Corse et l'AFPA de Corse, relative au fonctionnement du programme d'activité de l'AFPA de Corse,
- VU** le Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC), signé le 03 juillet 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Participations centres de formation (SGCE – RAPPORT N° 2345)

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention n°18/SFOR/37 du 25 octobre 2018 entre la Collectivité de Corse et l'AFPA de Corse, relative au fonctionnement du programme d'activité de l'AFPA de Corse.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique : participation des centres de formation :

ORIGINE : B.P. 2019

PROGRAMME : N° N4211C FCT

MONTANT DISPONIBLE.....5 430 164,71 €

Programmation des actions de formation AFPA dans le cadre du PRIC
(cf annexes)

MONTANT AFFECTE :..... 2 500 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :..... 2 930 164,71 €

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a vertical stroke intersecting it near the center, and a small loop above the vertical stroke.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/421CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** le décret n° 2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le code de la santé publique qui fixe notamment les modalités d'agrément et d'autorisation et prévoit que la composition de la demande d'autorisation,
- VU** l'arrêté du ministère de la santé et des sports en date du 31 juillet 2009,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** la demande formulée par l'Institut de formation d'ambulanciers « IFA Corsica »,
- VU** l'avis de l'ARS en date du 11 juin 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Formation sanitaire et sociale
(SGCE – RAPPORT N° 2356)**

ARTICLE PREMIER : **AUTORISE** pour une durée de 5 ans :

- le renouvellement de l'Institut de Formation au diplôme d'Etat d'ambulancier au Centre de Formation d'ambulanciers « IFA Corsica ».
- la capacité d'accueil de 15 élèves par session, dans la limite de deux sessions par an.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** l'agrément du directeur Monsieur Michel GRISOLLET.

ARTICLE 3 : Cette autorisation peut être retirée en cas de non-respect des dispositions législatives ou réglementaires régissant l'organisation des formations et l'incapacité ou de faute grave des dirigeants de l'institut.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/422CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** la délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n°18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,

- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** l'arrêté n°18/227 CE en date du 19 juillet 2018 par lequel le Président du Conseil exécutif de Corse a attribué une subvention de 30 000 € à l'association Animal Second (E Ville di Petrabugnu) et une subvention de 17 000 € à la SARL Casa Editions (Pigna),
- VU** la convention n°18/27 SASC du 19 septembre 2018 conclue entre l'association Animal Second et la Collectivité de Corse pour la création en Corse du spectacle *Qui a peur ? d'après Qui a peur de Virginia Wolf ?*,
- VU** l'arrêté n°ARR1803348 SASC du 17 août 2018 établi au bénéfice de la SARL Casa Editions pour l'enregistrement en Corse du nouvel album de Jean-Claude Paolini,
- VU** le courrier en date du 15 avril 2019 adressé par le Président de l'association Animal Second à Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** le courrier en date du 21 mai 2019 adressé par Monsieur Jean-Claude Paolini à Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Culture
(SGCE – RAPPORT N° 2300)**

ARTICLE PREMIER : **DÉCIDE** de procéder ainsi qu'il suit à la désaffectation des crédits inscrits aux rubriques :

ORIGINE : B.P 2018 PROGRAMME : N4423C – FONCTIONNEMENT

Désaffectation :

Association « Animal Second » – E Ville di Petrabugnu

Désaffectation d'une partie de la subvention attribuée
pour la création en Corse du spectacle

Qui a peur ? d'après Qui a peur de Virginia Wolf ?..... - **15 000,00 €**

Subvention attribuée par arrêté n°18/227 CE en date du 19 juillet 2018

Convention n°18/27 SASC du 19 septembre 2018

MONTANT DÉSAFFECTÉ- 15 000,00 €

ORIGINE : B.P 2018 PROGRAMME : N4423C – INVESTISSEMENT

Désaffectation :

SARL Casa Editions – Pigna

Désaffectation de la subvention attribuée pour l'enregistrement

En Corse du nouvel album de Jean-Claude Paolini..... - **8 500,00 €**

Subvention attribuée par arrêté n°18/22 CE en date du 14 septembre 2018

Et arrêté n°ARR1803348 SASC du 17 août 2018

MONTANT DÉSAFFECTÉ - 8 500,00 €

ARTICLE 2 :

DECIDE d'émettre deux titres de recettes au bénéfice de la Collectivité de Corse, des crédits ci-après, correspondant au reversement d'un trop perçu de subvention de fonctionnement par l'association « Animal Second » (E Ville di Petrabugnu) et d'un trop perçu de subvention d'investissement par la SARL Casa Editions suite au versement de subventions attribuées au titre de l'exercice 2018 :

Association « Anima Second » – E Ville di Petrabugnu

Annulation d'une partie de l'opération de création

du spectacle *Qui a peur ? d'après Qui a peur de Virginia Wolf ?*..... **6 809,96 €**

Subvention attribuée par arrêté n°18/227 CE en date du 19 juillet 2018

Convention n°18/27 SASC du 19 septembre 2018

SARL Casa Editions – Pigna

Annulation de l'enregistrement

en Corse du nouvel album de Jean-Claude Paolini..... **8 500,00 €**

Subvention attribuée par arrêté n°18/22 CE en date du 14 septembre 2018

Et arrêté n°ARR1803348 SASC du 17 août 2018

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke, all enclosed within a light blue rectangular border.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/423CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** la délibération n°11/060 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mars 2011 approuvant la création d'une régie d'avances et de recettes pour la gestion du centre d'art polyphonique- mission voix de Corse,
- VU** la délibération n°11/258 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2011 portant sur l'organisation administrative du centre d'art polyphonique- mission voix de Corse,
- VU** la délibération n°15/220 AC de l'Assemblée de Corse du 17 septembre 2015 portant modification des prestations et tarifs de la régie de recettes du Centre d'Art polyphonique-Mission Voix de Corse de la Collectivité territoriale de Corse,

- VU** la délibération n°17/131 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juin 2017 portant sur le centre d'art polyphonique-mission voix de corse.
- VU** la délibération n° 17-06723CE du Conseil Exécutif de Corse du 03 septembre 2017 portant sur le projet artistique et pédagogique du centre d'art polyphonique – mission voix de Corse,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le Patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 17/285 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau règlement, des aides, relatif à l'action culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018, adoptant le règlement des aides pour la Culture,
- VU** la délibération n° 18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Culture (SGCE – RAPPORT N° 2309)

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** la mise en œuvre des actions relatives au programme artistico-pédagogique du Centre d'Art Polyphonique sur la période de septembre à décembre 2019.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P.2019

PROGRAMME : N4423C FCT

MONTANT DISPONIBLE.....2 693 952,53 Euros

MONTANT AFFECTE.....55 000,00 Euros

MONTANT DISPONIBLE A NOUVEAU.....2 638 952,53 Euros

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/424CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** la délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n°18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019

VU l'arrêté n°19/227 CE en date du 28 mai 2019 par lequel le Président du Conseil exécutif de Corse a attribué une subvention de 4 377,50 € à l'association Corsica Luce (Nonza) et une subvention de 10 000 € à la SAS DCL (Aiacciu),

VU le courrier en date du 4 juin 2019 adressé par la Présidente de l'association Corsica Luce à Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Culture
(SGCE – RAPPORT N° 2373)**

ARTICLE PREMIER : **DÉCIDE** de procéder ainsi qu'il suit à la désaffectation des crédits inscrits aux rubriques :

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N4423C – INVESTISSEMENT

MONTANT DISPONIBLE :3 795 834,17 €

Désaffectation :

Association « Corsica Luce » – Nonza

Désaffectation de la subvention attribuée pour la publication de l'ouvrage "Girà" de Sébastien Arrighi et François Deladerriere - **4 377,50 €**
Subvention attribuée par arrêté n°19/227 CE en date du 28 mai 2019

SAS "DCL" - Aiacciu

Désaffectation d'une partie de la subvention attribuée pour la la publication de l'ouvrage Paoli Tome IV "Les pendus du Niolu" d'Eric Ruckstuhl et Frédéric Bertocchini - **5 600,00 €**
Subvention attribuée par arrêté n°19/227 CE en date du 28 Mai 2019

MONTANT DÉSAFFECTÉ- 9 977,50 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :3 805 811,67€

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke, and another horizontal line extending to the right.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/425CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** la délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 adoptant le nouveau cadre pour l'action culturelle et l'action patrimoniale de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/14 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la Culture,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019
- VU** la délibération n°1707854 CE du Conseil exécutif du 7 novembre 2017 portant approbation de la convention signée entre le Collectivité Territoriale de Corse, la ville d'Aiacciu et l'association « Locu teatrale »,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Culture
(SGCE – RAPPORT N° 2385)

ARTICLE PREMIER : En application de la délibération n°18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la Culture, le Président du Conseil Exécutif de Corse est autorisé à signer l'avenant financier 2019 à la convention signée avec l'association citée à l'article 2, dont le projet pour l'année 2019 est porté en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 : **ARRÊTE** ainsi qu'il suit le montant du soutien annuel pour 2019 de la Collectivité de Corse au programme annuel d'activités de l'association suivante :

Association Locu Teatrale - Aiacciu

Programme annuel d'activités 2018..... **110 000 €**

Dans le cadre de la convention pluripartite et quadriennale n°18/05SASC du 4 avril 2018 signée pour la période 2017-2020 adoptée par délibération n°DEL1707854 CE du 7 novembre 2017

Opération 16SAC04085.

Pour dépense subventionnable d'un montant de 191 820 € TTC

Taux d'intervention : 57,35 %

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a vertical stroke intersecting it near the center, and a small loop above the vertical stroke.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/426CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le règlement général d'exemption par catégorie N°651/2014 de la Commission Européenne en date du 17 juin 2014, notamment son article 54 ;
- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - Loi NOTRe,
- VU** l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001,
- VU** la délibération n° 15/284 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 portant approbation des règlements modifiés du fonds d'aides à la création de la Collectivité Territoriale de Corse et du placement sous RGEC des règlements du fonds d'aides à la création,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 17/319 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2017

portant approbation de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017/2019 entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et la Collectivité Territoriale de Corse,

VU la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Culture (SGCE – RAPPORT N° 2388)

ARTICLE PREMIER : **EN APPLICATION** de la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture - Article 2 - le Président du Conseil exécutif de Corse est autorisé à individualiser les fonds correspondants en Conseil Exécutif, et à prendre toute mesure subséquente (arrêté, convention et avenants), dans la limite des plafonds prévus et dans le cadre des modalités et dispositions définies au règlement des aides pour la culture, conformément aux modèles joints à la présente délibération.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019

PROGRAMME : Culture – Investissement – N4423C

MONTANT DISPONIBLE : 3 795 834,67 €

EXERCICE 2019 / AIDE À L'ÉCRITURE CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

*** Monsieur Emmanuel BERNABEU - CASANOVA (U FURCIOLU).....3 500,00 €**
" LES CORSES DANS L'EPOPEE LECLERC " (documentaire)
Coût prévisionnel : 4 200,00 € TTC (taux d'intervention : 83,33%).

*** Madame Justine-Julie LEFEVRE RINIERI (ALERIA).....6 000,00 €**
" INSULA " (long métrage de fiction)
Coût prévisionnel : 6 000,00 € TTC (taux d'intervention : 100,00%).

*** Monsieur Guy MARIGNANE (CARPENTRAS).....6 000,00 €**

" **MARIA GENTILE** " (long métrage de fiction)
Coût prévisionnel : 6 500,00 € TTC (taux d'intervention : 92,31%).

* **Monsieur Stephan REGOLI (LUCCIANA)**.....6 000,00 €
" **TRALALÀ** " (série de fiction)
Coût prévisionnel : 10 000,00 € TTC (taux d'intervention : 60,00%).

* **Madame Felicia VITI (SARTE)**.....6 000,00 €
" **VIAGHJI** " (série documentaire)
Coût prévisionnel : 6 000,00 € TTC (taux d'intervention : 100,00%).

* **Madame Anna Rita ZAMBRANO (PARIS)**.....6 000,00 €
" **LES BONNES DECISIONS** " (long métrage de fiction)
Coût prévisionnel : 6 000,00 € TTC (taux d'intervention : 100,00%).

EXERCICE 2019 / AIDE AU DÉVELOPPEMENT, A L'INNOVATION ET AUX ECRITURES EMERGENTES

* **SARL LES PRODUCTIONS DU TRITON (AIACCIU)**.....12 000,00 €
" **LE PASSEUR** " (documentaire)
Coût prévisionnel : 24 818,63 € HT (taux d'intervention : 48,35%).

* **SARL LES PRODUCTIONS DU TRITON (AIACCIU)**.....10 000,00 €
" **U MAESTRU DI MURI (LE MAITRE DES MURS)**" (documentaire)
Coût prévisionnel : 21 932,00 € HT (taux d'intervention : 45,60%).

* **SARL STELLA PRODUCTIONS (VINTISARI)**.....10 000,00 €
" **SAUVAGE ET DOMESTIQUE** " (documentaire)
Coût prévisionnel : 10 320,00 € HT (taux d'intervention : 96,90%)

* **SAS ALTA ROCCA FILMS (PARIS)**10 000,00 €
" **PULL TO REFRESH** " (court métrage de fiction)
Coût prévisionnel : 10 833,00 € HT € HT (taux d'intervention : 92,31%).

* **SARL STORIA PRODUCTIONS (SARTE)**.....15 000,00 €
" **CORSE-FRANCE** " (documentaire)
Coût prévisionnel : 15 166,00 € HT (taux d'intervention : 98,91%)

EXERCICE 2019 / AIDE A LA PRODUCTION DE COURTS ET MOYENS MÉTRAGES ET DE DOCUMENTAIRES D'AUTEURS

* **SAS EX NIHILO (PARIS)**40 000,00 €
" **FLOAT** " (court-métrage de fiction)
Coût prévisionnel : 168 057,15 € HT (taux d'intervention : 23,80%).

* **SARL CHJACHJARELLA PRODUZIONE (BASTIA)**.....35 000,00 €
" **L'INVITATION AU VOYAGE** " (court-métrage de fiction)
Coût prévisionnel : 89 041,00 € HT (taux d'intervention : 39,31%).

* **SARL THE (PARIS)**..... 42 000,00 €
" **C'ÉTAIT PALNECA** " (documentaire d'auteur)
Coût prévisionnel : 60 750,00 € HT (taux d'intervention : 69,14%).

* **SARL PASTAPROD (FURIANI)**.....**40 000,00 €**
" *FURIANI, 5 MAI 92* " (court-métrage de fiction)
Coût prévisionnel : 155 159 € HT (taux d'intervention : 25,78%).

EXERCICE 2019 / AIDE A LA PRODUCTION DE DOCUMENTAIRES

* **SARL MECANOS PRODUCTIONS (PARIS)**.....**34 000,00 €**
" *DANS LA PEAU DE MAURICE RONET* " (documentaire)
Coût prévisionnel : 120 241,00 € HT (taux d'intervention : 28,28%).

* **SARL 504 PRODUCTIONS (CORTI)****35 000,00 €**
" *TAVAGNA 40 ANS D'AMITIE ET DE MUSIQUE* " (documentaire)
Coût prévisionnel : 105 359,00 € HT (taux d'intervention : 33,22%).

* **SAS UMBÈ! FILMS (BUNIFAZIU)****40 000,00 €**
" *NOS ENFANTS S'EN SOUVIENDRONT* " (documentaire)
Coût prévisionnel : 69 500,00 € HT (taux d'intervention : 57,55%).

* **SARL TAMARA FILMS (BLESLE)**.....**30 000,00 €**
" *LES ANCIENS* " (documentaire)
Coût prévisionnel : 100 624,71 € HT (taux d'intervention : 29,81%)

* **SARL TROISIEME ŒIL PRODUCTIONS (PARIS)**.....**25 000,00 €**
" *LA CORSE SOUS L'OCCUPATION ITALIENNE* " (documentaire)
Coût prévisionnel : 150 713,67 € HT (taux d'intervention : 16,59%).

* **SARL MDAM (LE VESINET)**..... **32 000,00 €**
" *CINEMA AMBULENTI* " (documentaire)
Coût prévisionnel : 148 314,10 € HT (taux d'intervention : 21,58%).

EXERCICE 2019 / AIDE A LA CAPTATION - RECREATION DE SPECTACLES VIVANTS

* **SARL MARETERRANIU (AIACCIU)**.....**120 000,00 €**
" *MUSIC BOX* " (8 créations de concert)
Coût prévisionnel : 757 822,00 € HT (taux d'intervention : 15,83%).

* **SARL AFDC (SARRULA E CARCUPINU)****20 000,00 €**
" *A FILETTA, 40 ANS* " (captation de concert)
Coût prévisionnel : 67 707,09 € HT (taux d'intervention : 29,54%).

* **SARL PASTAPROD (FURIANI)**.....**125 000,00 €**
" *ARTE VIVU - SAISON 3* " (7 captations de spectacles vivants)
Coût prévisionnel : 500 676,44 € HT (taux d'intervention : 24,97%).

EXERCICE 2019 / AIDE A LA PRODUCTION DE TELEFILMS

* **SAS PASSIONFILMS (PARIS)**.....**140 000,00 €**
" *CAPITAINE MARLEAU – PACE E SALUTE* " (téléfilm de fiction)
Coût prévisionnel : 2 220 153 € HT (taux d'intervention : 6,31%).

EXERCICE 2019 / AIDE A LA PRODUCTION DE LONGS-METRAGES CINEMA

* **SAS 5 A 7 FILMS (LE PRE SAINT GERVAIS)**..... 180 000,00 €
" **LES COMETES** " (long métrage de fiction)
Coût prévisionnel : 436 481,00 € HT (taux d'intervention : 41,24%).

MONTANT AFFECTE :.....1 028 500,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :.....2 767 334,17 €

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/427CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** les articles R 41511-40, R 41511-41, R 41511-42 et R 41511-43 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux aides aux entreprises de spectacle cinématographique,
- VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - Loi NOTRe, **VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - Loi NOTRe,
- VU** la délibération n° 02/184 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2002 adoptant la convention type d'aide à la modernisation des salles de cinéma,
- VU** la délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse,

- VU** la délibération n°18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Culture (SGCE – RAPPORT N° 2394)

ARTICLE PREMIER : **EN APPLICATION** de la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture - Article 2 - le Président du Conseil exécutif de Corse est autorisé à individualiser les fonds correspondants en Conseil Exécutif, et à prendre toute mesure subséquente (arrêté, convention et avenants), dans la limite des plafonds prévus et dans le cadre des modalités et dispositions définies au règlement des aides pour la culture, conformément aux modèles joints à la présente délibération.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits aux rubriques :

ORIGINE : B.P. 2019

PROGRAMME : Culture – Fonctionnement – N4423C

MONTANT DISPONIBLE..... 2 638 952,53 €

Lieux de création artistique et culturelle (« E Fabrique Culturelle »)

Association Providenza – A PIEVE

Programme d'activités culturelles 2019 (4 sessions résidences cinéma, 3 sessions résidences arts plastiques, 2 sessions résidences musique...) du lieu associatif « Fabrica Culturelle Providenza » implanté à Rapale.....**160 000,00 €**

Taux d'intervention : 90,00%

Dépense subventionnable : 177 778,00 € TTC

Association Casell'Arte – VENACU

Programme d'activités culturelles 2019 (4 sessions ateliers-résidences d'écriture cinéma et documentaire, 2 sessions résidences arts plastiques...) du lieu associatif « Fabrica Culturelle Casell'Arte »

implanté à Venacu.....**160 000,00 €**

Taux d'intervention : 89,99%

Dépense subventionnable : 177 795,00 € TTC

Festivals à rayonnement interrégional :

Association Festival Arte Mare – Cultures en Méditerranée - BASTIA

Organisation en 2019 à Bastia de la 37^{ième} édition du « Festival di u filmu e di l'Arte Mediterranei », de la manifestation « Histoire(s) en Mai », et du prix Ulysse **90 000,00 €**

Taux d'intervention : 49,18%

Dépense subventionnable : 183 000,00 € TTC

Association Festival du Film de Lama - LAMA

Organisation en 2019 de la 26^{ième} édition du « Festival du film de Lama », projections de films, ateliers d'initiation et de réalisation..... **90 000,00 €**

Taux d'intervention : 49,29 %

Dépense subventionnable : 182 600,00 € TTC

Association Corsica.Doc - MACA E CROCI

Organisation en 2019 à Aiacciu de la 13^{ième} édition du « Festival international du film documentaire Corsica.Doc », de l'atelier d'écriture Corsicadoc.Lab, d'ateliers scolaires, d'une programmation annuelle de documentaires, dans les cinémas, les médiathèques de quartiers et dans le rural..... **45 000,00 €**

Taux d'intervention : 51,58 %

Dépense subventionnable : 87 250,00 € TTC

Association Diffusion KVA - FURIANI

Organisation en 2019 de la 12^{ième} édition des « Nuits MEDS – I Scontri di u filmu cortu », de l'opération talents en court, de projections annuelles, d'ateliers et de tables rondes..... **60 000,00 €**

Taux d'intervention : 59,96 %

Dépense subventionnable : 100 061,00 € TTC

Association Rencontres du Cinéma italien - BASTIA

Organisation en 2019 à Bastia de la 31^{ième} édition du « Festival du cinéma italien ». **40 000,00 €**

Taux d'intervention : 35,34%

Dépense subventionnable : 113 200,00 € TTC

Association Ciné 2000 - AIACCIU

Organisation en 2019 à Aiacciu de la 20^{ième} édition des festivals « Passion cinéma – Journées montagnes » et de la 1^{ère} édition du festival de la montagne et du pastoralisme à Francardu..... **65 000,00 €**

Taux d'intervention : 59,63%

Dépense subventionnable : 109 000,00 € TTC

Association Ventu di Mare - CALINZANA

Organisation en 2019 de la 9^{ième} édition du festival « Regards du Sud » à Calinzana et de la 1^{ère} édition des rencontres interculturelles « Rhizomes » à Monticellu..... **28 000,00 €**

Taux d'intervention : 31,84 %

Dépense subventionnable : 87 949,00 € TTC

Festivals à rayonnement local :

Association Latinità - AIACCIU

Organisation en 2019 à Aiacciu de la 22^{ième} édition du « Festival du Cinéma espagnol et latino-américain »13 000,00 €
Taux d'intervention : 34,48%
Dépense subventionnable : 37 700,00 € TTC

Association Corsica Film Festivals - AIACCIU

Organisation en 2019 à Aiacciu de la 11^{ième} édition du « Festival du film britannique et irlandais »15 000,00 €
Taux d'intervention : 49,23%
Dépense subventionnable : 30 471,00 € TTC

Association Populaire des Tunisiens en Corse - AIACCIU

Organisation en 2019 à Aiacciu de la 3^{ième} édition du « Festival du Grand Maghreb »10 000,00 €
Taux d'intervention : 37,04%
Dépense subventionnable : 27 000,00 € TTC

Association du Festival International du Film Politique - AIACCIU

Organisation à Portivechju en 2019 de la 3^{ième} édition du « Festival international du film politique »12 000,00 €
Taux d'intervention : 7,25 %
Dépense subventionnable : 165 500,00 € TTC

Association Studio Animations - BASTIA

Organisation en 2019 à Bastia des « 32^{ième} Journées du cinéma espagnol et latino-américain », et de la « 32^{ième} quinzaine du film britannique20 000,00 €
Taux d'intervention : 22,76 %
Dépense subventionnable : 87 860,00 € TTC

Association CinéMotion - PORTIVECHJU

Organisation en 2019 à Portivechju des festivals « Des Courts en Hiver », « Des courts en Fête » et de séances art et essai12 000,00 €
Taux d'intervention : 34,58 %
Dépense subventionnable : 34 700,00 € TTC

Association Rencontres Cinéma et Musique « Cinemusica » - ISULA ROSSA

Organisation en 2019 à Isula Rossa de la 2^{ième} édition du festival « L'Isula CineMusica »15 000,00 €
Taux d'intervention : 44,62 %
Dépense subventionnable : 33 620,00 € TTC

Association Cinem'Associu - BASTIA

Organisation en 2019 à Bastia de la 3^{ième} édition des « Rencontres du cinéma d'animation » 10 000,00 €
Taux d'intervention : 37,04 %
Dépense subventionnable : 27 000,00 € TTC

Manifestations artistiques et aux rencontres socioculturelles :

Association Et Pourtant Ça Tourne - ISULA ROSSA

Organisation en 2019 à Isula Rossa de la manifestation
« VidéoArt » et de séances art et essai5 000,00 €
Taux d'intervention : 23,53 %
Dépense subventionnable : 21 250,00 € TTC

Etablissements cinématographiques

Commune de PRUPIÀ - PRUPIÀ

Soutien à l'exploitation cinématographique 2019 du cinéma
« Théâtre de Propriano »11 000,00 €
Taux d'intervention : 20,04%
Dépense subventionnable : 54 902,00 € TTC

Association SCOPRE - MARIGNANA

Soutien à l'exploitation cinématographique 2019 du cinéma « Maistrale.....6 339,00 €
Taux d'intervention : 30,00%
Dépense subventionnable : 21 132,00 € TTC

Activités de formation professionnelle des secteurs culturels :

— **Association Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques - PARIS**

Organisation en 2019 à Portivechju de l'atelier résidentiel
« Réécrire, penser et préparer un court métrage ».....25 000,00 €
Taux d'intervention : 37,31%
Dépense subventionnable : 67 000,00 € TTC

Association Ateliers Varan - PARIS

Organisation en 2019 à Aiacciu de stages de formation à
la réalisation et à l'écriture documentaire intitulés
« Regards méditerranéens en Corse »35 000,00 €
Taux d'intervention : 32,20%
Dépense subventionnable : 108 707,00 € TTC

**Association Office de Tourisme Intercommunal de la Costa Verde - SANTU
NICULAIU**

Organisation en 2019 à Santa Lucia di Muriani de la première
édition des rencontres professionnelles "Ciné Stelle"20 000,00 €
Taux d'intervention : 51,91%
Dépense subventionnable : 38 529,00 € TTC

MONTANT AFFECTE.....947 339,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU.....1 691 613,53 €

II - CULTURE – INVESTISSEMENT

ORIGINE : B.P. 2019

PROGRAMME : Culture – investissement – N4423C

MONTANT DISPONIBLE..... 2 767 334,17 €

Lieux de création artistique et culturelle (« E Fabrique Culturelle »)

Association Casell'Arte – VENACU

Travaux d'aménagement d'un amphithéâtre de plein air provisoire, aménagement et équipement en projection numérique de la salle principale, acquisition de divers équipements de montage vidéo, d'une sonorisation mobile, d'un pont lumière et d'éclairages du lieu associatif « Fabrica culturale Casell'Arte »

implanté à Venacu **120 000,00 €**

Taux d'intervention : 79,88%

Dépense subventionnable : 150 033,33 € TTC

Association Providenza – A PIEVE

Travaux d'aménagement du site, mise hors eau de l'amphithéâtre, aménagement d'un espace de coworking et d'une salle de formation, acquisition d'équipements techniques (station de montage, station de mixage, laboratoire immersif, salle d'étalonnage et studio musical) du lieu associatif « Fabrica culturale Providenza »

implanté à Rapale..... **120 000,00 €**

Taux d'intervention : 80,00%

Dépense subventionnable : 150 000,00 € TTC

Festivals à rayonnement interrégional :

Association « Festival du Film de Lama » - LAMA

Travaux sur le site du festival, achat d'une tente d'accueil, de chaises cinéma, de matériel pédagogique et de mobiliers divers

10 000,00 €

Taux d'intervention : 50,00 %

Dépense subventionnable : 20 000,00 € TTC

MONTANT AFFECTE.....250 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU.....2 517 334,17 €

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a small loop above the vertical line.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/428CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n°18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif 2019 de la Collectivité de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Voirie départementale
(SGCE – RAPPORT N° 2186)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N1121A

Investissement :

MONTANT D'AP DISPONIBLE.....15 650 000 €

MONTANT D'AP A AFFECTER.....5 578 747,97 €

A ventiler sur les opérations suivantes :

Affectation existante	Montant affecté TTC		
	initial	en modification	modifié
RA19A01 Travaux de mise en sécurité d'hydraulique et d'accotement (MAPA de 10 000,00 € HT à 89 999,99 € HT)	1 600 000,00 €	200 000,00 €	1 800 000,00 €
Affectations nouvelles			
	Montant affecté TTC		
RA19I01 Frais d'insertion 2019	100 000,00 €		
RA19I02 Installation de voirie	97 000,00 €		
comprenant :			
RA19I02001 Acquisition de panneaux 2019	35 000,00 €		
RA19I02002 Acquisition de matériel 2019 S.E.	32 000,00 €		
RA19I02003 Acquisition de matériel 2019 LABO	30 000,00 €		
N1121A191K Petites acquisitions foncières	30 000,00 €		
RA19P01 Bonifacio - Confortement des falaises Port de Commerce et de plaisance	10 000,00 €		
RA19A05 RD 24 PR 4+130 au PR 4+450, Cristinacce, Rectification de virages (afin de solder l'opération existante)	1 711,44 €		
RA19A06 RD 303 PR 0.000 à 0.530 revêtement de la traversée de Bastelicaccia (afin de solder l'opération existante)	7 998,00 €		
RA19A07 Renforcement de chaussées (MAPA > 89 999,99 € HT)	3 000 000,00 €		
RD 161 SARROLA PR 4,500 - 9,500 Couche de roulement endommagée			
RD 757 SERRA DI FERRO PR 4,696 - 11,949 Enrobés très dégradés sur deux zones de 3km chacune			
RD 859 PR 6,5-PR 9,000 PR 10,5-PR 12,2 PR 15-PR 17,5 Réfection des Enrobés			
RD 168 0,000- PR 4,653 Réfection des enrobés			
RD 122 PR 1+460 au PR 27+75 Réfection des enrobés			
RD 168a PR 4+300 au PR 5+400 PR 7+200 au PR 8+620 Réfection des enrobés			
RA19A08 Travaux d'aménagement des accotements et dépendances (MAPA > 89 999,99 € HT)	1 800 000,00 €		
RD 81 OSANI PR 92+500 Affaissement de chaussée			
RD 23 MURZO PR 5,000 - 5,470 Mise en sécurité de la traversée de Murzo			
RD 83 ZEVACO PR 9,800 - 14,000 Réseau hydraulique obsolète			
RD 181 CARGESE PR 0,766 - 5,045 Route très dégradée et sans hydraulique			
RD 48 Pr 7+400 à 10+200 Construction de Fossés Bétonnés et confortement accotement			
RD 420 Pr 27+500 au 28+500 Travaux d'Enrobés et fossés bétonnés			
RD 320 Pr 0+200 Construction Mur de Soutènement			
RD 166 Pr 0+350 Construction parapet de retenue pour mise en sécurité			
RA19A09 RD 455 Aménagement route des Molini (afin de solder l'opération existante)	117,16 €		
RA19A10 RD 84 Confortement mur et buse Porto-Evisa (afin de solder l'opération existante)	1 921,37 €		
RA19A24 Acquisition et pose de panneaux	330 000,00 €		

MONTANT D'AP DISPONIBLE A NOUVEAU.....10 071 252,03 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a vertical stroke intersecting it near the center, and a small loop above the vertical stroke.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/429CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Saveriu LUCIANI, Lionel MORTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** l'article 30 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** l'article 19 de l'ordonnance n°2016-1561 du 21 novembre 2016 qui fixe les dispositions applicables en matière budgétaire et comptable pour l'année de création de Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/023 AC de l'Assemblée de Corse en date du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/200 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 2018 approuvant le règlement transitoire des aides aux communes,

intercommunalités et territoires de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

VU la délibération n°18/496CE du Conseil exécutif de Corse du 30 octobre 2018 portant individualisation des crédits,

VU la délibération n°18/783CE du Conseil exécutif de Corse du 19 décembre 2018 portant individualisation des crédits,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Programme AEP - Assainissement (SGCE – RAPPORT N° 2360)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de désaffecter et réaffecter ainsi qu'il suit les opérations suivantes sur les crédits inscrits à la rubrique :

DESAFFECTATIONS (voir tableau ci-joint)

Sur 3144B :

COMMUNE / EPCI	ANNEE VOTE INITIAL	LIBELLE	RESTE A VERSER (€) - DESAFFECTATION
CC Lisula Balagna	2015	Travaux d'eau potable suite au schéma directeur (2ème tranche) Commune de Muru	59 330,00
L'ortale	2016	Diagnostic et schéma directeur d'eau potable	3 600,00
Calacuccia	2017	Diagnostic et schéma directeur d'eau potable	4 435,00
Castirla	2017	Travaux de réhabilitation des infrastructures d'eau potable suite au schéma directeur	216 000,00
Prato di Giovellina	2017	Construction d'une station d'épuration de 150 EH et création des réseaux de transfert	108 810,00
Prunelli di Fiumorbo	2017	Travaux de suppression des eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement	289 765,00

CC Costa Verde	2017	Construction d'une station d'épuration de 100 EH et réalisation des réseaux d'assainissement de la commune de Santa Lucia di Moriani	105 690,00
CC Costa Verde	2017	Travaux de mise en œuvre du traitement des matières de vidanges issues des fosses à la station d'épuration située sur la commune de Santa Maria Poghju	63 250,00
CC Lisula Balagna	2017	Travaux d'assainissement suite au schéma directeur	40 875,00
CC Lisula Balagna	2017	Réhabilitation des infrastructures d'alimentation en eau potable suite au schéma directeur. Protection de captages et réhabilitation des réseaux. Commune d'Ochjatana	305 000,00
CC Lisula Balagna	2017	Travaux d'alimentation en eau potable suite au schéma directeur. Commune d'A Vallica	75 000,00

MONTANT DESAFFECTE sur 3144B :1 271 755,00 €

Sur 3144C :

COMMUNE / EPCI	ANNEE VOTE INITIAL	LIBELLE	RESTE A VERSER (€) - DESAFFECTATION
CC Lisula Balagna	2015	Travaux d'eau potable suite au schéma directeur (2ème tranche) Commune de Muru	59 330,00
Calacuccia	2016	Diagnostic et schéma directeur d'eau potable	8 870,00
L'ortale	2016	Diagnostic et schéma directeur d'eau potable	2 880,00
Prato di Giuvellina	2016	Construction d'une station d'épuration de 150 EH et création des réseaux de transfert	108 810,00
Prunelli di Fiumorbu	2016	Travaux de suppression des eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement	289 765,00

CC Costa Verde	2016	Construction d'une station d'épuration de 100 EH et réalisation des réseaux d'assainissement de la commune de Santa Lucia di Moriani	105 990,00
CC Lisula Balagna	2016	Travaux d'assainissement suite au schéma directeur	49 050,00
Castirla	2017	Travaux de réhabilitation des infrastructures d'eau potable suite au schéma directeur	163 900,00
CC Costa Verde	2017	Travaux de mise en œuvre du traitement des matières de vidanges issues des fosses à la station d'épuration située sur la commune de Santa Maria Poghju	75 900,00
CC Lisula Balagna	2017	Réhabilitation des infrastructures d'alimentation en eau potable suite au schéma directeur. Protection de captages et réhabilitation des réseaux. Commune d'Ochjatana	305 000,00

MONTANT DESAFFECTE sur 3144C :1 169 495,00 €

**REAFFECTIONS
(voir tableau ci-joint)**

ORIGINE : B.P. 2019

PROGRAMME : 3144B

MONTANT DISPONIBLE.....5 000 000,00 €

COMMUNE / EPCI	LIBELLE	RESTE A VERSER (€) - REINSCRIPTION
Calacuccia	Diagnostic et schéma directeur d'eau potable	13 305,00
Castirla	Travaux de réhabilitation des infrastructures d'eau potable suite au schéma directeur	379 900,00
L'ortale	Diagnostic et schéma directeur d'eau potable	6 480,00
Pratu di Giuvellina	Construction d'une station d'épuration de 150 EH et création des réseaux de transfert	217 620,00
Prunelli di Fiumorbu	Travaux de suppression des eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement	579 530,00
CC Costa Verde	Construction d'une station d'épuration de 100 EH et réalisation des réseaux d'assainissement de la commune de Santa Lucia di Moriani	211 680,00
CC Costa Verde	Travaux de mise en œuvre du traitement des matières de vidanges issues des fosses à la station d'épuration située sur la commune de Santa Maria Poghju	139 150,00
CC Lisula Balagna	Travaux d'eau potable suite au schéma directeur (2ème tranche) Commune de Muru	118 660,00
CC Lisula Balagna	Travaux d'assainissement suite au schéma directeur	89 925,00
CC Lisula Balagna	Réhabilitation des infrastructures d'alimentation en eau potable suite au schéma directeur. Protection de captages et réhabilitation des réseaux. Commune d'Ochjatana	610 000,00
CC Lisula Balagna	Travaux d'alimentation en eau potable suite au schéma directeur. Commune d'A Vallica	75 000,00

MONTANT REAFFECTE.....2 441 550,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU.....2 558 450,00 €

ARTICLE 2 : **PROCEDE** au changement de bénéficiaire des subventions d'un montant global de 391 200 € de la Commune de Petralba pour la création d'une nouvelle station d'épuration de 600 EH (pointe 1 200 EH) et le raccordement de divers secteurs à la station d'épuration de Petralba au bénéfice de la Communauté de communes L'isula Balagna (Maintien des crédits au titre de l'AP initiale 2018).

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/430CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** l'article 30 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** l'article 19 de l'ordonnance n°2016-1561 du 21 novembre 2016 qui fixe les dispositions applicables en matière budgétaire et comptable pour l'année de création de Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 13/276 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2013 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les partenariats à mettre en œuvre dans le cadre du 10^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

VU la délibération du Conseil Général de la Corse du Sud du 25 novembre 2013 autorisant son Président à signer le partenariat à mettre en œuvre en Corse du Sud,

VU la délibération du Conseil Général de la Haute-Corse du 29 octobre 2013 autorisant son Président à signer le partenariat à mettre en œuvre en Haute Corse,

VU les arrêtés 18/260CE, 18/496CE et 18/623CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date respectivement des 19 juillet, 30 octobre et 27 novembre 2018 portant individualisation au titre du Programme 2018 d'aide aux communes en matière d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Programme AEP - Assainissement (SGCE – RAPPORT N° 2361)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits aux rubriques :

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N3144B

MONTANT DISPONIBLE :.....2 558 450 euros

CORSICA SUPRANA

Subventions en substitution du PEI :

*** Commune de Corscia**

- Travaux de réhabilitation des infrastructures d'alimentation en eau potable suite au schéma directeur. Réhabilitation des réservoirs et de la distribution – Subvention complémentaire :.....**231 000 euros**

*** Commune de San Niculaiu**

- Travaux de réhabilitation phase 1 suite au schéma directeur d'alimentation en eau potable : réseau de distribution
Subvention complémentaire :.....**225 786 euros**

*** Commune de Siscu**

- Travaux de réhabilitation des infrastructures d'alimentation en eau potable - Subvention complémentaire :.....**231 000 euros**

Subvention complémentaire :
*** Communauté de Communes du Centre Corse**

- Mise en place de l'autosurveillance des réseaux d'assainissement
Subvention complémentaire :.....**9 000 euros**

MONTANT AFFECTE :.....696 786 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU :.....1 861 664 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/431CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n°18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/164 AC de l'Assemblée de Corse en date du 31 mai 2018 portant adoption du règlement des aides sport de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Aider le sport (SGCE – RAPPORT N° 2358)

ARTICLE PREMIER : **DÉCIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2019 **PROGRAMME : N 4514 (Fonctionnement)**

MONTANT DISPONIBLE :.....3 970 601 euros

MONTANT AFFECTE :.....130 057 euros

Dispositif Aide aux déplacements sportifs
2ème rapport 2019 – 66 clubs ou comités
(Tableau de répartition en annexe)

DISPONIBLE A NOUVEAU :.....3 840 544 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/432CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II – Livre IV- IVème Partie,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** la délibération n°19/101 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du règlement transitoire des aides en faveur de la jeunesse insulaire,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Aides en faveur de la jeunesse
(SGCE – RAPPORT N° 2402)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits

à la rubrique :

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N4521C

MONTANT DISPONIBLE772 897.47 €

Dispositif en faveur de la jeunesse - rapport 2019

1- Contrats éducatifs locaux Corse du Sud

PORTEUR DU PROJET	PARTICIPATION CDC 2019
Commune d'Alata	8 500 €
Communauté de communes de l'Alta Rocca	25 000 €
Commune d'Appiettu	4 000 €
Communauté de Bunifaziu	11 000 €
Commune de Casaglione	4 000 €
Association Carghjese - A Piana	10 000 €
Association U Liamu Gravunincu (Mezana)	9 000 €
Commune de Portivechju	12 000 €
Commune de Lecci	9 000 €
Commune de Prupia	11 000 €
Communauté de communes Prunelli-Celavu	39 000 €
SOUS TOTAL 2A	142 500 €

2- Contrats éducatifs locaux Haute-Corse

PORTEUR DU PROJET	PARTICIPATION CDC 2019
Commune de Munticellu	32 000 €
Communauté de Communes du Cap-Corse	19 500 €
Commune de U Viscuvatu	19 000 €

Communauté de Communes de Costa Verde	23 000 €
Commune de A Ghisunaccia	14 000 €
Commune d'Omessa	7 100 €
Commune de Ferringule	28 000 €
Association d'Animations Sportives et Culturelles du Niolu	9 400 €
Commune de A Penta-Di-Casinca	12 900 €
Commune di I Prunelli-di-Fiumorbu	23 500 €
Commune d'Aleria	9 500 €
SIVU San Clementi	7 000 €
SOUS TOTAL 2B	204 900 €

MONTANT AFFECTE347 400 €

DISPONIBLE A NOUVEAU425 497,47 €

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/433CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA 40417 relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles pour la période 2015-2020,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse en date du 28 mars 2019 portant adoption du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ODARC - Dvpt rural - Hors FEADER TOP UP
(SGCE – RAPPORT N° 2357)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** sur proposition du service instructeur ODARC, d'engager sa participation sur fonds CTC hors FEADER hors TOP UP, inscrits au budget de l'ODARC, pour un montant total de **59 436,28 €** au bénéfice de l'EARL Yves LECCIA tel que précisé en annexe (voir tableau des bénéficiaires en annexe) au titre du régime cadre exempté de notification n° SA 40417 relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles pour la période 2015-2020.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a small flourish.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/434CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIT ABSENT : M.

Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** l'accord de partenariat France approuvé par la Commission européenne le 8 août 2014, version transmise par SFC le 1^{er} août 2014,
- VU** le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil de 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et au FEAMP,
- VU** le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil de 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER,
- VU** le règlement (UE) n°1306/2013 du parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune,
- VU** l'arrêté du 16 août 2007 portant agrément d'un organisme payeur de dépenses financées par le FEADER,

- VU** la délibération n°13/233 AC de l'Assemblée de Corse approuvant les orientations stratégiques agriculture, développement rural et forêt du 8 novembre 2013,
- VU** la délibération n°13/150 AC de l'Assemblée de Corse approuvant les modalités de gouvernance de la gestion des programmes européens 2014-2020 du 25 juillet 2013,
- VU** la délibération n°15/217 AC de l'Assemblée de Corse du 17 septembre 2015 portant sur la gouvernance du PDRC FEADER 2014-2020 et précisant le circuit de gestion et les services instructeurs de l'ensemble des mesures,
- VU** le PDRC 2014-2020 approuvé par la Commission européenne le 6 octobre 2015 et ses modifications,
- VU** l'arrêté n°ARR1504383SAEU du 29 juin 2015 portant institution du Comité régional de programmation des aides pour la période 2014-2020,
- VU** l'arrêté n°19/023CE du Président du Conseil exécutif de Corse en date du 12 février 2019,

CONSIDERANT les avis exprimés par les membres du Pré-Corepa en consultation écrite du 3 au 9 juillet 2019,

EN sa qualité de Comité de Programmation,

Etant entendu que les imputations budgétaires des opérations réalisées au titre du PDRC sont, pour la plupart, effectuées sur le budget de l'organisme payeur ODARC et non sur le budget de la Collectivité de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 2366)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de programmer les opérations d'aide au titre des sous-mesures 4.2.1, 8.5, 10.1, 11.1, 11.2 et 13.1 telles que précisées dans les tableaux 1, 2, 5, 6, 7, 8 et 10 ci-joints.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de déprogrammer les opérations d'aide au titre des sous-mesures 8.5, 10.1 et 11.1 du PDRC conformément aux tableaux 2, 3, 4, 5 et 8 ci-joints.

ARTICLE 3 : **DECIDE** de préciser le montant de l'assiette éligible plafonnée pour les opérations déjà programmées au titre des sous-mesures 7.1 et 7.1.2 du PDRC conformément au tableau 9 ci-joint.

ARTICLE 4 : **ACCEPTÉ** la demande d'avenant au bénéfice de la SARL FRUTICOR conformément à la note de l'ODARC ci-jointe.

ARTICLE 5 : **DEMANDE** à l'ODARC de prendre les engagements comptables et juridiques individuels et d'assurer les paiements afférents aux opérations programmées ci-dessus.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 23 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/435CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,

VU la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

VU la délibération n°19/075 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif du parc voirie pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MTL - Voirie
(SGCE – RAPPORT N° 2418)

ARTICLE PREMIER : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P 2019

SOUS PROGRAMMES : N3173A, N3218A, N6154A, N1122A BA PARC, N1122B et
N3170B - Section FONCTIONNEMENT

Renouvellement du marché relatif à la maintenance et fourniture de pièces d'origine pour les véhicules légers de la Collectivité de Corse. Ce marché sera réparti en 4 lots :

Lot 1 « Maintenance et fourniture de pièces d'origine des VL 4X4 PUMONTE »
Lot 2 « Maintenance et fourniture de pièces d'origine des VL et VUL PUMONTE »
Lot 3 « Maintenance et fourniture de pièces d'origine des VL 4X4 CISMONTE »
Lot 4 « Maintenance et fourniture de pièces d'origine des VL et VUL CISMONTE »

Ces lots seront affectés dans les opérations suivantes à créer avec le libellé :
« Maintenance et fourniture de pièces d'origine des VL de la Collectivité de Corse ».

Ventilation des marchés par sous programmes /opérations :

Sous-programmes	Montant disponible	Numéro d'opération	Montant à affecter	Montant disponible à nouveau
N3173A	5 247 100 €	N3173A192R	120 000 €	5 127 100 €
N3218A	1 811 500 €	N3218A192U	82 000 €	1 729 500 €
N6154A	2 151 900 €	N6154A192S	98 000 €	2 053 900 €
N1122A Budget annexe Parc voirie	474 400 €	N1122A192K	62 000 €	412 400 €
N1122B CISMONTE	3 457 600 €	N1122B192V	262 000 €	3 195 600 €
N3170B CISMONTE	277 600 €	N3170B192V	175 000 €	102 600 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/436CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Sécurité et sureté des bâtiments publics
(SGCE – RAPPORT N° 2442)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de désaffecter et de réaffecter ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2019

Programme : N6173C
Fonctionnement

Reconduction de la seconde période du marché en cours n° 18/SSC/MS/004 relatif à la télésurveillance et télé-sécurité des bâtiments de la Collectivité de Corse.....- 150 000 euros

MONTANT DESAFFECTE.....150 000 euros

Marché en cours n° 16/DSI/AO/005 relatif aux prestations de gardiennage des sites et/ou manifestations de la Collectivité de Corse.....150 000 euros

MONTANT REAFFECTE.....150 000 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU.....0,00 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/437CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n° 18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Transformation
(SGCE – RAPPORT N° 2215)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P.2019

PROGRAMME : N6181B « Transformation »
Fonctionnement

MONTANT DISPONIBLE	660 000 euros
Actions d'innovation		354 000 euros
MONTANT AFFECTE	354 000 euros
DISPONIBLE A NOUVEAU	306 000 euros

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P.2019

PROGRAMME : N6181B « Transformation »
Investissement

Objet : mise en place de plusieurs évènementiels :

- Laboratoire d'innovation publique
- Dynamiques du climat
- Développement durable et innovation sociale

MONTANT DISPONIBLE	260 000 euros
Actions d'innovation		260 000 euros

MONTANT AFFECTE**260 000 euros**

DISPONIBLE A NOUVEAU**0 euro**

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/438CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil,
- VU** la décision n° C(2014) 10147 du 17 décembre 2014 de la Commission européenne portant approbation de certains éléments du programme opérationnel intitulé « Corse » en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour la région Corse en France – CCI 2014FR16M2OP004,
- VU** la délibération n°15/218 AC de l'Assemblée de Corse du 17 septembre 2015 portant approbation du Programme opérationnel FEDER-FSE 2014- 2020, et

autorisant le président du Conseil exécutif de Corse à procéder aux individualisations des crédits et à signer les conventions attributives d'aides afférentes,

- VU** le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020,
- VU** l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020,
- VU** l'arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020,
- VU** l'arrêté conjoint n°ARR1604416SAEU en date du 14 novembre 2016 abrogeant et remplaçant l'arrêté conjoint n°ARR1503SAEU en date du 18 juin 2015, désignant la liste des services de la Collectivité Territoriale de Corse, Autorité de gestion, de ses offices et agences responsables du suivi et/ou co-instructeurs et/ou consultés, et l'Etat pour les dossiers d'opérations subventionnés dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE Corse 2014-2020,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse en date du 28 mars 2019 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** la modification du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 approuvée par les membres du comité de suivi des fonds européens lors de la session plénière 16 novembre 2018,
- VU** l'avis favorable du COREPA en date du 15 mai 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Prog FEDER FSE 2014-2020 (SGCE – RAPPORT N° 2365)

ARTICLE PREMIER : DECIDE d'affecter les crédits suivants :

ORIGINE : B.P 2019
PROGRAMME : PO FEDER-FSE 2014-2020
Nouveau programme : N 2322 C (Fonctionnement)

MONTANT DISPONIBLE :.....802 000,00 €

Domaine Action Economique :

*OPTIMUS FAC : « Appel à projets dispositifs
innovants en faveur de l'emploi »* **167 707,00 €**
Synergie n°CO0019837

TOTAL domaine Action Economique : **167 707,00 €**

TOTAL A AFFECTER : **167 707,00 €**

DISPONIBLE A NOUVEAU : **634 293,00 €**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/439CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Equipement GLE scientifique 2nd
(SGCE – RAPPORT N° 2301)**

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** le présent rapport « **Plan principal d'équipement des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) au titre de l'année scolaire 2019-2020** » tel qu'il figure en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit, conformément à l'annexe 1 « Dotations et subventions proposées par EPLE », les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P 2019 :

PROGRAMME : N4129C

MONTANT DISPONIBLE :.....3 200 000 euros

Plan Principal d'Equipement des EPLE

MONTANT AFFECTE.....1 858 880 euros

<i>Opération - Dotations 2019 EPLE</i>	= 1 380 660 €
<i>Opération - Subventions 2019 EPLE</i>	= 478 220 €

DISPONIBLE A NOUVEAU.....1 341 120 euros

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/440CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU Le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,

VU le Code de l'Education,

VU la délibération n°04/207 AC de l'Assemblée de Corse du 23 septembre 2004 portant adoption du nouveau système de calcul des subventions annuelles de fonctionnement,

VU la délibération n°18/059 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2018 donnant délégation de pouvoir au Président du Conseil Exécutif de Corse dans le domaine de la formation initiale,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**FCT des établissements du 2nd degré
(SGCE – RAPPORT N° 2359)**

ARTICLE PREMIER : **ARRETE** les montants prévisionnels de la participation de la Collectivité de Corse aux dépenses de fonctionnement des EPLE pour 2020 à la somme de 5 949 801€ tels que précisés dans l'annexe II « ventilation des dotations globales de fonctionnement ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/441CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU Le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,

VU le Code de l'Education,

VU la délibération n°18/059 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2018 donnant délégation de pouvoir au Président du Conseil Exécutif de Corse dans le domaine de la formation initiale,

VU la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**FCT des établissements du 2nd degré
(SGCE – RAPPORT N° 2364)**

ARTICLE PREMIER : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019

PROGRAMME : N 4128 C

CHAPITRE : 932 - FONCTION : 222 - COMPTE : 655121

MO NTANT DISPONIBLE : **914 427 €**

Individualisation de subventions complémentaires de fonctionnement aux EPLE

MONTANTS A AFFECTER

Collège Stilettu Aiacciu **63 176 €**

Lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia **118 000 €**

MONTANT TOTAL A AFFECTER **181 176 €**

DISPONIBLE A NOUVEAU **733 251 €**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/442CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU Le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,

VU le Code de l'Education,

VU la délibération n°18/059 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2018 donnant délégation de pouvoir au Président du Conseil Exécutif de Corse dans le domaine de la formation initiale,

VU la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**FCT des établissements du 2nd degré
(SGCE – RAPPORT N° 2375)**

ARTICLE PREMIER : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019

PROGRAMME : N 4128 C

CHAPITRE : 932 - **FONCTION :** 222 - **COMPTE :** 655121

MONTANT DISPONIBLE AE :733 251 €

Deuxième Individualisation de subventions complémentaires de fonctionnement aux EPLE

MONTANTS À AFFECTER

Collège du Cap, Luri	15 000 €
Collège Campu Vallone, Biguglia	5 000 €
Collège Henri Tomasi, Casinca	25 000 €
Collège Camille Borossi, Vicu	5 000 €
Collège Maria Ghjentile, San Fiurenzu	10 000 €
Collège du Fium'orbu, Prunelli di Fium'orbu	45 000 €
Lycée agricole de Borgu-Marana, Borgu	9 671 €
Lycée Georges Clémenceau, Sartè	60 000 €

MONTANT TOTAL À AFFECTER :174 671 €

DISPONIBLE À NOUVEAU :558 580 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/443CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** l'article 30 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** l'arrêté n°18/008 du Conseil Exécutif de Corse du 30 mars 2018 portant sur l'individualisation par anticipation des crédits par programme,
- VU** l'arrêté n°1801119CE du Conseil Exécutif de Corse du 15 mars 2018 décidant de procéder aux individualisations par programmes pour les deux ex-Conseils Départementaux du Cismonte et du Pumonte,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Accompagnement éducatif territorial

(SGCE – RAPPORT N° 2380)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de désaffecter ainsi qu'il suit les crédits inscrits aux programmes de l'ex-Conseil Départemental du Pumonté tels que détaillés dans le tableau joint en annexe :

ORIGINE BP 2018

PROGRAMME : N4120A

Arrêté 1801119CE du 15/03/2018

MONTANT D'AE A DESAFFECTER 19 208 euros

ARTICLE 2 : **DECIDE** de réaffecter et répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique (voir tableaux) :

ORIGINE BP 2019

PROGRAMME : N4116C

MONTANT DISPONIBLE 536 944 euros

MONTANT AFFECTE 19 208 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU 517 736 euros

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/444CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D 335-34,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4421-1 à D.4425-53,
- VU** la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- VU** la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit l'élaboration et l'adoption d'une part d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), d'autre part d'un schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI) conformément à la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et ainsi de fixer les orientations régionales pour les prochaines années en organisant la complémentarité des actions,
- VU** le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation « SESRI 2017/2022 » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017,
- VU** la délibération n°17/213 AC de l'Assemblée de Corse en date du 27 juillet

2017 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention constitutive Campus des métiers et des qualifications « transition énergétique en Corse »,

- VU** la convention constitutive à la mise en œuvre du Campus des métiers et des qualifications « Transition énergétique en Corse » du 31/10/17,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse en date du 30 mai 2018 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse en date du 28 mars 2019 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** la lettre d'intention de demandes d'aides publiques du Président de l'Université de Corse du 21 juin 2019,

CONSIDERANT que le Campus des métiers et des qualifications « transition énergétique en Corse » crée un pôle d'excellence pour adapter au mieux l'offre de formations professionnelles aux besoins du territoire tout en anticipant les mutations technologiques et économiques,

CONSIDERANT que ce Campus est un outil destiné à mettre en synergie, sur la période 2017-2022, deux documents cadres stratégiques que sont, d'une part, la programmation pluriannuelle de l'énergie 2016-2023 (PPE) et, d'autre part, le schéma de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2017-2021 (SESRI) et qu'il convient de démarrer sa phase de réalisation afin de le rendre efficient au regard des délais précités,

CONSIDERANT que le séminaire des formateurs est une manifestation élaborée par les membres du campus afin de reconnecter les acteurs de la formation et de l'économie sur le thème de la transition énergétique en Corse et d'élaborer un programme d'actions jusqu'en 2021,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Formations superieures (SGCE – RAPPORT N° 2391)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019

PROGRAMME : N 4113 C AED

MONTANT DISPONIBLE.....1 486 875 €

Université de Corse :

Première manifestation du Campus des métiers et des qualifications « Transition énergétique en Corse » :

Séminaire des formateurs, D'octobre 2019

MONTANT AFFECTE.....25 000 €

DISPONIBLE A NOUVEAU.....1 461 875 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/445CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4421-1 à D.4425-53,

VU la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

VU la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit l'élaboration et l'adoption d'une part d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), d'autre part d'un schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI) conformément à la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et ainsi de fixer les orientations régionales pour les prochaines années en organisant la complémentarité des actions,

VU le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation « SESRI 2017/2022 » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017,

VU la délibération n° 18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018,

portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse,

VU la délibération n°19/017 AC de l'Assemblée de Corse du 21 février 2019 approuvant la convention cadre CST2I 2019/2022, « Pour favoriser une démocratisation et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse »,

VU la convention cadre CST2I 2019/2022, « Pour favoriser une démocratisation et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse », signée le 22 mars 2019 entre la Collectivité de Corse, la Préfecture de Corse et l'Académie de Corse,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Diffusion CST2I (SGCE – RAPPORT N° 2411)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P.

PROGRAMME : 4119C

CHAPITRE : 932 : -**FONCTION** : 23 – **COMPTE** : 65748

MONTANT DISPONIBLE**743 921,96 euros**

Association « l'Agora » pour le projet d'un cycle de conférences « l'Agora du Lazaret » **4 500 euros**

MONTANT AFFECTE**4 500 euros**

DISPONIBLE A NOUVEAU**739 421,96 euros**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/446CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** la demande de l'association Saint Paul - Aiacciu, établissement d'enseignement secondaire privé sous contrat d'association avec l'État,
- VU** la demande de l'association Jeanne d'Arc - Bastia, établissement d'enseignement secondaire privé sous contrat d'association avec l'État,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Equipement GLE scientifique 2nd
(SGCE – RAPPORT N° 2419)

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** le présent rapport « Aides à l'investissement des établissements d'enseignement secondaire privés sous contrat d'association avec l'Etat » tel qu'il figure en annexe de la présente délibération,

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit, les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N4129C

MONTANT DISPONIBLE..... 1 341 120 euros
Aide à l'investissement des établissements d'enseignement privé

MONTANT AFFECTE.....71 050 euros

*Opération - Dotation de matériel informatique – Association Saint Paul
Chapitre 902 – Fonction 223 – Compte 21831 : 15 500 €*

*Opération - Dotation de matériel informatique – Association Jeanne d'Arc
Chapitre 902 – Fonction 223 – Compte 21831 : 11 550 €*

*Opération - Subventions pour travaux – Association Saint Paul
Chapitre 902 – Fonction 223 – Compte 20422 : 44 000 €*

DISPONIBLE A NOUVEAU.....1 270 070 euros

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a vertical stroke intersecting it near the center, and a small loop above the vertical stroke.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/447CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4421-1 à D.4425-53,

VU la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

VU la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit l'élaboration et l'adoption d'une part d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), d'autre part d'un schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI) conformément à la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et ainsi de fixer les orientations régionales pour les prochaines années en organisant la complémentarité des actions,

VU le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation « SESRI 2017/2022 » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017,

VU la délibération n° 18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018,

portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse,

VU la délibération n°19/017 AC de l'Assemblée de Corse du 21 février 2019 approuvant la convention cadre CST2I 2019/2022, « Pour favoriser une démocratisation et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse »,

VU la convention cadre CST2I 2019/2022, « Pour favoriser une démocratisation et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse », signée le 22 mars 2019 entre la Collectivité de Corse, la Préfecture de Corse et l'Académie de Corse,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Diffusion CST2I (SGCE – RAPPORT N° 2444)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P.

PROGRAMME : 4119C

CHAPITRE : 932 : -FONCTION : 221 – COMPTE : 657382 : 13 600 euros

CHAPITRE : 932 : -FONCTION : 222 – COMPTE : 657382 : 2 950 euros

CHAPITRE : 932 : -FONCTION : 223 – COMPTE : 6574 : 400 euros

CHAPITRE : 932 : -FONCTION : 224 – COMPTE : 657382 : 4 100 euros

MONTANT DISPONIBLE739 421.96 euros

Collège Arthur Giovoni « Jardin biologique et biodiversité au collège »	500 euros
Collège Arthur Giovoni « Jardinage et alimentation »	300 euros
Collège Arthur Giovoni « L'ortu in Corsica, eri è oghje »»	800 euros
Collège Arthur Giovoni « Assurer le confort dans une habitation »	500 euros
Collège Arthur Giovoni « D'une île à l'autre »	500 euros
Collège de Purtichju « Club Science »	800 euros
Collège de Purtichju « Amélioration du cadre de vie du collège par la réalisation d'espaces verts et de jardins potagers »	800 euros
Collège Camille Borossi, « De l'expérimentation à la théorie »	800 euros
Lycée Fesch « Les sciences au service du développement durable »	750 euros
Collège Léon Boujot « Scenza è cultura in lingua corsa »	800 euros
Collège Léon Boujot « Science et développement durable »	500 euros
Collège Maria de Peretti « Les mathématiques par le jeu »	400 euros

Collège Maria de Peretti « Etre acteur du numérique »	800 euros
Collège Maria de Peretti « Club échecs du collège »	800 euros
Collège Maria de Peretti « Origami-Solides de Platon »	200 euros
Collège de Bunifaziu « Les robots s'impliquent »	800 euros
Collège Giraud « Atelier Robot Girù – Robotique/Automatisme »	600 euros
Collège Giraud « Application concrète des sciences »	800 euros
Collège de Lucciana « Savon et jardin aromatique »	500 euros
Collège Maria Ghjentile « Notre jardin expérimental, création paysagère, production et recyclage »	800 euros
Collège de Maria Ghjentile « Atelier météo : impacts de l'ère glaciaire sur les paysages de montagne en Corse»	800 euros
Collège Jean-Felix Orabona « Découverte du patrimoine local et d'un mode consommation durable »	800 euros
Collège Jeanne d'Arc « Quantifier la pollution atmosphérique »	400 euros
Lycée Giocante de Casabianca « Outils pour la recherche historique »	600 euros
Lycée Giocante de Casabianca « Liceu Verde »	800 euros
Lycée Giocante de Casabianca « Olympiades régionales de la chimie »	800 euros
Cité scolaire du Fium'orbu « Energie hydro-éolienne »	800 euros
Cité scolaire du Fium'orbu « Olympiades de chimie : chimie, énergie et développement durable »	800 euros
Cité scolaire du Fium'orbu « Atelier développement durable »	700 euros
Cité scolaire du Fium'orbu « Eurosciences@Fium'orbu »	1 500 euros
Cité scolaire du Fium'orbu « Why not put your lab coat on ? »	300 euros

MONTANT AFFECTE21 050 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU718 371,96 euros

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/448CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la délibération n°18/268 AC de l'Assemblée de Corse en date du 27 juillet 2018 autorisant la mise en œuvre du schéma territorial transitoire d'aide aux étudiants,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Vie étudiante - Bourses
(SGCE – RAPPORT N° 2445)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019
PROGRAMME : N° N4115C

Fonds d'urgence aux étudiants en situation de précarité.

MONTANT DISPONIBLE.....1 910 100 Euros

MONTANT A AFFECTER

Mesure 6-1 :

- BASILI	Sébastien.....	1 000 €
- BEN AHA	Nizar.....	1 000 €
- DELLA TOMASINA	Florian.....	1 000 €
- CECCALDI	Battistu.....	1 000 €
- LAGRASTA	Eirylys.....	1 000 €
- LEMEUNIER	Maxime.....	1 000 €
- LURET	Coralie.....	1 000 €
- LURET	Nicolas.....	1 000 €
- MATTEI	Patrick.....	1 000 €
- MORIRA VALENTIM	Andreia.....	1 000 €
- POLINI	Lesia.....	1 000 €
- POLINI	Kevin.....	1 000 €
- REHAJEM MIRA	Anthony.....	1 000 €
- SERRA LANDEIRA	Lea.....	1 000 €
- SERES MARTELLI	Maria.....	1 000 €
- SPIGA	Elisa.....	1 000 €

MONTANT AFFECTE16 000 Euros

DISPONIBLE A NOUVEAU1 894 100 Euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke, all enclosed within a faint rectangular border.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/449CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,

VU la délibération n°18/268 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2018 autorisant la mise en œuvre du schéma territorial transitoire d'aide aux étudiants,

VU la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Vie étudiante - Bourses
(SGCE – RAPPORT N° 2446)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit, les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019
PROGRAMME : N° N4115C

MONTANT DISPONIBLE.....1 894 100 Euros

Madame PEREIRA E COSTA Ilidia500 Euros
Avenue Hyacinthe Quilichini 20100 Sartè
Mesure 2-2 du schéma territorial transitoire à la vie étudiante « Aide aux meilleurs bacheliers »

MONTANT AFFECTE :.....500 Euros

DISPONIBLE A NOUVEAU1 893 600 Euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/450CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Titre Premier du Code du travail relatif à l'apprentissage,

VU le code de l'éducation,

VU le code des Collectivités territoriales,

VU la Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

VU la délibération n° 13/168 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2013 autorisant pour une période de cinq ans la mise œuvre du CFA « Ecole de Commerce et de Management Bastia » par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute Corse, et le Président du Conseil exécutif à signer la convention les actes juridiques et administratifs correspondant,

- VU** la délibération n° 14/086 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2014 approuvant le renouvellement de la convention portant création du centre de formation d'apprentis universitaire (CFA UNIV) en Corse et autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention les actes juridiques et administratifs correspondant,
- VU** la délibération n°17/214AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2017 approuvant les conventions quinquennales avec les centres de formation d'apprentis et les ouvertures de sections d'apprentissage pour l'année 2017,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Participations centres de formation
(SGCE – RAPPORT N° 2393)**

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** les différents avenants de convention joints en annexe avec les : CFA de la Haute Corse, CFA de la Corse-du-Sud, CFA Agricole de Sartè, CFA Agricole de Borgu, CFA de la Chambre de Commerce de la Corse-du-Sud, CFA de la Chambre de Commerce de la Haute-Corse, CFA de l'Académie de Corse, CFA Universitaire.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi les crédits inscrits au Programme N 4113 C du BP 2019 :

MONTANT DISPONIBLE :1 461 875 €

MONTANT AFFECTE : 440 000 €
CFA Univ

DISPONIBLE A NOUVEAU :1 021 875 €

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke, and another horizontal line extending to the right.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/451CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n° 95/63 AC de l'Assemblée de Corse du 21 juillet 1995 adoptant le dispositif du Fonds d'aide à l'insertion,
- VU** le contrat de plan de développement de la formation et de l'orientation professionnelle voté par l'Assemblée de Corse en date du 26 octobre 2017,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse en date du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Participations centres de formation
(SGCE – RAPPORT N° 2405)**

ARTICLE 1 : **ACCORDE** aux différents demandeurs d'emploi dans le cadre du Fonds d'Aide à l'insertion, les subventions telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous :

NOM/PRÉNOM	FORMATION	PROJET PROFESSIONNEL	MONTANTS ACCORDÉS CTC
SIMEONI Jean-Marie	Barman formation bilingue (Kos en Grèce)	Promesse d'embauche	Frais pédagogiques : 2 199 € Frais annexes (j) :304,80 € Participation CdC : 1 804,80 €
GRAZIANI Sampieru	D.E. Alpinisme (Montpellier)	Création d'entreprise	Frais pédagogiques : 431,20€ Frais annexes (5 j) : 76.20 € Participation CdC : 507,20 €
QUILICHINI Clément	CAP Pâtisseries gastronomiques (Yssingaux)	Création d'entreprise	Frais pédagogiques : 12 400 € Frais annexes (236j) : 1000 € Participation CdC : 2 500 €

Total..... 4 812,00 euros

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019
PROGRAMME : Equipement des centres de formation N° N4211C

MONTANT DISPONIBLE.....2 030 164.71 euros

MONTANT AFFECTE4 812 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU2 025 352.71 euros

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a small loop above the vertical line.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/452CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** la délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 adoptant le nouveau cadre pour l'action culturelle de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la Culture,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** l'arrêté n°19-242 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 28 mai 2019 portant approbation de la convention conclue entre la Collectivité de Corse et

l'association Sarl Key prod et décidant de l'individualisation du fonds N4423C intitulé « Culture – Fonctionnement » pour un montant de 35 000 €,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Culture
(SGCE – RAPPORT N° 2407)**

ARTICLE PREMIER : En application de la délibération n°18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la Culture, le Président du Conseil Exécutif de Corse est autorisé à signer les projets d'avenant à la convention signée entre la Collectivité de Corse et la SARL KEY PROD - Aiacciu et de convention entre la Collectivité de Corse et l'association Nanaprod – Appiettu portés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N4423C – FONCTIONNEMENT

MONTANT DISPONIBLE.....1 594 613,53 €

SARL Key prod – AIACCIU

Subvention complémentaire 2019 pour l'organisation à Aiacciu de la première édition du « Aiò festival ».....**35 000,00 €**
En complément de la subvention de 35 000 € attribuée par arrêté n°19-242 CE du Président du Conseil exécutif du 28 mai 2019
Subvention totale : 70 000 €

Association Nanoprod – APPIETTU

Organisation de la manifestation « la transhumance des arts », sur le Cuscionu et dans le Niolu en 2019..... **30 000,00 €**

MONTANT AFFECTE.....65 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU..... 1 529 613,53 €

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/453CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment les articles 106, 107 et 108,
- VU** la décision du 20 décembre 2011 de la Commission européenne relative à l'application des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'Etat aux compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général,
- VU** l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001,
- VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République – Titre VII,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** l'article L-4424-6 du Code Général des Collectivités Territoriales « *La Collectivité Territoriale de Corse, après consultation du conseil économique, social et culturel de Corse, conclut avec les sociétés publiques du secteur audiovisuel qui ont des établissements en Corse des conventions particulières*

en vue de promouvoir la réalisation de programmes de télévision et de radiodiffusion ayant pour objet le développement de la langue et de la culture corses et destinés à être diffusés sur le territoire de la Corse. Elle pourra également, avec l'aide de l'Etat, favoriser des initiatives et promouvoir des actions dans les domaines de la culture et de la communication avec toutes personnes publiques ou privées ressortissantes des Etats membres de l'Union européenne et de son environnement méditerranéen dans le cadre de la coopération décentralisée »,

- VU** l'article 3 – 4° du Code des marchés publics au terme duquel « *les accords-cadres et marchés qui ont pour objet l'achat, le développement, la production ou la coproduction de programmes destinés à la diffusion par des organismes de radiodiffusion et aux marchés concernant les temps de diffusion sont exclus du champ d'application du Code des marchés publics* »,
- VU** la convention conclue entre le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) et Télé Paese signée le 13 juin 2006 et modifiée par avenant n°1 en date du 31 mai 2007, par avenant n°2 en date du 27 avril 2011, par avenant n°3 du 23 mars 2016 et par avenant n°4 du 17 mai 2017,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 17/319 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2017 portant approbation de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017/2019 entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la Culture,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/388 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant adoption de la convention d'objectifs et de moyens avec la télévision locale « Télé Paese » pour la période 2018-2021 et individualisation,
- VU** la délibération n° 19.077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** la convention d'objectifs et de moyens avec la télévision locale « Télé Paese » n° CONV 18SACI106 pour la période 2018-2021 entre la Collectivité de Corse et la SCIC SA TELEPAESE signée en date du 19 novembre 2018 et notamment son article 5.3,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Culture

(SGCE – RAPPORT N° 2417)

ARTICLE PREMIER : En application de l'article 3 de la délibération n°18/388 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018, portant adoption de la convention d'objectifs et de moyens avec la télévision locale « Télé Paese » pour la période 2018-2021, **APPROUVE** l'avenant financier 2019 à la convention quadriennale d'objectifs et de moyens n° CONV18SACI106 de la chaîne TELE PAESE pour la période 2018-2021. Le Président du Conseil Exécutif de Corse est autorisé à signer le projet d'avenant porté en annexe du présente arrêté.

ARTICLE 2 : **ARRÊTE** ainsi qu'il suit le montant du soutien en fonctionnement pour l'exercice 2019 de la Collectivité de Corse à la SCIC SA TELEPAESE dans le cadre de la convention quadriennale d'objectifs et de moyens n° CONV18SACI106 pour la période 2018-2021 signée en date du 19 novembre 2018, à engager sur l'autorisation d'engagement de l'opération n°18SAV03752 dans le cadre de l'avenant financier 2019 à la convention :

ORIGINE : BP 2018
PROGRAMME : N4423C Fonctionnement
Opération n° 18SAV03752

SCIC SA TELE PAESE - Monticellu

Soutien alloué au fonctionnement 2019 de la chaine Télé Paese**331 000 €**

Dépense subventionnable d'un montant de 442 000 € HT

Taux d'intervention : 74,89%

Dans le cadre de la convention quadriennale n° CONV18SACI106 pour la période 2018-2021 signée en date du 19 novembre 2018 adoptée par délibération n°18/388 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018.

ARTICLE 3 : **ARRÊTE** ainsi qu'il suit le montant du soutien en investissement pour l'exercice 2019 de la Collectivité de Corse à la SCIC SA TELEPAESE dans le cadre de la convention quadriennale d'objectifs et de moyens n°

CONV18SACI106 pour la période 2018-2021 signée en date du 19 novembre 2018, à engager sur l'autorisation de programme de l'opération n°18SAV02683 dans le cadre de l'avenant financier 2019 à la convention :

ORIGINE : BP 2018
PROGRAMME : N4423C Investissement
Opération n°18SAV02683

SCIC SA TELE PAESE - Monticellu

Soutien alloué au programme d'investissement 2019 de la chaîne Télé Paese **150 000 €**

Dépense subventionnable d'un montant de 150 000 € HT

Taux d'intervention : 100 %

Dans le cadre de la convention quadriennale n° CONV18SACI106 pour la période 2018-2021 signée en date du 19 novembre 2018 adoptée par délibération n°18/388 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/454CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la loi n°2015-991 du 07 août portant nouvelle organisation territoriale de la République – Titre VII,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Culture
(SGCE – RAPPORT N° 2422)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019 PROGRAMME : N4423C – Culture Fonctionnement

MONTANT DISPONIBLE :**1 529 613,53 Euros**

Association COPEAM (Conférence Permanente de l'Audiovisuel Méditerranéen) - PALERME - ITALIE

Cotisation 2019 de la Collectivité de Corse.....**10 000 Euros**

MONTANT AFFECTE :**10 000 Euros**

DISPONIBLE A NOUVEAU :**1 519 613,53 Euros**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/455CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Règlement Général d'Exemption par Catégorie N°651/2014 de la Commission Européenne en date du 17 juin 2014, notamment son article 54 ;
- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - Loi NOTRe,
- VU** l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001,
- VU** la délibération n° 15/284 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 portant approbation des règlements modifiés du fonds d'aides à la création de la Collectivité Territoriale de Corse et du placement sous RGEC des règlements du fonds d'aides à la création,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 17/319 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2017 portant approbation de la convention de coopération pour le cinéma et l'image

animée 2017/2019 entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et la Collectivité Territoriale de Corse,

VU la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

VU l'arrêté n°ARR19/226CE du Conseil exécutif de Corse du 28 mai 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Culture (SGCE – RAPPORT N° 2423)

ARTICLE PREMIER : **ENTERINE** le coût prévisionnel et le taux d'intervention définitifs de l'opération 2019 suivante tels qu'ils figureront dans la convention à signer avec la SAS PRIMA LUCE :

ORIGINE : B.P. 2019

PROGRAMME : Culture – Investissement – N4423C

Arrêté n° ARR 19 / 226 CE du 28 mai 2019 :

*** AP 19SAV01686**

SAS PRIMA LUCE (BORDEAUX)

Aide à la production du documentaire intitulé « PIERROT » :

Coût prévisionnel définitif : 99 205,60 € H .T.

Taux d'intervention définitif : 40,32%

Montant de la subvention : 40 000 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a vertical stroke intersecting it near the center, and a small loop above the vertical stroke.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/456CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** la délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 adoptant le nouveau cadre pour l'action culturelle de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la Culture,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Culture (SGCE – RAPPORT N° 2427)

ARTICLE PREMIER : En application de la délibération n°18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la Culture, le Président du Conseil Exécutif de Corse est autorisé à signer le projet de convention porté en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P 2019 PROGRAMME : N4423C – FONCTIONNEMENT

MONTANT DISPONIBLE.....1 501 551,03 €

Association Musi'Cal – CALINZANA

Programme d'ateliers de pratique artistique 2019.....**5 000 €**

Association Comité d'animation d'Olmetu – OLMETU

Organisation de la deuxième édition du festival de théâtre
« Festival de l'Olmu » du 15 au 18 août 2019.....**8 000 €**

Association Corsica TV Cap Radio – BASTIA

Organisation du festival
« A Corsica Party » à Bastia en juin 2019.....**36 000 €**

Association L'Ortu d'Arte - LINGUIZETTA

Organisation en 2019 de la 6^{ème} édition du festival de Linguizetta.....**5 000 €**

Commune de SARRA DI FARRU

Organisation d'un festival lyrique en août 2019 avec actions
de médiation culturelle à l'année.....**40 000 €**

Commune de PORTIVECHJU

Programmation de spectacles, d'expositions et d'actions de médiations
Culturelles en 2019 au sein du théâtre municipal et hors les murs.....**40 000 €**

Association Cantemu Inseme – MONTICELLU

Organisation en 2019 de rencontres de chorales
et de concerts de la chorale Cantemu Inseme.....**1 500 €**

Association Coups de Chœur – AIACCIU

Organisation en 2019 de concerts de la chorale.....**3 500 €**

Association la Lyre Bastiaise – BASTIA

Programme d’animations et de concerts à Bastia en 2019.....**1 000 €**

Association I Machjaghjoli – BASTIA

Organisation en 2019 de concerts de l’ensemble folklorique.....**2 500 €**

Association Centre d’animation

culturelle de Penta-di-Casinca – A PENTA DI CASINCA

Organisation de concerts en 2019 sur la commune.....**3 000 €**

Association I Notti di A Ruscana – SANTA LUCIA DI PORTIVECHJU

Promotion des concerts au sein du cinéma de plein air

A Ruscana en 2019.....**8 000 €**

Association la Cible – AIACCIU

Participation en 2019 aux rencontres culturelles à l’Université
américaine de Beyrouth.....

2 000 €

**Association Compagnie Théâtre Alibi / Fabrique de Théâtre
– Site européen de Création – BASTIA**

Co-organisation en Corse de rencontres professionnelles avec l’Office

National de diffusion artistique (ONDA) en 2019.....**1 500 €**

**Association Compagnie Théâtre Alibi / Fabrique de Théâtre
– Site européen de Création – BASTIA**

Voyage de repérage en Grèce, en 2019.....**1 200 €**

MONTANT AFFECTE.....158 200 €

DISPONIBLE A NOUVEAU.....1 343 351,03 €

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes
administratifs de la Collectivité de Corse

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a small flourish.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/457CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la loi n°2015-991 du 07 août portant nouvelle organisation territoriale de la République – Titre VII,
- VU** la délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 adoptant le nouveau cadre pour l'action culturelle et le nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Culture (SGCE – RAPPORT N° 2430)

ARTICLE PREMIER : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019 PROGRAMME : N4423C – Culture Fonctionnement

MONTANT DISPONIBLE :1 519 613,53 Euros

I – AIDE AUX ARTISTES PLASTICIENS POUR LA REALISATION D'EXPOSITIONS :

Madame Yolande TIBERI – Aiacciu

Exposition de 60 œuvres sur le site de la Parata en octobre 2019
.....**5 000 ,00 Euros**

II – AIDE POUR LA PROMOTION DE LA CULTURE CORSE :

Monsieur Sébastien ARRIGHI – BASTELICACCIA

Participation et exposition à la Foire de la photographie « Fotofever », au Carrousel du Louvre, du 7 au 10 novembre 2019**8 062,50 Euros**

Monsieur Bernard FILIPPI – AIACCIU

Action de prospection au Québec en 2019, à fin de mise en place de la future expositions de ses œuvres**2 000,00 Euros**

III – BOURSES AUX JEUNES TALENTS :

Madame Emma GRIMALDI – BASTIA

Programme d'études « réalisation d'un film d'animation numérique NTL.1J » à Rubika, l'Ecole des Talents de la création numérique à Montréal
Année scolaire 2019-2020.....**3 000,00 Euros**

MONTANT AFFECTE.....18 062,50 Euros

DISPONIBLE A NOUVEAU : 1 501 551,03 Euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a vertical stroke intersecting it near the center, and a small loop above the vertical stroke.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/458CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la loi n°2015-991 du 07 août portant nouvelle organisation territoriale de la République – Titre VII,
- VU** la délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 adoptant le nouveau cadre pour l'action culturelle et le nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Culture
(SGCE – RAPPORT N° 2433)**

ARTICLE PREMIER : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019 PROGRAMME : N4423C – Culture Investissement

MONTANT DISPONIBLE :2 527 311,67 Euros

I – AIDE AUX FESTIVALS À RAYONNEMENT LOCAL :

Association ZONE LIBRE – BASTIA

Achat d'équipement de production sonore en 2019**3 600,00 Euros**

II – AIDES AUX LIEUX D'EXPOSITION EN ARTS PLASTIQUES ET VISUELS:

Association « Aux arts, etc » – AIACCIU

Equipement d'un système électrique sur rails
pour les lieux d'exposition en 2019.....**1 894,00 Euros**

Commune de Cuzzà

Réalisation et installation d'un système Micro-Folie dans la salle polyvalente communale de Cuzzà et création d'un établissement culturel numérique en collaboration avec la Grande Halle de la Villette à Paris.....**49 920,00 Euros**

MONTANT AFFECTE.....55 414,00 Euros

DISPONIBLE A NOUVEAU : 2 471 897,67 Euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke, all enclosed within a light blue rectangular border.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/459CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la loi n°2015-991 du 07 août portant nouvelle organisation territoriale de la République – Titre VII,
- VU** la délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 adoptant le nouveau cadre pour l'action culturelle et le nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Culture (SGCE – RAPPORT N° 2435)

ARTICLE PREMIER : En application de l'article 2 de la délibération n°18.114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la Culture, le Président du Conseil exécutif de Corse est autorisé à signer les deux projets de conventions d'une part, entre la Collectivité de Corse et l'association « Case et bulle » - Aiacciu et d'autre part, entre la CDC et l'association « Musa Nostra » - Bastia, tels qu'ils figurent en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019 PROGRAMME : N4423C – Culture Fonctionnement

MONTANT DISPONIBLE :1 343 351,03 euros

Aide aux festivals à rayonnement interrégional :

Association Case et Bulle -AIACCIU.....57 000 euros
17^{ème} Festival de la bande dessinée d'Aiacciu en 2019

Aide aux festivals à rayonnement local :

Association Altaleghe - ALTAGHJÈ.....9 000 euros
Festival Lire le monde 2019

Association Pent'Art - A PENTA DI CASINCA.....4 000 euros
Festival littéraire rural 2019

Association Musa Nostra - BASTIA.....25 000 euros
Festival E Statinate 2019

II) AIDE AUX MANIFESTATIONS ET AUX RENCONTRES CULTURELLES

Association Enigma Altri Scritti – BASTIA.....2 400 euros
Programme d'animations 2019

Association San Bè Culture Club - ALATA.....1 500 euros
Saint Jean des Poètes 2019

Association Libri Mondì – E VILLE DI PETRABUGNU.....6 000 euros
3^{ème} Edition des rencontres littéraires

III) AIDE EN FAVEUR DES MEDIATHEQUES

Bibliothèque de Bonifacio- BUNIFAZIU.....4 000 euros
Programme d'animations 2019

Bibliothèque Porto Vecchio – PORTIVECCHJU.....10 000 euros
Programme d'animations 2019

Bibliothèque Propriano – PRUPIÀ2 665 euros
Programme d'animations 2019

MONTANT AFFECTE :121 565 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU :1 221 786,03 euros

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/460CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Exécutif de Corse,

VU la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n°18/200 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 2018 approuvant le règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Equipements collectifs communaux

(SGCE – RAPPORT N° 2319)

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** la procédure de contrôle dans le cadre des opérations des communes et groupements de communes financées par la Collectivité de Corse telle que figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/462CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** le décret n°2015-1697 du Premier ministre et de la ministre de l'Ecologie du développement durable et le l'énergie en date du 18 décembre 2015 rendant opposable la Programmation Pluriannuelle de l'Energie Corse,
- VU** la délibération n°14/121 AC de l'Assemblée de Corse en date du 18 juillet 2014 portant adoption du programme d'action 2014 entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME portant sur le co-financement des actions dans les domaines de l'environnement, la maîtrise de l'énergie et le développement durable, et de l'accord cadre 2014/2020 entre la Collectivité Territoriale de Corse et EDF Corse,
- VU** la délibération n°16/109 AC de l'Assemblée de Corse en date du 27 mai 2016 validant le dispositif d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables pour la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie de Corse,
- VU** la délibération n°17/075 AC de l'Assemblée de Corse en date du 30 mars 2017 portant modification la délibération 16/109 AC de l'Assemblée de Corse,

- VU** la délibération n°17/221 AC de l'Assemblée de Corse en date du 27 juillet 2017 portant modification la délibération 16/109 AC de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n°17/220 AC de l'Assemblée de Corse en date du 27 juillet 2017 portant modification de l'accord EDF-CDC 2014-2020,
- VU** la délibération n°18/157 AC de l'Assemblée de Corse en date du 28 juin 2018 validant le dispositif d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables pour la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Cadre compensation territorial CDC/EDF (SGCE – RAPPORT N° 2413)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits aux rubriques :

Mise en œuvre du cadre de compensation territorial CdC-EdF

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : 3311C

MONTANT DISPONIBLE.....1 534 840,93 Euros

Martin PERINETTI	1 300 Euros
André ANTONINI.....	1 300 Euros
Gérald BOUBAY.....	1 300 Euros
Maurice PIRO.....	1 450 Euros
Alexandre CANTARELLI.....	1 300 Euros
Gilles POLI.....	4 500 Euros
Julien PELLETIER.....	6 000 Euros
Mathieu et Séverine CESARANO	4 890,60 Euros
Séraphin MASSEI.....	4 500 Euros
Thierry GOSSWEILER.....	6 000 Euros
Jean Philippe PANCRAZI.....	4 500 Euros
Geoffrey DEMOLDER.....	6 000 Euros
François SALLEI.....	4 500 Euros

MONTANT AFFECTE.....47 540,60 Euros

DISPONIBLE A NOUVEAU.....1 487 300,33 Euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/463CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

VU la délibération n°19/05 du Conseil d'Administration de l'AUE du 24 avril 2019 portant adoption du budget primitif de l'A.U.E. pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Agence de l'urbanisme
(SGCE – RAPPORT N° 2429)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits aux rubriques :

I – Fonctionnement

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N3111C

MONTANT DISPONIBLE :.....**600 000 Euros**

Lancement des études et recherches 600 000 Euros

MONTANT AFFECTE :.....**600 000 Euros**

DISPONIBLE A NOUVEAU.....**0 euros**

II – Investissement-

ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N3110C

MONTANT DISPONIBLE.....**100 000 Euros**

Equipement de l'Agence 100 000 Euros

MONTANT AFFECTE.....**100 000 Euros**

DISPONIBLE A NOUVEAU.....**0, 00 Euros**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/464CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse en date du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/282 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2018 relative au dispositif régional d'aide aux familles d'enfants résidant en Corse hospitalisés sur le continent – Volet « Hébergement »,
- VU** la délibération n° 19/023 AC de l'Assemblée de Corse en date du 21 février 2019 approuvant le nouveau cadre de référence de la Collectivité en matière d'interventions sociale, médico-sociale et de santé,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** la convention triennale d'Hébergement 2018-2020 n° 18/02SSIS du 11 septembre 2018 conclue entre la Collectivité de Corse et l'Association « La Maison du Bonheur »,
- VU** la convention triennale d'Hébergement 2018-2020 n° 18/03SSIS du 24

septembre 2018 conclue entre la Collectivité de Corse et l'Association « Un Toit pour mes Parents »,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Action sanitaire et sociale
(SGCE – RAPPORT N° 2408)**

ARTICLE PREMIER : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

SOCIALE, MEDICO-SOCIALE ET SANTE – FONCTIONNEMENT
(REF : SGCE/ /RAPPORT N°)

ORIGINE : BP 2019

PROGRAMME : N5211C

MONTANT DISPONIBLE.....1 167 000,00 €

- **LA MAISON DU BONHEUR - NICE**
volet « Hébergement » dispositif enfants
soignés sur le continent52 097,00 €
- **UN TOIT POUR MES PARENTS – LA CIOTAT**
volet « Hébergement » dispositif enfants
soignés sur le continent17 764,00 €

MONTANT AFFECTE.....69 861,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU..... .1 097 139,00 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a small loop above the vertical line.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/465CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème partie,
- VU** la délibération n° 15/037 AC de l'Assemblée de Corse du 13 mars 2015 portant approbation du règlement des aides relatives au développement, à la promotion et à la diffusion de la langue corse,
- VU** la délibération n° 15/080 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 adoptant le complément au règlement des aides relatives au développement, à la promotion et à la diffusion de la langue corse,
- VU** la délibération n° 15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 approuvant le plan « Lingua 2020 per a nurnalizzazione di a lingua corsa è u prugressu versu una sucetà bilingua »,
- VU** l'arrêté n°18/622 CE du Conseil exécutif de Corse en date du 27/11/2018 individualisant les crédits d'aide aux APA de Corse-du-Sud pour l'année 2018-2019,
- VU** l'arrêté n°18/777 CE du Conseil exécutif de Corse en date du 19/12/2018 individualisant les crédits d'aide aux APA de Haute-Corse pour l'année 2018-

2019,

VU la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018, portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019, portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Formation (SGCE – RAPPORT N° 2242)

ARTICLE PREMIER : **DÉCIDE** de modifier l'arrêté n°18/622 CE du Conseil exécutif de Corse en date du 27/11/2018 individualisant les crédits d'aide aux APA de Corse-du-Sud pour l'année 2018-2019 comme suit :

- Au sein de l'école Saint Jean Castelvechio,
 - 60h d'intervention sur les 92 heures initialement affectées en faveur de l'association A Zalella sont désaffectées, soit 2 880 euros. Le numéro d'opération correspondant est le 18SLC04024.
 - Ces mêmes 60 heures d'intervention sont réaffectées, soit 2 880 euros, en faveur de l'association Locu Teatrale, avec pour intervenante Madame Délia Sepulcre Nativi.
 - Les 32 heures de différence affectées par la délibération initiale en faveur de l'association A Zalella sont maintenues, soit 1 536 euros.

- Au sein de l'école Sampiero élémentaire,
 - 53h d'intervention sur les 120 heures initialement affectées en faveur de l'association A Zalella sont désaffectées, soit 2 544 euros. Le numéro d'opération correspondant est le 18SLC04027.
 - Ces mêmes 53h d'interventions, soit 2 544 euros, sont réaffectées en faveur de l'association Locu Teatrale, avec pour intervenante Madame Délia Sepulcre Nativi.
 - Les 67 heures de différences affectées par la délibération initiale en faveur de l'association A Zalella sont maintenues, soit 3 216 euros.
 -

ARTICLE 2 : **DÉCIDE** de modifier l'arrêté n°18/777 CE du Conseil exécutif de Corse en date du 19/12/2018 individualisant les crédits d'aide aux APA de Haute-Corse pour l'année 2018-2019 comme suit :

- Au sein de l'école Travu élémentaire 2 :

- La totalité des heures d'intervention initialement affectées en faveur de l'association I Stronchechjetta, soit 56 heures, pour un montant de 2 688 euros sont désaffectées. Le numéro d'opération correspondant est le 18SLC04335.
- Ces mêmes 56h d'intervention, soit 2 688 euros, sont réaffectées en faveur de l'association U Teatrinu, heures d'intervention réalisées Madame Leca Serena.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 18/622CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix huit, le vingt sept novembre, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Saveriu LUCIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L.4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n° 15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 approuvant le Plan « Lingua 2020 »,
- VU** la délibération n° 15/253 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 adoptant le contrat de plan État-Région 2015-2020,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- VU** la délibération n°18/362 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2018, portant approbation du budget supplémentaire 2018 de la Collectivité de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Formation
(SGCE – RAPPORT N° 1322)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2018 Programme N4311C-AED

MONTANT DISPONIBLE :**2 977 088, 00 Euros**

- Individualisation des aides apportées aux ateliers de pratique artistique en langue corse en milieu scolaire pour la Corse du Sud – Exercice 2018/2019 - Subventions aux associations.....**88 320,00 Euros**
(liste jointe en annexe)

MONTANT AFFECTE :**88 320,00 Euros**

DISPONIBLE A NOUVEAU :**2 888 768, 00 Euros**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 27 novembre 2018

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/466CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème partie,
- VU** la délibération n° 15/037 AC de l'Assemblée de Corse du 13 mars 2015 adoptant le règlement des aides relatives au développement, à la promotion et à la diffusion de la langue corse,
- VU** la délibération n°15/080 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 adoptant le complément au règlement des aides relatives au développement, à la promotion et à la diffusion de la langue corse,
- VU** la délibération n°15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 approuvant le Plan Lingua 2020 « pà a nurmalizazioni di a lingua corsa è u prugressu versu una sucità bislingua »,
- VU** la délibération n°15/253 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 adoptant le contrat de plan État-Région 2015-2020,
- VU** le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 pour la Corse signé le 13 novembre 2015,

- VU** la délibération n°16/140 AC de l'Assemblée de Corse en date du 23 juin 2016 adoptant la convention État-CTC relative à la mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses,
- VU** la délibération n°18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** la délibération n°19/047 AC de l'Assemblée de Corse du 22 février 2019 décidant le lancement de l'appel à projets « Casa di a Lingua »,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'année 2019
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Diffusion linguistique (SGCE – RAPPORT N° 2395)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019
Programme N4313C-AED - LC Diffusion - Chapitre 935 - Fonction 588 - Compte 65748, 67358.

MONTANT DISPONIBLE :.....752 840.50 euros

- Associu I Baroni, in Portivechju.....**50 000 euros**
- A scola di Zia Peppa, in Santa Lucia di Portivechju.....**50 000 euros**
- Associu Praticalingua, in Bastia.....**50 000 euros**
- EURL Spartilingua, in Rapaghju.....**50 000 euros**
- Associu U Fornellu, in A Venzolasca.....**50 000 euros**

- Associu A Veghja, in Corti..... **50 000 euros**
- SARL Aflokkat, in Aiacciu.....**50 000 euros**
- SARL Aflokkat Conseil, in lu Valincu è lu Fium'Orbu.....**50 000 euros**

MONTANT AFFECTE :.....400 000 euros

DISPONIBLE À NOUVEAU :.....352 840,50 euros

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/467CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IV^e partie,
VISTU u Codice generale di e Cullettività Territoriale, Titulu II, Libru IV, IV^a Parte,

VU les articles D.314-70 et suivants du code de l'Éducation relatifs au Centre national de documentation pédagogique et aux centres régionaux de documentation pédagogique,

VISTU l'articuli D.314-70 è seguitenti di u Codice di l'Educazione relativi à u Centru Naziunale di documentazione pedagogica è à i centri reguinali di documentazione pedagogica,

VU la délibération n° 15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 approuvant le Plan « Lingua 2020 per a nurnalizzazione di a lingua corsa è u prugressu versu una sucetà bilingua »,

VISTU a deliberazione n° 15/083 AC di l'Assemblea di Corsica di u 16 d'aprile 2015 appruvandu u Pianu « Lingua 2020 per a nurnalizzazione di a lingua corsa è u prugressu versu una sucetà bilingua »,

VU la délibération n° 15/253 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 adoptant le contrat de plan État-Région 2015-2020,

VISTU a deliberazione n° 15/253 AC di l'Assemblea di Corsica di u 29 d'ottobre di u

2015 dendu accunsentu à u cuntrattu di pianu Etat-Région 2015-2020,

VU le CPER 2015-2020 pour la Corse, signé le 13 novembre 2015,
VISTU u CPER 2015-2020 per a Corsica, firmatu u 13 di nuvembre di u 2015,

VU la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VISTU a deliberazione n°18/139 di l'Assemblea di Corsica di u 30 di maghju di u 2018 purtendu apprubazione di u regulamentu bugetariu è finanziariu di a Cullettività di Corsica,

VU la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

VISTU a deliberazione n°19/077 di l'Assemblea di Corsica di u 28 di marzu di u 2019 purtendu apprubazione di u Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Formation (SGCE – RAPPORT N° 2406)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019 PROGRAMME : N4311C INVESTISSEMENT
Chapitre 902 - Fonction 288 – Compte 20421

MONTANT DISPONIBLE :500 000,00 euros

Aide à l'association Scola in Festa pour la réalisation du projet « Eu Cantu » :
.....18 927,20 euros

MONTANT AFFECTÉ :18 927,20 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU :481 072,80 euros

ARTICULU PRIMU : **DECIDE** di scumparte cusì i crediti scritti in a rubrica :

URIGINI : B.P. 2019 PRUGRAMMA : N4311C INVESTIMENTU

Capitulu 902 – Funzione 288 - Contu 20421.

MUNTAME DISPUNIBILE :..... 500 000,00 euros

**Aiutu à l'associu Scola In Festa per a realizazione di u prugettu « Eu Cantu »
.....18 927,20 euros**

TUTALE AFFETTATU:18 927,20 euros

DISPUNIBILE TORNA:481 072,80 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

ARTICULU 2 : Questu attestatu serà publicata in a raccolta di l'atti amministrativi di a Cullettività di Corsica.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/468CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VISTU u Codici generali di i cullittività tarritorialiali, Titulu II - Libru IV - IVa parti,
VU le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème partie,

VISTU a dilibrazioni n° 15/037 AC di l'Assemblea di Corsica di u 13 di marzu di u 2015 chì porta aduzzioni di u regulamentu di l'aiuti relativi à u sviluppu, a prumuzioni è a difusioni di a lingua corsa

VU la délibération n° 15/037 AC de l'Assemblée de Corse du 13 mars 2015 adoptant le règlement des aides relatives au développement, à la promotion et à la diffusion de la langue corse,

VISTU a dilibrazioni n° 15/080 AC di l'Assemblea di Corsica di u 16 d'aprili di u 2015 chì porta aduzzioni di u cumplimentu à u regulamentu di l'aiuti relativi à u sviluppu, a prumuzioni è a difusioni di a lingua corsa

VU la délibération n° 15/080 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 adoptant le complément au règlement des aides relatives au développement, à la promotion et à la diffusion de la langue corse,

VISTU a dilibrazioni n° 15/083 AC di l'Assemblea di Corsica di u 16 d'aprili di u 2015 chì approva u Pianu Lingua 2020 « Pà a nurmalisazioni di a lingua corsa è u

- VU** prugressu versu una sucità bilingua »,
la délibération n° 15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015, approuvant le Plan Lingua 2020 « Pà a nurmalisazioni di a lingua corsa è u prugressu versu una sucità bilingua »,
- VISTU** a dilibrazioni n° 17/240 AC di l'Assemblea di Corsica di u 28 di lugliu di u 2017 chì approva u pianu di sviluppu di a lingua corsa in i media isulani « Media è Lingua corsa »,
- VU** la délibération n° 17/240 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2017 approuvant le plan de développement de la langue corse dans les *media* insulaires « Media è Lingua corsa »,
- VISTU** a dilibrazioni n° 18/139 AC di l'Assemblea di Corsica di u 30 di maghju di u 2018 chì approva u regulamentu bughjittariu è finanziariu di a Cullittività di Corsica,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VISTU** a dilibrazioni n° 19/077 AC di l'Assemblea di Corsica di u 28 di marzu di u 2019 chì approva u Bughjettu Primitivu di a Cullittività di Corsica par u 2019,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Diffusion linguistique (SGCE – RAPPORT N° 2409)

ARTICULU PRIMU : **DICIDI** di sparta di a manera chì suvita i crediti scritti à a rubrica :

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

URIGINA
ORIGINE : B.P. 2019

PRUGRAMMA
PROGRAMME : N4313C-AED

SOMMA DISPUNIBULI :**352 840,50 Euros**
MONTANT DISPONIBLE

Proposition de projet de convention d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse et la radio France Bleu RCFM.....**110 000,00 Euros**

SOMMA AFFITTATA :**110 000,00 Euros**
MONTANT AFFECTE

TORNA DISPUNIBULI**242 840,50 Euros**
DISPONIBLE A NOUVEAU

ARTICULU 2 :

Sarà publicata sta dilibarazioni à a raccolta di l'atti amministrativi di a Cullittività di Corsica.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/469CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n°18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/164 AC de l'Assemblée de Corse en date du 31 mai 2018 portant adoption du règlement des aides sport de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Aider le sport
(SGCE – RAPPORT N° 2382)

ARTICLE PREMIER : **DÉCIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2019.....PROGRAMME : N4514C

MONTANT DISPONIBLE :3 824 544 euros

MONTANT AFFECTE :283 700 euros

Dispositif « aide à l'organisation de manifestations sportives »

1er rapport 2019– 21 dossiers

(Tableau de répartition en annexe)

DISPONIBLE A NOUVEAU :3 540 844 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/470CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/164 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mai 2018 portant adoption du règlement des aides sport de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant adoption du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Aider le sport
(SGCE – RAPPORT N° 2390)

ARTICLE PREMIER : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019 PROGRAMME : N 4514 C

MONTANT DISPONIBLE :6 000 000 €

**MONTANT AFFECTE :399 769 €
(8 opérations)**

Sur la Corse, subventions attribuées à :

- La Ligue Corse de Basket.....4 420 €
Achat d'une machine de shoot

Sur le Pays Ajaccien, subventions attribuée à :

- L'association GIGA GOLF.....53 664 €
Frais d'études préliminaires aux travaux d'extension du parcours de golf

Sur le Pays de Balagne, subvention attribuée à :

- La commune de LUMIU.....118 535 €
Construction d'un bâtiment dans l'enceinte du stade dédié à la discipline du rugby

Sur le Pays Castagniccia / Mare e Monti, subventions attribuées à :

- La commune de Penta di Casinca.....104 645 €
Réalisation d'un 4ème court de tennis couvert au Tennis Club de Folelli
(Complément de subvention)

- La commune de San Nicolai.....56 718 €
Travaux de réhabilitation et d'accès handicapés sur deux terrains de tennis

Sur le Centre Corse, subventions attribuées à :

- La commune de Merusaglia.....6 000 €
Agrandissement et aménagement de la salle de judo de Ponte-Leccia

- La commune d'Omessa.....4 830 €
Mise aux normes règlementaires du stade de Francardo

Sur le Pays OUEST CORSE, subventions attribuées à :

- La commune de Vicu Saone.....50 957 €
Réhabilitation du vestiaire du stade de Vicu

DISPONIBLE A NOUVEAU :5 600 231 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke, all enclosed within a light blue rectangular border.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/471CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n° 18/014 AC en date du 16 janvier 2018 de l'Assemblée de Corse portant adoption des statuts d'une régie autonome personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour la gestion du Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (CSJC),
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/164 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mai 2018 portant adoption du règlement des aides sport de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant adoption du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** la délibération n°2019-013 du 9 avril 2019 du Conseil d'administration du Centre du Sport et de la Jeunesse Corse approuvant des demandes de financements d'investissement 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Investir pour le CSJC (SGCE – RAPPORT N° 2401)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** d'attribuer une subvention de 176 970 euros au Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (CSJC), à répartir sur les 5 opérations suivantes :

ORIGINE : BP 2019.....PROGRAMME : N 4513 C

MONTANT DISPONIBLE :.....300 000 euros

MONTANT AFFECTE :.....176 971 euros

-Au titre de l'Eclairage en LED du gymnase pour un coût total de 13 636,36 €,
..... 10 909 €

-Au titre du Parcours Santé, pour un coût total de 45 833,33 €,
.....36 667 €

-Au titre du Terrain Basket 3x3, pour un coût total de 45 454,55 €
.....36 364 €

-Au titre de l'AMO Terrain Outdoor pour un coût total de 70 833,33 €
.....56 667 €

-Au titre du « bain froid et sauna » pour un coût total de 45 454,55 €
.....36 364 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :.....123 029 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a vertical stroke intersecting it near the center, and a small loop above the vertical stroke.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/472CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV- IVème Partie,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** la délibération n°19/101 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du règlement transitoire des aides en faveur de la jeunesse insulaire,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Aides en faveur de la jeunesse
(SGCE – RAPPORT N° 2416)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE B.P 2019

PROGRAMME N4521C

MONTANT DISPONIBLE.....425 497,47 euros

1-AIDE AU MILIEU ASSOCIATIF

Nom structure	Subvention en euro
Ligue des droits de l'homme	4 000
A Rinascita	5 513
A Rinascita	3 695
Association Œuvres de jeunesse St Antoine	3 500
SECOURS POPULAIRE 2B	4 000
TOTAL 1	20 708

2 -PRIMA STRADA

Nom et prénom	AIDE en euro
DE SIMONE Océane Marie	500
FILLON Elisa	500
GUELFUCCI Marina	500
SERRES Loup	500
COLLIN Pierre-Jean	500
FRANCHI Saveria	500
BEN YAKHOU Jawad	500
FERNANDES Martins	500
SIMEONI Alexandre	500
CHIRON-SALICETI Joseph	500
RASSU Nina	500
BATTINI Camille	500
EL MOUADDIBE Nada	500
ROUBAUD Bryan	500
EL HARRAK Soumaya	500
QERRETI Diziana	500
CHIESI Damien	500
ANNICHIARICO Simona	500
ANNICHIARICO Federica	500
CONSTANT Collina	500

TOTAL 2	10 000
----------------	---------------

MONTANT AFFECTE30 708,00 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU394 789,47 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/473CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
 - VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
 - VU** la délibération n° 18/164AC de l'Assemblée de Corse du 31 mai 2018 portant adoption du règlement des aides sport de la Collectivité de Corse,
 - VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Aider le sport
(SGCE – RAPPORT N° 2421)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir conformément au tableau ci-joint les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019

PROGRAMME : N 4514 C

MONTANT DISPONIBLE :.....3 316 844 euros

MONTANT AFFECTE :.....114 000 euros

Conformément au tableau de répartition ci-dessous (3 dossiers)

N°	Liges et Comités	Saison sportive	Supports juridiques	Subvention CdC
1	Ligue Corse d'Athlétisme	2018 / 2019	Convention n°19-DJS-28	38 000 €
2	Ligue Corse de Montagne escalade	2019 / 2020	Convention n°19-DJS-29	36 000 €
3	Ligue Corse du Rugby	2019 / 2020	Convention n°19-DJS-30	40 000 €
			TOTAL A AFFECTER :	114 000 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :.....3 202 844 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a vertical stroke intersecting it near the center, and a small loop above the vertical stroke.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/474CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n°18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/164 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mai 2018 portant adoption du règlement des aides sport de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019, portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

CONSIDERANT la possibilité de convenir d'un avenant entre les parties, permise par l'article 6 de la convention 17 SPSV 31 passée en date du 16 octobre 2017 entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'association ASPTT Ajaccio, consécutivement à la délibération n°17/05599 CE du 25 juillet 2017 de la Collectivité Territoriale de Corse,

CONSIDERANT la demande formulée par l'association ASPPT Ajaccio en date du 19 mars 2019 sollicitant, compte tenu de l'évolution à la baisse de leur projet initial, une modification de la base subventionnable, qui passerait alors de 1 361 937,82 euros à 668 968,68 euros,

CONSIDERANT que le nouveau taux d'intervention de notre collectivité (11,6 %) reste bien en deçà du taux autorisé par le règlement des aides « sport » pour ce type de demande (50%),

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Aider le sport
(SGCE – RAPPORT N° 2426)**

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** la rédaction d'un avenant (annexé au présent arrêté) à la convention n°17 SPSV 31 du 16 octobre 2017, diminuant le montant du coût total estimé de l'opération de réaménagement du complexe sportif de l'ASPTT Ajaccio, à 668 968,68 € en lieu et place de 1 361 937,82 €.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/475CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU les articles L.1611-4 et L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, annexe I, point 4 venant en application de la loi 2000-321 du 12/04/2000,

VU la délibération n°18/396 AC de l'Assemblée de Corse en date du 25/10/2018 portant adoption du cadre d'intervention transitoire en faveur du mouvement associatif du domaine « Aménagement du Territoire »,

VU la délibération n° 18/462 AC de l'Assemblée de Corse en date du 29/11/2018

approuvant le nouveau dispositif de relations aux associations et du règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif,

VU la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30/05/2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28/03/2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Vie associative (SGCE – RAPPORT N° 2386)

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** la 2ème individualisation des aides au mouvement associatif pour le domaine de l'aménagement du territoire pour l'exercice 2019 telle que figurant en annexes sur la base des informations fournies et des justificatifs remis par l'association au regard de l'objet de la demande de financement.

ARTICLE 2 : **AFFECTE** les subventions allouées sur les programmes tels que détaillés ci-dessous :

1 - ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N3131A

MONTANT DISPONIBLE	376 500 euros
MONTANT TOTAL A AFFECTER.....	78 600 euros
DISPONIBLE A NOUVEAU.....	297 400 euros

2 - ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : N3131B

MONTANT DISPONIBLE	718 700 euros
MONTANT TOTAL A AFFECTER.....	41 460 euros
DISPONIBLE A NOUVEAU.....	677 240 euros

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a small loop above the vertical line.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/476CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- VU** la Convention particulière d'appui financier conclue avec l'Etat au titre du programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » en date du 5 mai 2017,
- VU** la délibération n°18/023 AC de l'Assemblée de Corse en date du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif 2019 de la Collectivité de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Bâtiments administratifs
(SGCE – RAPPORT N° 2377)**

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** les dispositions du dossier d'Avant-Projet Détaillé pour la réhabilitation des installations de la pépinière de Castellucciu à Aiacciu.

ARTICLE 2 : **ARRÊTE** l'enveloppe financière affectée aux travaux à hauteur de 1 111 827,00 € HT.

ARTICLE 3 : **FIXE** le forfait définitif de rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre à 85 277,13 € HT conformément aux dispositions de l'article 4 du CCAP de l'accord-cadre soit une augmentation de 13,45 %.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/477CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** les lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 (2014/C 204/01),
- VU** le règlement (CE) No 702/2014 du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- VU** le régime cadre exempté n° SA 40979 relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020,
- VU** le régime cadre exempté n° SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-

2020,

- VU** le régime cadre notifié n° SA 39677 « Aides aux actions de promotion des produits agricoles »,
- VU** la délibération n°13/233 AC de l'Assemblée de Corse du 8 novembre 2013 relative aux Orientations Stratégiques Agriculture, Développement Rural et Forêt,
- VU** la délibération n°1406317 du Conseil Exécutif de Corse du 15 décembre 2014 concernant le lancement de l'Appel à Projets 2015-2018 « Projets pour le développement des filières agricole de production »,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

ODARC - Dvpt rural - Hors FEADER TOP UP (SGCE – RAPPORT N° 2428)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** sur proposition du service instructeur de modifier le montant prévisionnel de dépenses de la convention 01M13312W « Valorisation de l'oignon de SISCO / oignon du Cap Corse » - Association de défense et de promotion de l'oignon de SISCO / oignon du Cap Corse, au titre du Plan d'Avenir, sur crédits CdC hors Top Up et hors FEADER inscrits au budget de l'ODARC, avec majoration du montant de la subvention de 1 063,80€ ainsi que détaillé dans le rapport joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke, all enclosed within a faint rectangular border.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/479CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour le patrimoine,
- VU** la délibération n°18/392 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 adoptant le règlement des aides pour le patrimoine,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019, portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Patrimoine - Restauration
(SGCE – RAPPORT N° 2352)

ARTICLE PREMIER : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019 PROGRAMME : N4411C/I Patrimoine – Investissement

MONTANT DISPONIBLE :..... 2 989 645.14€

LES RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES AUTORISEES PAR L'ETAT

(Chapitre 5.1- recherches archéologique autorisées par l'État du guide des aides du patrimoine)

● **Association Laboratoire régional d'archéologie – AIACCIU**

Opérations archéologiques.....26 900,00€

Taux d'intervention : 40.758%

MONTANT AFFECTE :26 900,00€

DISPONIBLE A NOUVEAU : 2 962 745.14€

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/480CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République – Titre VII
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour le patrimoine,
- VU** la délibération n° 18/392 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 adoptant le nouveau règlement des aides pour le patrimoine – regulamentu d'aiuti per u patrimoniu,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Patrimoine - Restauration
(SGCE – RAPPORT N° 2389)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

SECTEUR : SERVICE CONSERVATION RESTAURATION

ORIGINE : B.P. 2019 PROGRAMME : Patrimoine – Investissement N4411C

MONTANT DISPONIBLE :2 939 745.14 €

Réhabilitation et mise en valeur des tours de :

- **Santa Maria (Ruglanu)**
- **Erbalunga**
- **Negru (Ulmeta di Capicorsu)**

MONTANT AFFECTE :600 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :2 339 745.14 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/481CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République – Titre VII
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour le patrimoine,
- VU** la délibération n° 18/392 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 adoptant le nouveau règlement des aides pour le patrimoine – regulamentu d'aiuti per u patrimoniu,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Patrimoine - Restauration
(SGCE – RAPPORT N° 2392)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

SECTEUR : SERVICE CONSERVATION RESTAURATION
ORIGINE : B.P. 2019
PROGRAMME : Patrimoine – Investissement N4411C /INV

MONTANT DISPONIBLE :**2 339 745.14 €**

Réhabilitation de la Cathédrale d'Aiacciu 1^{ère} tranche :

- **Etudes, diagnostics et travaux de mise en sécurité**

MONTANT AFFECTE :**550 000,00 €**

DISPONIBLE A NOUVEAU :**1 789 745.14 €**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/482CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République – Titre VII,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour le patrimoine,
- VU** la délibération n° 18/392 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 adoptant le nouveau règlement des aides pour le patrimoine – regulamentud'aiuti per u patrimoniù,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Patrimoine - Restauration (SGCE – RAPPORT N° 2400)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

SECTEUR : SERVICE CONSERVATION RESTAURATION

ORIGINE : B.P. 2019

PROGRAMME : Patrimoine – Investissement N4411C

MONTANT DISPONIBLE :1 789 745.14 €

Programmation d'ensemble sur la commune de Bunifaziu et plus spécifiquement sur le site « Montlaur » :

- Chapelle Sainte Croix
- Eglise et Puits Saint Barthelemy
- Caserne génoise
- Caserne française
- La Poudrière

MONTANT AFFECTE :820 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :969 745.14 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a small loop above the vertical line.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/483CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République – Titre VII
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour le patrimoine,
- VU** la délibération n° 18/392 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 adoptant le nouveau règlement des aides pour le patrimoine – regulamentu d'aiuti per u patrimoniu,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Patrimoine - Restauration (SGCE – RAPPORT N° 2378)

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

SERVICE VALORISATION
ORIGINE : B.P 2019

PROGRAMME : Patrimoine – Fonctionnement N44411 C /F

MONTANT DISPONIBLE :229 487,34 €

♦ **Etude des publics**
Activités de valorisation.....50 000,00 €

♦ **Publication d'un ouvrage sur le train**
Activités de valorisation.....20 000,00 €

♦ **Organisation des Journées européennes du patrimoine**
Activités de valorisation.....15 000,00 €

♦ **Association Amichi di u mondu di u porcu**
Activités de médiation, rencontres, conférences4 200,00 €

MONTANT AFFECTE :89 200,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :140 287,34 €

PROGRAMME : Patrimoine – Investissement N44411 C /I

MONTANT DISPONIBLE :2 962 745.14 €

♦ **Etude sur les tours**
Activités de valorisation.....23 000,00 €

MONTANT AFFECTE :23 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :2 939 745.14 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a small loop above the vertical line.

Gilles SIMEONI



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 19/484CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix neuf, le trente juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à BASTIA, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
 - VU** la délibération 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
 - VU** la délibération n°19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
 - VU** la délibération n°18/268 AC de l'Assemblée de Corse en date du 27 juillet 2018 autorisant la mise en œuvre du schéma territorial transitoire d'aide aux étudiants.
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Vie étudiante - Bourses
(SGCE – RAPPORT N° 2456)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2019 PROGRAMME : N° N4115C

MONTANT DISPONIBLE..... 2 017 600 Euros

MONTANT A AFFECTER MESURE 1-1

Baptiste CULIOLI.....2 000 Euros

MONTANT AFFECTE.....2 000 Euros

DISPONIBLE A NOUVEAU2 015 600 Euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse

AIACCIU, le 30 juillet 2019

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI

LES ACTES ADMINISTRATIFS DANS CE RECEUIL

PEUVENT ETRE CONSULTES A :

L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

ROND POINT DU MARECHAL LECLERC

20405 BASTIA CEDEX 9

OU

A L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

22 COURS GRANDVAL

BP 217

20187 AJACCIO CEDEX 1